A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

CE LIVRE A ÉTÉ DONNÉ
A LA BIBLIOTHÈQUE CANTONALE
ET UNIVERSITAIRE
en 1926, par la famille
du prof. Henri VUILLEUMIER

Digitized by Google

A A 705

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DU DOGME

DE LA RÉDEMPTION

Digitized by Google

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
13, RUE CUJAS. — 1867

Digitized by Google

HISTOIRE

DU DOGME

DE LA RÉDEMPTION

CHEZ LES PÈRES, LES RÉFORMATEURS
ET LES HOMMES DU RÉVEIL

A PROPOS DE L'ARTICLE DE M. EDMOND DE PRESSENSÉ
DANS LE 1er NUMÉRO 1867 DU « BULLETIN THÉOLOGIQUE »

PAR

B. POZZY

AA 105

CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE
BIBLIOTHÈQUE CANTONALE

PARIS

CH. MEYRUEIS
RUE DES SAINTS-PÈRES, 43 ET 45

GRASSART
RUE DE LA PAIX, 2

1867

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

Cet ouvrage n'est pas la simple reproduction des articles parus dans les *Archives du Christianisme* (1), sous le même titre. Forcé de nous restreindre pour ne pas abuser de l'hospitalité déjà si large qui nous était accordée par ce journal, nous avons dû laisser de côté, dans notre premier travail, des citations et des développements que nous n'avons pas eu la même raison d'omettre dans celui-ci. Il en est résulté des additions assez considérables. Ceux qui ont connaissance de nos articles ne manqueront pas de s'en apercevoir. Sur l'avis de nos amis, nous avons revu avec soin nos citations et avons fait disparaître quelques légères inexactitudes qui nous avaient échappé. Enfin,

(1) Numéros des 16 et 30 août et des 6, 20 et 27 septembre 1867.

Digitized by Google

pour préciser autant que possible le véritable état de la question entre les deux tendances théologiques qui sont en présence au milieu de nous, nous avons cru devoir ajouter à notre étude une *Conclusion*, dans laquelle nous nous sommes efforcé de résumer les principaux points en litige et d'écarter les malentendus. Que le Dieu de vérité, que nous nous proposons de servir, veuille faire jaillir la lumière de ces débats, et nous remplir tous d'un esprit de soumission absolue à sa Parole, seule norme en ces matières, et de sincère humilité !

Bordeaux, 12 octobre 1867.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU DOGME

DE LA RÉDEMPTION

CHEZ LES PÈRES, LES RÉFORMATEURS ET LES HOMMES DU RÉVEIL (1)

INTRODUCTION

De toutes les doctrines du christianisme, il n'en est aucune, nous n'hésitons pas à le dire, aucune, pas même celle de la divinité de Jésus-Christ, qui égale en importance la doctrine de la rédemption. Elle tient à l'essence, à la moelle même de l'Evangile. Elle est le point central autour duquel gravite la révélation. On ne peut l'ébranler sans ébranler du même coup tout le système évangélique. Aussi je comprends bien l'hésitation que semblait mettre à l'aborder la théologie nouvelle. Dans le travail de rénovation théologique auquel nous assistons, on s'était borné

(1) Voyez note A.

Digitized by Google

jusqu'ici à critiquer l'ancienne théologie et à nous donner quelques vagues indications d'où il était bien difficile, pour ne pas dire impossible, de dégager la pensée des modernes théologiens sur cet article fondamental de la foi chrétienne. Nous devons donc savoir gré à M. E. de Pressensé d'avoir, avec cette généreuse initiative qui le distingue, entrepris de nous fournir une exposition complète et suivie de la doctrine de la rédemption, à son point de vue et à celui de l'école théologique à laquelle il appartient.

Avant d'entrer dans l'étude de son sujet, il commence par revendiquer les droits de la pensée chrétienne. Il s'indigne contre ceux qui ont la prétention de renfermer la vérité dans une formule unique. Selon lui, c'est le tort de la vieille orthodoxie. Elle ne souffre pas, dit-il, qu'on s'écarte le moins du monde de sa conception du christianisme, comme si cette conception était identique avec le christianisme lui-même, tandis qu'elle n'est, après tout, qu'une théorie humaine qui a sa date dans l'histoire, et que dès lors, comme toute théorie du même genre, nous avons le droit de réviser.

Que M. de Pressensé veuille bien nous permettre ici un mot d'explication.

Pas plus que lui nous n'entendons méconnaître les droits de la pensée chrétienne ni entraver l'essor des études théologiques, dont nous reconnaissons plus que jamais

Digitized by Google

l'impérieuse nécessité. Pas plus que lui non plus nous ne voulons confondre la religion et la théologie. Il y a, nous le savons, une histoire des dogmes qui n'est que l'histoire des variations de l'esprit humain faisant effort pour comprendre la vérité. Dans les systèmes théologiques même les meilleurs, il faut toujours faire un départ entre l'élément divin et permanent et l'élément humain, variable et perfectible de sa nature. Ainsi le calvinisme reproduit pour nous dans ses grands traits le christianisme avec une fidélité remarquable. Mais le calvinisme est un système et le christianisme une religion. De là vient qu'il n'est pas permis de les assimiler; qu'il y a beaucoup de choses dans le premier qui ne se trouvent pas dans le second. Ce qui est de Dieu dans la théologie de Calvin est immortel et doit être soigneusement conservé; ce qui est de l'homme n'a qu'une valeur relative, temporaire, et nul n'a le droit de nous l'imposer comme partie intégrante de l'Evangile. Ce que nous venons de dire de la théologie de Calvin, nous le disons de toute autre théologie. Il n'en est aucune qui soit l'expression adéquate de la vérité, qu'il soit par conséquent permis de confondre avec la révélation. Qui dit théologie dit un système, et qui dit système dit un arrangement, au point de vue logique, de faits divins qui nous sont donnés à l'état de faits et non à l'état de système dans la Parole de Dieu. Voilà pourquoi il se mêle toujours quel-

Digitized by Google

que chose de l'homme dans toute théologie, et voilà pourquoi aussi toute théologie est perfectible, susceptible par conséquent d'être modifiée. Nos devanciers, les Pères de l'Eglise et les réformateurs, n'étaient pas plus infaillibles que nous. Nous avons donc le même droit qu'eux d'aller puiser directement la vérité dans l'Ecriture. Pas plus qu'eux vraisemblablement nous n'arriverons à l'étreindre dans sa plénitude, mais si nous n'atteignons pas le but, nous pourrons peut-être nous en approcher de plus près. Dussent d'ailleurs (ce que nous n'admettons pas) tous nos efforts demeurer stériles, en poursuivant la vérité, nous obéissons à une des lois de notre être, et toutes les interdictions du monde ne réussiraient pas à nous en détourner. L'activité de la pensée est un des besoins constitutifs de la nature humaine. S'il en est ainsi, quel plus noble usage, je le demande, l'homme peut-il faire de son intelligence que de l'appliquer aux grands objets dont s'occupe la théologie ?

Entre M. de Pressensé et nous, il n'y a point de dissentiment à cet égard. Avec lui nous reconnaissons que « l'Evangile en soi est élevé au-dessus de tous nos systèmes autant que le ciel est élevé au-dessus de la terre ; » que nous voyons tous « confusément et comme dans un miroir ; » qu'en fait de théologie « nous bâtissons tous avec un peu d'or pur et beaucoup de paille et de chaume ; » que

Digitized by Google

« notre théologie, quelle qu'elle soit, sait très-peu de chose, et que les ravissements de la vue immédiate la feront disparaître comme une radieuse aurore chasse le crépuscule. »

Sur tout cela nous sommes d'accord. Cependant prenons-y garde et ne nous laissons pas payer de mots.

Il y a, j'en conviens, une différence entre la vérité en soi et l'idée que nous nous en faisons. L'une est divine, l'autre humaine. L'une est parfaite, absolue, l'autre imparfaite, relative. Mais conclure de là que toutes les conceptions du fait chrétien se valent, ou tout au moins qu'elles sont également légitimes, qu'il n'y en a aucune qui ait le droit de se dire à l'exclusion des autres l'expression authentique du christianisme, c'est émettre un principe qui, s'il était poussé logiquement, aboutirait à la négation même de la doctrine.

En effet, la notion de la vérité se confond pour nous avec la vérité elle-même. Celle-ci est ce qu'elle nous paraît être. A notre point de vue humain, la distinction entre la vérité en soi et la manière dont nous la concevons est donc plus apparente que réelle. Si de cette conception il nous est interdit de dire : « C'est la vérité, » la vérité n'existe pas pour nous, ou, si elle existe, c'est *in abstracto*, dans une région où il ne nous est jamais permis de l'atteindre, ce qui revient au même que si elle n'existait pas.

M. de Pressensé nous semble ici confondre deux choses pourtant bien différentes : la conception du fait et son ex-

Digitized by Google

plication, la croyance religieuse et sa systématisation dogmatique. Nous abondons en plein dans ce qu'il dit de la seconde, mais nous ne pouvons le suivre dans son appréciation de la première. L'explication du fait, sa systématisation est affaire de théologie, et la théologie varie de siècle en siècle; l'histoire de la dogmatique le prouve surabondamment. La notion pure et simple de la vérité au contraire, la croyance, est affaire de religion. Si la religion est vraie, les doctrines, les faits divins qui la constituent doivent l'être aussi. Ces doctrines (je parle, bien entendu, de celles qui sont essentielles) ne peuvent donc pas changer, si la religion elle-même ne change pas. Elles échappent aux variations des systèmes théologiques. Elles ont un caractère de fixité, de permanence qu'elles empruntent à la vérité dont elles sont la forme, l'expression. M. de Pressensé l'entend bien ainsi lui-même, puisqu'il parle d'un fond substantiel et résistant en dehors duquel il n'y a plus de christianisme. Ce fond substantiel et persistant n'est apparemment pas pour lui quelque chose d'abstrait, d'insaisissable, d'intraduisible; c'est une certaine conception de la vérité, conception humaine sans doute, puisque nous sommes des hommes et que nous ne pouvons concevoir les choses qu'humainement, mais une conception exacte de la vérité et qui, à ce titre, se confond avec elle. Ce n'est pas de la vérité abstraite, non définie, mais bien de cette vérité con-

Digitized by Google

crète, *humanisée* qu'il affirme qu'elle est vraie, à l'exclusion de toute idée, de toute notion, de toute doctrine contraire. Il y a pour lui un christianisme réel qu'il conçoit et qu'il formule (car toute conception doit forcément aboutir à se formuler de quelque manière), qui est la traduction authentique, sinon parfaitement adéquate du christianisme idéal, du christianisme en soi. Cette conception, il l'identifie avec le christianisme. Ce qu'il fait pour le tout, pourquoi ne serions-nous pas en droit de le faire pour chacune de ses parties? Pourquoi, de la même manière qu'il affirme qu'en dehors du surnaturel il n'y a plus de christianisme, ne pourrions-nous pas affirmer qu'en dehors de l'expiation il n'y a plus de rédemption? Le christianisme surnaturel est une manière, entre plusieurs autres, de concevoir le christianisme, comme l'expiation est une manière, entre plusieurs autres, de concevoir la rédemption. Est-ce à dire qu'elles aient toutes la même valeur, parce que les unes et les autres sont des conceptions humaines qu'il faut distinguer du fait divin? Si oui; je comprends qu'on proteste contre l'identification du fait rédempteur avec l'expiation, je comprends qu'on revendique la liberté de l'entendre autrement, sans sortir du christianisme; je comprends qu'on se récrie du refus d'accorder la qualification d'*évangéliques* à des doctrines qui diffèrent de celle-là. Mais alors il faut aller jusqu'au

Digitized by Google

bout; il faut passer le niveau sur toutes les croyances; il faut dire avec les libéraux de l'extrême gauche que tous ceux-là sont chrétiens qui se réclament de Jésus-Christ, quelle que soit la manière dont ils conçoivent sa personne et son œuvre. Il faut surtout s'abstenir, sous peine de se rendre coupable d'inconséquence flagrante, de poser des limites, de parler de fond substantiel, de surnaturel chrétien en dehors duquel il n'y a plus de christianisme. Car ce fond substantiel, quel est-il? Si vous le définissez, vous tombez nécessairement dans les conceptions humaines, dans les formules, et vous ne voulez pas qu'aucune de ces conceptions ou de ces formules se donne pour vraie, pour chrétienne à l'exclusion des autres. Si vous vous bornez à le nommer, sans le définir, sans y attacher aucun sens précis, ce *substratum* se réduit à une pure abstraction qui équivaut à un pur néant.

Dans cette généralité le débat ne saurait évidemment pas aboutir. La question n'est pas de savoir s'il est permis de confondre le domaine religieux et le domaine théologique, de fulminer des excommunications majeures ou mineures, d'élever des divergences secondaires à la hauteur des divergences radicales, d'étouffer la liberté des recherches consciencieuses par des jugements sommaires. Tout le monde est d'accord là-dessus. Personne n'a la prétention d'avoir la vue immédiate de la vérité, d'arriver du ciel

Digitized by Google

avec l'explication de tous les mystères, le mot de toutes les énigmes, la clef de toutes les prophéties. M. de Pressensé pouvait s'épargner la peine de nous tracer ce portrait de fantaisie. De ces procédés de discussion nous pourrions dire, nous aussi, qu'il faut décidément y renoncer. Mais encore un coup la vraie question n'est pas là. La vraie question est de savoir si la doctrine de l'expiation appartient au domaine religieux ou au domaine théologique. La question est de savoir quel est le fond divin de la rédemption que M. de Pressensé lui même affirme être essentiel au christianisme. La question est de savoir si l'on n'altère pas ce fond divin, en repoussant ce que l'on est convenu d'appeler le côté juridique, pour ne laisser subsister que le côté moral.

Là est la vraie question entre M. de Pressensé et nous, pas ailleurs. Nous pouvons nous tromper, nous nous trompons peut-être en identifiant, comme nous le faisons, l'expiation et la rédemption. Mais nous sommes dans notre droit, nous ne faisons preuve ni d'étroitesse, ni d'exclusisme, lorsque, dans cette conviction, nous jetons un cri d'alarme, parce que nous croyons le christianisme menacé par les attaques ou les altérations dont cette doctrine est l'objet. Pour nous l'expiation est identique à la rédemption; elle est le fond le plus intime du mystère de la piété. Elle n'est pas une théorie, une explication du

Digitized by Google

fait rédempteur, elle est le fait rédempteur lui-même. Qu'on veuille bien tenir compte de notre point de vue, et l'on comprendra dès lors que les reproches sévères adressés à l'orthodoxie de droite ne nous touchent pas. Nous ne voulons pas être plus étroits que l'Evangile, nous ne voulons pas nous roidir dans un confessionalisme farouche et stérile; mais nous croyons qu'il y a des bases essentielles sur lesquelles repose le christianisme, des bases que toute théologie chrétienne doit respecter, et l'une de ces bases, pour nous, c'est l'expiation.

Jésus-Christ n'est pas le rédempteur parce qu'il nous a enseigné une morale sublime et nous a donné un noble exemple; il n'est pas le rédempteur parce qu'il a prêché l'égalité, la fraternité entre les hommes, et jeté dans le monde des principes féconds d'où sortiront un jour tous les progrès; il n'est pas le rédempteur parce qu'il est l'homme idéal, la plus haute expression du sentiment religieux; il n'est pas le rédempteur parce qu'il nous a révélé l'amour divin, et a, par cette révélation, allumé dans nos cœurs l'étincelle de l'amour pour Dieu; il n'est pas le rédempteur, enfin, parce qu'en nous identifiant à lui par la foi, il nous rend participants de sa sainteté et nous ramène ainsi à Dieu par l'obéissance. Non. Mais il l'est parce qu'il a porté sur la croix la peine de nos péchés, qu'il a payé notre rançon, qu'il a satisfait pour nous à la

Digitized by Google

justice éternelle, par sa vie et par sa mort, et nous a rouvert par ce moyen la porte des cieux.

Tel est pour nous le fond divin de la rédemption ce qui la fait être ce qu'elle est, ce qui la constitue, ce en dehors de quoi elle n'existe plus.

M. de Pressensé a le droit de combattre notre opinion, s'il la trouve erronée; il n'a pas celui de crier à l'étroitesse parce que nous refusons de qualifier d'évangélique toute doctrine qui ne retient pas ces éléments essentiels du fait rédempteur; car il a, lui aussi, sa limite en deçà de laquelle une doctrine est évangélique, au delà de laquelle elle ne l'est point. Toute la différence entre nous gît en ce que nous ne la posons pas au même endroit. Le principe est le même, l'application seule diffère. Quand il oppose ceux qui ne voient dans la rédemption qu'une déclaration de l'amour divin, et ceux pour qui elle est un « sacrifice positif, ayant transformé notre relation avec Dieu, » et qu'il ajoute : « Là est le point de séparation entre les tendances évangéliques et celles qui ne le sont pas » (Lettre à l'*Espérance* dans le numéro du 7 juin 1867), que fait-il autre chose que ce que nous faisons nous-même? Nous ne songeons pas à le lui imputer à crime; nous constatons simplement le fait, en observant qu'il est inévitable, car pour chacun de nous le christianisme est et ne peut être que ce que nous le concevons.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE LAUSANNE

Digitized by Google

Qu'on nous comprenne bien toutefois; le jugement que nous portons des doctrines, nous n'entendons nullement l'appliquer aux personnes. Il y a d'heureuses et de malheureuses inconséquences. La nature humaine n'est pas faite tout d'une pièce; elle n'a pas l'inflexibilité de la logique; elle est un amas de contradictions, a dit Pascal. Un homme peut admettre toutes les doctrines fondamentales du christianisme et n'être pas chrétien. Dans ce cas, il vaut moins que sa croyance. D'autres fois, c'est l'inverse qui a lieu. La croyance est défectueuse, la doctrine erronée, mais le cœur et la vie ont subi largement l'influence du christianisme. Qui de nous oserait refuser à un tel homme le titre de chrétien?

Ainsi dégagé de tout ce qui n'est pas lui, le problème à résoudre est donc celui-ci : Quels sont les éléments essentiels de la rédemption? En quoi consiste cette réalité objective en dehors de laquelle elle n'est plus?

La rédemption étant un fait de révélation pure, c'est dans la Bible qu'il faut aller puiser nos informations.

Nous espérons pouvoir nous livrer un jour à ce travail.

Mais en attendant, et pour le moment, nous désirons nous borner à l'examen critique de cette portion des articles de M. de Pressensé où il passe en revue l'histoire du dogme. Encore n'embrasserons-nous pas le sujet en son entier. Il est des points sur lesquels nous sommes d'ac-

Digitized by Google

cord. Inutile de nous y arrêter; mieux vaut employer le temps et la place dont nous disposons à la discussion de ceux où nous ne le sommes pas.

M. de Pressensé prétend d'abord que la notion orthodoxe de la rédemption a été étrangère à toute l'antiquité chrétienne.

Il affirme, en outre, qu'elle diffère sensiblement de celles des réformateurs.

Nous croyons qu'il se trompe, et nous essayerons de le prouver.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

—

LES PÈRES

Avant d'en venir aux témoignages des Pères, remarquons que la foi de l'Eglise primitive ne nous est guère connue que par les livres de ses docteurs, et que ces livres sont presque tous des apologies ou des traités spéciaux sur tel ou tel point de doctrine ou de morale, les Pères apostoliques exceptés. De monuments de la foi de l'Eglise elle-même, à proprement parler, nous n'en avons point. Cela étant, nous devons nous attendre *à priori* à trouver sur un fonds de croyances communes des superfétations théologiques, des tentatives d'explication qui étaient le fait des docteurs, et ne représentent nullement la foi de l'Eglise elle-même. Tous les Pères, sans exception, parlent du sacrifice de Jésus-Christ comme d'une rançon, et rattachent à cette rançon le salut de l'homme. Sur ce point, unanimité complète. Où commence le désaccord, c'est sur la question de savoir à qui cette rançon a été

Digitized by Google

payée. Origène croit que Jésus-Christ l'a payée non à Dieu, mais à l'esprit malin (1). Grégoire de Nysse aussi. Mais rien absolument ne nous assure que cette croyance fût celle de l'Eglise. On n'est donc pas fondé à venir nous dire, après avoir cité deux ou trois passages de leurs écrits, qu'au temps d'Origène ou de Grégoire on avait d'autres idées que les nôtres sur la rédemption. En parlant ainsi, on confond la foi de l'Eglise et les systèmes des docteurs, deux choses différentes pourtant, et qui doivent être soigneusement distinguées.

L'absence de témoignages clairs, positifs, sur une doctrine, ne prouve pas toujours non plus la non-existence de

(1) Encore tous les théologiens sont-ils loin d'être d'accord à ce sujet. Voici comment s'exprime J.-A. Mœhler : « On ne saurait douter qu'Origène n'eût parfaitement saisi la nature de la πίστις de saint Paul. Il doit donc paraître d'autant plus extraordinaire qu'on ait pu l'accuser d'avoir admis une rédemption extérieure de Satan. Dans tous ses écrits, l'esclavage du péché et l'esclavage de Satan sont pris dans le même sens, et rien certes ne saurait être plus biblique, ni plus essentiellement vrai. La délivrance du péché est donc en même temps la délivrance du pouvoir de Satan. Mais comment Origène a-t-il compris que la mort du Sauveur devait avoir une si grande puissance? « Celui qui voit combien il y a de personnes blessées par l'amour « divin, » dit-il dans un passage où il explique pourquoi dans Esaïe Jésus-Christ est appelé la *flèche bénie*, « comprendra que le trait qui « a blessé tant d'âmes de l'amour de Dieu ne peut être que celui qui « a dit : « Il a fait de moi une flèche élue. » Il veut dire par là que l'amour que Dieu a témoigné en livrant son Fils blesse les cœurs et y fait naître un amour réciproque. » (*Athanase le Grand*, par J.-A. Mœhler, t. I, p. 147; traduct. de J. Cohen. Paris, 1840.)

Digitized by Google

cette doctrine. Un auteur ecclésiastique ne peut point parler de tout à propos de tout. Ainsi Justin Martyr dans sa *Seconde Apologie* ne dit pas un mot de la mort de Jésus-Christ ni de la rédemption. Le but qu'il se propose, le sujet qu'il traite, ne l'y appellent pas. Si nous n'avions d'autre témoignage de la foi de l'Eglise au second siècle, on serait tenté de conclure de ce silence qu'elle ne croyait pas à la rédemption. Et pourtant nous savons qu'elle y croyait.

Enfin, de ce que l'antiquité chrétienne exprime autrement que nous le fait rédempteur, on n'est pas autorisé à conclure que sa croyance était différente de la nôtre. Une croyance ne se précise, ne s'affirme d'une manière complète qu'en présence d'une doctrine qui l'altère ou qui la nie; elle se précise et s'affirme dans le sens même des altérations ou des négations dont elle est l'objet. Ce n'est pas à partir du concile de Nicée seulement que l'Eglise a cru à la divinité de Jésus-Christ; elle y a cru dans tous les temps. Mais c'est alors seulement qu'elle a formulé sa foi avec netteté, parce qu'il était nécessaire de l'opposer à l'hérésie arienne. J'en pourrais dire autant des autres doctrines. Transportons-nous avec notre foi au premier et au second siècle de l'Eglise, dans le milieu où vivaient les chrétiens d'alors; cette foi aurait probablement revêtu la forme que revêtit la leur. Transportez, au contraire, ces chrétiens avec leur foi dans notre siècle à nous, en face des

Digitized by Google

altérations ou des attaques auxquelles elle est en butte de la part de l'incrédulité contemporaine, et leur langage aurait acquis plus de précision. Ils auraient mis l'accent là où nous le mettons nous-mêmes. Identique au fond, leur croyance aurait affecté des formes, une physionomie différentes, selon la différence des temps et des circonstances.

Ces remarques faites (et nous les jugions nécessaires), interrogeons d'abord les Pères apostoliques.

Nous n'avons pas à entrer ici dans les questions d'authenticité que soulèvent leurs écrits. Cette discussion nous éloignerait par trop de l'objet de nos recherches. Il est d'ailleurs constant, pour ceux-là mêmes de ces écrits sur l'authenticité desquels planent des doutes sérieux, tels que la *Seconde* de Clément, l'*Epître* de Barnabas, les *Lettres* d'Ignace et le *Livre du Pasteur*, qu'ils remontent, dans tous les cas, à une antiquité assez reculée pour qu'on puisse les considérer comme des monuments de l'âge apostolique.

Cet âge, tout le monde en convient, n'était pas celui de la spéculation. Il ne faut pas demander aux Pères apostoliques ce qu'ils ne sauraient nous donner. Ils se bornent à affirmer l'Evangile, sans chercher à l'expliquer. Rien d'étonnant, dès lors, que nous ne trouvions nulle part, chez eux, une formule exacte, une exposition détaillée de leur croyance sur la rédemption. Une telle déter-

Digitized by Google

mination n'eût été motivée par rien. Le langage dont ils se servent recevait une détermination suffisante, soit de l'usage général des mots employés par eux, soit surtout de la signification bien connue que ces mots avaient contractée dans nos livres saints. Tels sont ceux de *rançon, victime, sacrifice, rédemption,* etc. (1). Or, tous les Pères apostoliques sont unanimes à rattacher le salut à la mort de Christ, et dans cette mort ils n'hésitent pas à voir un SACRIFICE, une RANÇON; qu'on en juge par les citations suivantes :

« Le Seigneur, nous dit Barnabas, a bien voulu livrer son corps à la mort, afin que nous fussions sanctifiés *par la rémission de nos péchés qui s'est faite par l'effusion de son sang;* car il est écrit de lui, en partie pour le peuple juif et en partie pour nous : *Il a été percé de plaies pour nos iniquités, et il a été tourmenté pour nos crimes; nous avons été guéris par son sang.* Il a été mené au sacrifice comme une brebis, et il est demeuré

(1) « Sans doute, dit avec raison M. G. Cramer, dans le *Chrétien évangélique,* on peut bien dire au figuré, avec le Dictionnaire de l'Académie : tel homme a été victime de sa bonne foi, victime de son désintéressement; mais, au sens biblique, le seul qui soit ici en cause, *victime* implique immolation et substitution; *rançon* implique substitution de celui qui paye la dette à celui qui devait la payer; *sacrifice rédempteur* l'impliquerait plus nettement encore, s'il était possible. Ces expressions sont marquées du sceau de Dieu; elles appartiennent au trésor de l'Eglise chrétienne, et sont pour elle le sicle du sanctuaire; nul homme n'est contraint de les accepter, mais nul homme aussi, nulle réunion d'hommes n'a le droit de les rogner et d'en altérer le titre, ou d'en effacer l'empreinte, pour y substituer son propre sceau. »

Digitized by Google

dans le silence, sans ouvrir la bouche, comme un agneau muet devant celui qui le tond » (1). — « Le Fils de Dieu a souffert, afin que ses souffrances nous donnassent la vie; *il a offert en sacrifice pour nos péchés le vase de son esprit*, c'est-à-dire son corps » (2). — Au même endroit, après avoir cité ces paroles de la tradition : « Et les seuls prêtres en mangeront l'intestin avec du vinaigre, sans qu'il ait été lavé » (3), il ajoute : « Pourquoi cela? Parce que,quand je serai (c'est Jésus-Christ qui parle) sur le point *d'offrir ma chair pour les péchés de mon peuple*, vous me présenterez à boire du fiel et du vinaigre. Il disait cela pour montrer qu'il devait mourir pour eux » (4).

Un peu plus bas, parlant de deux boucs semblables et sans tare, dont l'un devait être offert par le prêtre en holocauste pour le péché, et dont l'autre devait être chargé de malédictions pour tout le peuple, il y voit une figure expresse de Jésus-Christ.

« Que fera-t-on de l'autre? *Qu'il y en ait un qui soit maudit.* » « Voyez, ajoute Barnabas, comment ce type *a reçu son accomplissement en Jésus: Et tous vous lui cracherez dessus, vous le mettrez en pièces, vous lui mettrez de la laine d'écarlate autour de la tête, et dans cet état vous l'enverrez au*

(1) Propter hoc Dominus sustinuit tradere corpus suum in exterminium, ut remissione peccatorum sanctificemur, quod est sparsione sanguinis illius. (*Ep. cath.*, § 5.)

(2) Ὑπὲρ τῶν ἡμετέρων ἁμαρτιῶν ἔμελλε σκεῦος τοῦ πνεύματος προσφέρειν θυσίαν. (*Ibid.*, § 7.)

(3) Ces paroles, citées par Barnabas comme de l'Ecriture, faisaient partie des traditions répandues parmi les chrétiens sur la manière de célébrer la fête juive des Expiations.

(4) Ἵνα δείξῃ, ὅτι δεῖ αὐτὸν παθεῖν ὑπὲρ αὐτῶν. (*Ibid.*)

Digitized by Google

désert. Pourquoi cela? Pourquoi le bouc *maudit* est-il couronné? Parce que, répond Barnabas, ils verront Jésus-Christ en ce jour-là (au jour du jugement), ayant *une tunique d'écarlate autour de son corps*, et ils diront: « N'est-ce pas celui que nous avons crucifié, après l'avoir battu de coups et l'avoir couvert d'insultes et de mépris? » Oui, c'est celui qui se disait le Fils de Dieu » (1).

Ainsi, pour Barnabas, le bouc chargé des malédictions du peuple était un type de Jésus-Christ crucifié.

« Quant au Fils, dit Hermas, il a été exposé à de grands travaux et a beaucoup souffert *pour effacer leurs péchés* » (2).

Clément, de Rome, s'exprime de la même manière :

« Contemplons le sang de Jésus-Christ, » écrit-il aux Corinthiens, » et voyons combien il est précieux devant Dieu, ce *sang qui, ayant été répandu pour notre salut*, a apporté à tout le monde la grâce de la repentance » (3). Dans un autre passage, après avoir rappelé les paroles des espions à Rahab, il continue en ces termes : « Ils ajoutèrent qu'elle devait mettre une marque à sa maison, savoir, y attacher un cordon de cramoisi, donnant sensiblement à connaître par là que *le sang du Seigneur servirait à* RACHETER *tous ceux qui croient et qui espèrent en*

(1) Τὸν δὲ ἕνα τί ποιήσουσιν; « Ἐπικατάρατος, φησίν, ὁ εἷς· » Προσέχετε, πῶς ὁ τύπος τοῦ Ἰησοῦ φανεροῦται...

Καὶ ὅτι τὸν ἐπικατάρατον ἐστεφανωμένον; Ἐπεὶ δὲ ὄψονται αὐτὸν τότε τῇ ἡμέρᾳ, τὸν ποδήρη ἔχοντα τὸν κόκκινον περὶ τὴν σάρκα, καὶ ἐροῦσιν· Οὐχ οὗτος ἐστιν, ὅν ποτε ἡμεῖς ἐσταυρώσαμεν. (*Ep. cath.*, § 7.)

(2) Herm., liv. III. Simil. 5, § 6.

(3) 1 Cor., § 7.

Digitized by Google

Dieu » (1). Ailleurs : « Respectons le Seigneur Jésus-Christ, dont *le sang a été donné pour nous* » (2). « C'est par la charité que Jésus-Christ notre Seigneur a eue pour nous qu'*il a donné son sang pour nous*, par la volonté de Dieu, *sa chair pour notre chair*, *et son âme pour nos âmes* » (3).

« Jésus, » dit Ignace, « s'est offert à Dieu pour nous en oblation et victime de propitiation » (4). Et faisant allusion à la doctrine des docètes : « Ils s'abstiennent de l'eucharistie et de la prière, » dit-il encore, » parce qu'ils ne confessent point que l'eucharistie est la chair de notre Sauveur Jésus-Christ, *laquelle a souffert pour nos péchés* » (5).

« J'ai une grande joie en Jésus-Christ, notre Seigneur, à votre occasion, » écrit Polycarpe aux Philippiens, « de ce que votre foi fortement enracinée, et qui a été publiée dès les temps anciens, se soutient jusqu'à présent et fructifie en notre Seigneur Jésus-Christ, qui a porté la fermeté *jusqu'à mourir pour nos péchés*, ὑπὲρ τῶν ἁμαρτιῶν ἡμῶν (6). Tenons-nous donc fortement attachés à notre espérance et à l'arrhe de *notre justice*, *qui est Jésus-Christ*, *qui a porté nos péchés en son corps sur le bois*, qui n'a point commis de péché, dans la bouche duquel il ne s'est

(1) Ὅτι διὰ τοῦ αἵματος τοῦ κυρίου λύτρωσις ἔσται πᾶσιν τοῖς πιστεύουσιν καὶ ἐλπίζουσιν ἐπὶ τὸν Θεόν. (1 Cor., § 12, à la fin.)

(2) *Ibid.*, § 21.

(3) Τὸ αἷμα αὐτοῦ ἔδωκεν ὑπὲρ ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς, ὁ κύριος ἡμῶν, καὶ τὴν σάρκα ὑπὲρ τῆς σαρκὸς ἡμῶν, καὶ τὴν ψυχὴν ὑπὲρ τῶν ψυχῶν ἡμῶν. (*Ibid.*, § 49, à la fin.)

(4) Aux Ephés., § 1.

(5) Ὑπὲρ ἡμῶν ἑαυτὸν ἀνενεγκόντος Θεῷ προσφορὰν καὶ θυσίαν τὴν ὑπὲρ τῶν ἁμαρτιῶν ἡμῶν παθοῦσαν. (Aux Smyrn., § 7.)

(6) Aux Philipp., § 1.

Digitized by Google

point trouvé de fraude; mais il a souffert patiemment toute sorte de maux pour nous, afin que nous vivions par lui » (1).

Qu'on relise tous ces passages, en se souvenant de ce que nous avons dit tantôt, que les Pères apostoliques n'étaient pas des hommes de spéculation, mais de foi et de pratique, nourris et pénétrés de la moelle des Ecritures, et l'on restera convaincu qu'en parlant ainsi, s'ils n'expriment pas la doctrine de la rédemption avec cette netteté qui coupe court à toutes les équivoques, ils en parlent assez clairement, pourtant, pour qu'il résulte de leur langage que la rédemption, pour eux, était une véritable expiation.

Cette idée était tellement entrée dans la croyance de l'Eglise primitive qu'on la retrouve jusque dans les égarements où elle fut entraînée. Nous avons déjà signalé cette théorie étrange d'après laquelle les souffrances et la mort de Jésus-Christ auraient été une rançon payée à Satan pour délivrer les âmes des hommes de son pouvoir. Si étrange soit-elle, elle confirme notre dire; car elle montre que, dans la rédemption, il ne s'agissait pas simplement de ramener l'homme à Dieu par l'obéissance, mais bien de le délivrer d'une pénalité objective qu'il avait en-

(1) Ὃς ἀνήνεγκεν ἡμῶν τὰς ἁμαρτίας τῷ ἰδίῳ σώματι ἐπὶ τὸ ξύλον, « ὅς ἁμαρτίαν οὐκ ἐποίησεν, οὐδὲ εὑρέθη δόλος ἐν τῷ στόματι αὐτοῦ· » ἀλλὰ δι' ἡμᾶς, ἵνα ζήσωμεν ἐν αὐτῷ, πάντα ὑπέμεινε. (Aux Philipp., § 8.)

Digitized by Google

courue. Sans doute cette manière de concevoir le fait rédempteur n'est pas tout à fait identique à celle qui considère les souffrances et la mort de Jésus-Christ comme une satisfaction à la justice divine. Mais au fond de cette notion, comme de la doctrine orthodoxe, se retrouve l'idée de justice qui s'évanouit dans toutes les théories modernes qu'on nous propose. L'homme a péché, il a mérité un châtiment, et pour que ce châtiment lui soit épargné, il faut une rançon. Ce n'est pas l'homme qui la payera; c'est Jésus-Christ qui l'a payée pour lui par ses souffrances et par sa mort. Voilà ce que proclament à l'envi les Pères de l'Eglise, et cela suffit pour que la conscience soit satisfaite, pour que le fond substantiel de la rédemption soit maintenu. S'il ne se fût agi que d'une rédemption morale, si Jésus-Christ ne nous eût rachetés qu'en nous ramenant à Dieu par sa vie et par sa mort, à quoi bon cette rançon payée à Satan? L'idée de rançon emporte toujours avec elle celle d'une certaine proportion entre le prix imposé à celui qui rachète, et la peine que devait souffrir (mort ou captivité, il n'importe) celui qui est racheté. Il n'est donc pas jusqu'aux erreurs des premiers docteurs chrétiens qui n'établissent, à leur manière, qu'aux yeux de la primitive Eglise la rédemption était autre chose que la délivrance de la puissance du mal, qu'elle était une satisfaction ou une expiation véritable.

Digitized by Google

Nous venons d'interroger les Pères apostoliques. Passons au second siècle.

Ici, l'on nous oppose un passage de Justin Martyr, qui est décisif, pense-t-on, pour montrer que la doctrine orthodoxe de l'expiation « est étrangère à l'Evangile éternel, à la grande tradition de l'Eglise. » S'il faut en croire M. de Pressensé, Justin écarte positivement l'idée que le Père ait maudit le Fils, à l'occasion du fameux texte : « Maudit est quiconque est pendu au bois » (Gal. III, 13). Répondant à une objection que les Juifs tiraient du supplice infamant de Jésus-Christ, il dit expressément dans son *Dialogue avec Tryphon :*

« La malédiction de Dieu n'a pas été sur le Christ, par lequel sont sauvés tous ceux qui ont accompli des actes dignes de malédiction » (1).

Disons d'abord que Justin Martyr parle très-peu de la rédemption. Il n'insiste pas plus sur la valeur du sacrifice de Jésus-Christ qu'il ne le présente directement comme une satisfaction de l'éternelle justice. Il ne s'en occupe pas. Quoi d'étonnant, dès lors, qu'il n'ait pas été aussi explicite que nous l'aurions voulu sur le caractère des souffrances et de la mort du Sauveur, puisqu'il l'est si peu sur ces souffrances et sur cette mort elles-mêmes! Si l'on était en droit

(1) Οὐκ ἔτι δὲ κατὰ τοῦ Χριστοῦ τοῦ Θεοῦ κατάρα κεῖται ὃι οὗ σώζει πάντας τοὺς κατάρας ἄζια πράξαντας.

Digitized by Google

d'arguer de son silence ou de sa sobriété, ce n'est pas seulement de la doctrine de la malédiction du Fils par le Père, c'est de la rédemption elle-même qu'il faudrait dire qu'elle ne fait pas partie de l'Evangile éternel, qu'elle est étrangère à la grande tradition de l'Eglise.

Dans la *Première Apologie*, le seul passage, ou peu s'en faut, dans lequel il soit question de la mort de Jésus-Christ en rapport avec le salut est celui-ci :

« Après être entré dans Jérusalem, le Christ fut mis en croix pour accomplir le reste de la prophétie. Mais remarquez ces mots : « Il lavera sa robe dans le sang du raisin. » Ici le prophète annonce que *le Christ doit souffrir et par son sang purifier ceux qui croiront en lui* » (1).

Appliquant à Jésus le chapitre LIIIe d'Esaïe, il dit :

« Il a vraiment lui-même porté nos péchés; il s'est chargé de nos douleurs, et nous avons estimé qu'il était dans la peine, battu et affligé : καὶ ἡμεῖς ἐλογισάμεθα αὐτὸν εἶναι ἐν πόνῳ, καὶ ἐν πληγῇ, καὶ ἐν κακώσει. Il a été blessé à cause de nos iniquités. Il a été brisé pour nos crimes. Le châtiment qui doit nous donner la paix s'est appesanti sur lui; nous avons été guéris par ses meurtrissures. Nous nous sommes tous égarés comme des brebis, en suivant chacun sa propre voie. Le Seigneur a fait tomber sur lui l'iniquité de nous tous » (2).

Et dans un autre endroit :

« Il s'est fait homme pour le salut de ceux qui croient en lui,

(1) Πάσχειν ἔμελλε δι' αἵματος καθαίρων τοὺς πιστεύοντας αὐτῷ. (*Première Apologie*, 32.)

(2) *Première Apologie*, 50.

Digitized by Google

et s'est résigné à être compté pour rien, à tout souffrir *pour désarmer la mort par sa propre mort* et par sa résurrection. ἵνα ἀποθανὼν καὶ ἀναστὰς νικήσῃ τὸν θάνατον » (1).

C'est tout.

Nous avons déjà vu que, dans la *Seconde Apologie,* Justin se tait sur la rédemption. Il dit seulement, à propos de l'incarnation, que « le *Logos* est devenu homme à cause de nous, afin qu'étant participant de nos souffrances, il nous en donnât guérison » (2).

Dans l'*Exhortation aux Grecs,* rien.

Dans son *Dialogue avec Tryphon,* il parle de « l'économie fondée par la passion de Jésus-Christ pour terrasser les puissances de l'enfer » (3); il compare Jésus-Christ à l'agneau pascal : « Le mystère de l'agneau, que Dieu ordonna d'immoler à la solennité de Pâques, était la figure du Christ; à raison de leur foi, ceux qui croient en lui teignent de son sang leurs maisons, c'est-à-dire eux-mêmes. » Il le compare encore au bouc émissaire, et il ajoute : « Ce Jésus que vous avez accablé d'outrages était la victime de propitiation pour tous ceux qui veulent faire pénitence » (4).

(1) *Première Apologie,* 63.

(2) Ὅπως καὶ τῶν παθῶν τῶν ἡμετέρων συμμέτοχος γενόμενος καὶ ἴασιν ποιήσηται. (*Seconde Apologie,* 13.)

(3) Τὰ δαιμόνια ὑποτάσσεσθαι..... τῇ τοῦ γενομένου πάθους αὐτοῦ οἰκονομίᾳ. (*Dial.*, 41.)

(4) Καὶ προσφορὰ ἣν ὑπὲρ μάντων τῶν μετανοεῖν βουλομενῶν ἁμαρτολῶν. (*Dial.*, 40.)

Digitized by Google

D'autre part, il enseigne que Dieu « tient pour juste et innocent celui qui se repent de ses fautes » (1).

Il nous semble bien difficile, d'après cela, de dire quelle était la doctrine de Justin sur la rédemption, et plus difficile encore de dire qu'il n'admettait pas l'expiation. Sa comparaison de Jésus avec l'agneau pascal, avec le bouc émissaire, l'application qu'il lui fait du fameux passage d'Esaïe, éveilleraient bien plutôt l'idée contraire.

Ce qui est certain, c'est qu'il entendait par rédemption autre chose qu'une expiation morale. L'obéissance de Christ ne tient aucune place dans son système. Il dit bien que Jésus a « été juste et irrépréhensible en toutes choses » (2); qu'il a été le seul entre les hommes qui ait pu revendiquer cette parfaite sainteté » (3); et que c'est pour cela qu'il a été sauvé (4). Mais nulle part il ne donne à entendre que cette sainteté soit dans un rapport quelconque avec notre salut. Jésus est, pour Justin, un révélateur. Il nous sauve par son enseignement. Il est apparu pour éclairer (φωτίζειν), non pour vivifier (ζωοποιῆσαι).

(1) Ἡ χρηστότης καὶ ἡ φιλανθρωπία τοῦ Θεοῦ... τὸν μετανοοῦντα ἀπὸ τῶν ἁμαρτημάτων ὡς δίκαιον καὶ ἀναμάρτητον ἔχει. (*Dial.*, 47.)

(2) Ἄμωμον καὶ ανέγκλητον κατὰ πάντα. (*Dial.*, 35.)

(3) Τῷ μόνῳ ἀσπίλῳ καὶ ἀναμαρτήτῳ Χριστῷ. (*Ibid.*, 110.)

(4) Φαίνεται μήτε διὰ τὸ εἶναι υἱὸς μήτε κατὰ τὸ εἶναι ἰσχυρὸς μήτε διὰ τὸ σοφὸς σώζεσθαι δύνασθαι, ἀλλὰ πρὸς τὸ ἀναμάρτητος εἶναι. (*Ib.*, 102.)

Digitized by Google

Mais venons-en au texte qu'on nous oppose.

Tryphon, le défenseur supposé du judaïsme, s'était écrié :

« Oui, nous savons que le Christ doit souffrir, qu'il sera conduit à la mort comme une brebis; mais doit-il être crucifié, peut-il subir une mort aussi honteuse, aussi infâme, puisqu'elle est maudite par la loi? Tâchez de nous le prouver; pour nous, la seule idée d'une telle mort nous révolte. »

Voici la réponse de Justin : Il commence par montrer que la croix était préfigurée dans l'Ancien Testament de diverses manières, puis il continue :

« De même que Dieu a pu ordonner de représenter en airain l'image d'un serpent, sans se contredire (Dieu ayant défendu de faire des images taillées), de même il peut y avoir dans la loi une sentence de malédiction contre les crucifiés, sans qu'elle frappe le Christ de Dieu par lequel Dieu sauve tous ceux qui ont fait des choses dignes de malédiction, δι' οὗ σώζει πάντας τοὺς κατάρας ἄξια πράξαντας.

« En effet, tout le genre humain est sous la malédiction, selon qu'il est écrit : *Maudit est quiconque ne persévère pas dans toutes les choses qui sont écrites au livre de la loi pour les faire.* Certes personne n'a observé la loi parfaitement. Vous n'oserez dire le contraire. On s'en écarte toujours plus ou moins. Si ceux qui sont sous la loi sont sous la malédiction, parce qu'ils ne l'ont pas observée tout entière, à plus forte raison les gentils qui adorent les idoles, qui souillent l'enfance par leurs turpitudes et se livrent à tant d'autres infamies, seront-ils frappés de malédiction. Si donc Dieu le Père a voulu que son Christ PRÎT SUR LUI LES MALÉDICTIONS DE TOUS LES HOMMES (1), parce qu'il sa-

(1) Εἰ οὖν καὶ τὸν ἑαυτοῦ Χριστὸν ὁ πατὴρ τῶν ὅλων τὰς πάντων κατάρας ἀναδέξασθαι ἐβουλήθη. (*Dial.*, 95.)

Digitized by Google

vait bien qu'en le livrant à la mort, et à la mort de la croix, il pourrait aussi le rappeler à la vie, pourquoi parlez-vous de celui qui s'est résigné à souffrir ces choses, selon la volonté du Père, comme d'un maudit, ὡς κεκατηραμένου? Pourquoi ne pleurez-vous pas plutôt sur vous-mêmes? Car si le Père a voulu qu'il souffrît ces choses pour le genre humain, il ne s'ensuit pas que vous l'ayez fait pour accomplir les desseins de Dieu, non plus que ce n'était par amour pour Dieu que vous faisiez mourir les prophètes. Ainsi qu'aucun de vous ne dise : Si Dieu a voulu qu'il souffrît pour nous guérir tous par ses blessures, nous n'avons rien fait de mal. Oui, si, en tenant ce langage, vous êtes touchés de repentir, si vous reconnaissez qu'il est le Christ, si vous observez désormais sa loi; oui, vous serez sans crime. Par lui vous obtiendrez la rémission de vos péchés. Mais si vous le chargez de malédictions, lui et tous ceux qui croient en lui; si vous les faites mourir, quand vous en avez le pouvoir, je vous le demande, lorsque vous portez encore sur sa personne une main sacrilége, comment pourriez-vous éviter les châtiments que mérite un pareil excès d'injustice, de fureur, d'endurcissement et de folie? » (1)

En d'autres termes, le fait que Jésus a été crucifié ne prouve pas qu'il fût par lui-même digne de malédiction, et ne justifie pas les Juifs de l'avoir rejeté et mis à mort; non, mais il a été crucifié parce qu' « IL A PRIS SUR LUI LES MALÉDICTIONS DE NOUS TOUS, » τὰς πάντων κατάρας ἀναδέξασθαι ἐβουλήθη, comme le dit Justin lui-même. Si par malédiction directe M. de Pressensé entend une malédiction qui s'adresse à Jésus-Christ considéré en lui-même, il a

(1) *Dial.*, § 95 (*Justini Opera*, p. 192, édition de Paris, 1742).

Digitized by Google

raison : une telle doctrine est en dehors de la tradition de l'Eglise; elle n'a même, que je sache, été soutenue par personne. Mais s'il entend par là une malédiction positive qui a frappé Jésus en tant que représentant des hommes pécheurs, cette doctrine est formellement enseignée par Justin Martyr dans le passage même où on affirme qu'elle ne l'est pas (1).

La *Lettre à Diognète* a été attribuée par quelques-uns à Justin Martyr. Cette opinion soulève de grandes difficultés. Mais ce qui paraît certain, c'est qu'elle est du second siècle. M. de Pressensé pense qu'elle a été écrite avant l'an 150 (*Hist. des trois premiers siècles*, t. II, 2e série, p. 417). Tout le monde s'accorde à la regarder comme un des plus purs spécimens de la foi de l'Eglise primitive. Que nous dit-elle sur la question qui nous occupe?

La notion de substitution est, comme chacun sait, l'un des éléments essentiels de la doctrine de l'expiation. Sur ce point l'épître à Diognète est aussi explicite que possible :

« Dieu ne nous a pas haïs, il ne nous a pas rejetés, il ne s'est pas souvenu de nos rébellions, mais il a eu patience, il nous a soutenus, il a pris sur lui nos péchés, et il a donné son propre Fils pour *notre rançon ;* il a donné le *saint pour les pécheurs,*

(1) La malédiction encourue par le genre humain était bien une *malédiction divine.* Or c'est celle-là même, d'après Justin, que Jésus-Christ a portée.

Digitized by Google

l'innocent pour le coupable, l'incorruptible pour les êtres corrompus et l'immortel pour les créatures condamnées à mourir. Qu'est-ce qui pouvait couvrir nos péchés, si ce n'est sa justice? En quel autre que le Fils de Dieu pouvions-nous être justifiés, nous les rebelles et les impies?

« O doux *échange*, » s'écrie encore l'auteur inconnu, « ô mystère de l'œuvre divine, ô bienfait qui surpasse toute attente! La rébellion de pécheurs innombrables disparaît dans une seule justice qui couvre une multitude de coupables » (1).

Se peut-il rien imaginer de plus clair et de plus formel?

« Habitués que nous sommes au langage de Paul, » écrit, à ce sujet, un auteur qui n'est point suspect d'orthodoxie (2), « nous pourrions, il est vrai, songer à la rédemption par le sang de Christ en lisant des paroles comme les suivantes : *Dieu a donné son propre Fils en rançon pour nous, le juste pour les pécheurs...* Mais sommes-nous fondés à donner à cette phrase la signification qu'elle aurait dans une lettre de l'Apôtre? Nous hésitons à le croire. La lettre n'oppose pas la justice et l'amour de Dieu, elle ne présente pas la mort de Christ comme un moyen de satisfaire à la sainteté divine, en même temps qu'à son amour pour nous, etc. »

Il est donc constant que ces paroles auraient ce sens-là

(1) Αὐτὸς τὰς ἡμετέρας ἁμαρτίας ἀνεδέξατο· αὐτὸς τὸν ἴδιον υἱὸν ἀπέδοτο λύτρον ὑπὲρ ἡμῶν, τὸν ἅγιον ὑπὲρ ἀνόμων, τὸν ἄκακον ὑπὲρ τῶν κακῶν, τὸν δίκαιον ὑπὲρ τῶν ἀδίκων, τὸν ἄφθαρτον ὑπὲρ τῶν φθαρτῶν, τὸν ἀθάνατον ὑπὲρ τῶν θνητῶν...

Ὦ τῆς γλυκείας ἀνταλλαγῆς, ὦ τῆς ἀνεξιχνιάστου δημιουργίας, ὦ τῶν ἀπροσδοκήτων εὐεργεσιῶν· ἵνα ἀνομία μὲν πολλῶν ἐν δικαίῳ ἑνὶ κρυβῇ, δικαιοσύνη δὲ ἑνὸς πολλοὺς ἀνόμους δικαιώσῃ. (*Epît. à Diog.*, c. IX.)

(2) M. Kayser, dans la *Revue de Strasbourg*, vol. XIII, p. 272.

Digitized by Google

dans le langage de saint Paul. Nous n'en voulons pas davantage, car, ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, le langage des Pères des premiers siècles, étranger à nos déterminations ultérieures, est déterminé par le langage des auteurs sacrés et ne peut l'être que par lui.

Après Justin Martyr, écoutons Irénée.

« Irénée dit « que Jésus a souffert *pour nous*, qu'il a combattu et qu'il a vaincu, *payant* par son obéissance notre désobéissance, et détruisant le péché » (1); « qu'il nous a rachetés par son sang, en se livrant lui-même pour *payer notre rançon* et nous tirer de l'état de captivité où nous étions » (2); « qu'il nous a rachetés par son sang en donnant *sa vie pour notre vie* et *son corps pour nos corps* » (3); « qu'il nous a réconciliés avec son Père par les souffrances de son corps et par l'effusion de son sang, selon que le dit l'Apôtre aux Ephésiens : « En qui nous avons la rédemption par son sang, savoir la rémission des péchés » (4); « qu'une chair pleine de justice a justifié la chair qui était souillée par le péché, et l'a remise dans *les bonnes grâces*

(1) « Ipse, Jesus Christus passus est pro nobis... Luctatus est enim et vicit; erat enim homo pro patribus certans et per obedientiam inobedientiam persolvens : alligavit enim fortem et solvit infirmos, et salutem donavit plasmati suo, destruens peccatum. » (*Adv. hær.*, III, c. 20.)

(2) « Sanguine suo rationabiliter redimens nos, redemptionem semetipsum dedit pro his qui in captivitatem ducti sunt. » (*Ibid.*, V, c. 1.)

(3) « Suo igitur sanguine redimente nos Domino, et dante animam suam pro nostra anima et carnem suam pro nostris carnibus. » (*Ibid.*)

(4) « Reconciliavit Deus hominem Deo patri, reconcilians nos sibi per corpus carnis suæ, et sanguine suo redimens nos, quemadmodum apostolus Ephesiis ait : In quo habuimus redemptionem, etc. » (*Ibidem*, V, c. 14.)

Digitized by Google

de Dieu » (1); « que notre chair (notre humanité) était en inimitié avec Dieu et que c'est en faveur de cette chair que s'est opérée la réconciliation, etc. » (2).

Sans doute Irénée ne dit pas en propres termes que Jésus-Christ nous a délivrés de la colère de Dieu, mais quand il dit qu' « il nous a réconciliés avec Dieu, » qu' « il nous a fait rentrer dans ses bonnes grâces, » que « notre chair était en inimitié avec Dieu et que c'est en faveur de cette chair que s'est opérée la réconciliation; » « qu'elle s'est opérée par les souffrances du corps de Jésus-Christ et par l'effusion de son sang, » — ne dit-il pas au fond la même chose, et ne trouvons-nous pas là tous les éléments essentiels de la doctrine de l'expiation? La forme diffère; le fond substantiel reste le même.

On voudrait, il est vrai, qu'Irénée n'eût connu qu'une rédemption morale, et voici la théorie qu'on lui prête : L'homme avait péché à l'instigation de Satan; il était ainsi devenu son esclave. Pour le soustraire à cet esclavage, il fallait que Satan fût vaincu. Il l'a été par Jésus-Christ, en particulier dans la tentation. Jésus-Christ, par son obéis-

(1) « In corpore (ait) reconciliati carnis ejus, id est quia justa caro reconciliavit eam carnem quæ in peccato detinebatur et in amicitiam adduxit Deo. » (*Idem*, V, c. 14.)

(2) « Reconciliatur enim illud quod fuit aliquando inimicitia. Si autem ex altera substantia carnem attulit Dominus, jam non illud reconciliatum est Deo, quod per transgressionem factum fuerat inimicum. » (*Ibid.*)

Digitized by Google

sance parfaite, a triomphé de tous les assauts de l'adversaire. Ainsi vaincu, Satan ne peut plus retenir sa proie; l'homme est soustrait à son empire, et cette œuvre de délivrance est le résultat de l'obéissance parfaite du Sauveur.

Jusque-là, c'est bien. On ne fait que reproduire la pensée d'Irénée exprimée dans ces paroles:

« L'homme était tombé au pouvoir du démon, au commencement, parce qu'il avait violé l'ordre de Dieu; la domination du démon avait donc pour cause la transgression et l'apostasie, et c'est ainsi qu'il avait enchaîné l'homme. Il fallait donc que le démon fût à son tour vaincu par l'homme, et qu'il fût chargé des mêmes liens dont il l'avait chargé lui-même, pour que l'homme revînt à Dieu, abandonnant au démon ses chaînes (c'est-à-dire le péché) qui l'avaient retenu captif, car la défaite du démon a été la victoire pour l'homme, et, en effet, « comment « quelqu'un peut-il entrer dans la maison de l'homme fort, et en« lever ce qui lui appartient s'il ne l'a auparavant lié? Et alors il « pillera sa maison.» — Celui qui tenait injustement l'homme captif a été réduit justement en esclavage; tandis que l'homme qui auparavant était captif, a été arraché au pouvoir du démon, par l'effet de la miséricorde de Dieu » (1).

(1) Quoniam enim in initio homini suasit transgredi præceptum factoris, ideo eum habuit in sua potestate; potestas autem ejus transgressio et apostasia, et bis colligavit hominem; per hominem ipsum iterum oportebat victum eum contrario colligari iisdem vinculis quibus alligavit hominem, ut homo solutus revertatur ad suum Dominum, illi vincula reliquens per quem ipse fuerat alligatus, id est transgressionem. Illius colligatio solutio facta est hominis, quoniam non potest aliquis, etc. (Matth. XII, 29). — Et captivus quidem ductus est juste qui hominem injuste captivum duxerat; qui autem ante captivus ductus fuerat homo, extractus est a possessoris potestate, secundum misericordiam Dei Patris. » (*Ibid.* V, c. 21, n. 29.)

Digitized by Google

Mais on va plus loin : on fait dire à Irénée que la rançon de l'humanité a été payée à Satan et que cette rançon Dieu la lui a payée, dans sa justice, pour qu'on ne pût pas dire qu'il la lui avait ravie injustement. La rédemption serait ainsi non pas, comme dans le dogme orthodoxe, la conciliation de la miséricorde divine à notre égard et de sa justice considérée en soi, et dans ses rapports avec lui-même, mais dans ses rapports avec un autre, avec le diable. C'est pour ne pas manquer à sa justice envers le diable que Dieu aurait voulu que l'obéissance parfaite de Jésus rachetât notre révolte.

Voilà ce qu'on fait dire à Irénée. Nous avouons n'avoir su rien découvrir de pareil dans ses écrits et notamment dans les citations qu'on invoque. S'il considère le sang de Jésus-Christ et son obéissance comme une vraie rançon, d'accord en cela avec tous les Pères et l'Eglise de tous les siècles, nulle part il n'enseigne que cette rançon ait été payée à Satan. Et quant à ce qu'il dit que Dieu « n'a pas manqué à sa justice, même envers lui, » ce n'est point, selon Irénée, qu'il ait quelque droit sur nous que Dieu dût respecter, mais c'est qu'il nous avait ravis injustement, et qu'en nous retirant de sous son joug, Dieu n'a fait que reprendre son propre bien, attendu que nous lui appartenions naturellement (1).

(1) Et quoniam injuste dominabatur nobis apostasia, et cum natura

Digitized by Google

Toutefois, nous devons le reconnaître, la rédemption, pour Irénée, n'était pas contenue tout entière dans la délivrance de la malédiction. Il y voyait aussi, il y voyait surtout une délivrance morale, la délivrance de l'erreur et du péché, par l'infusion de la vie divine qui est en Jésus-Christ. — Jésus-Christ était pour lui le second Adam, le commencement d'une humanité nouvelle, et comme nous avons hérité la mort du premier, nous héritons la vie éternelle du second (1). Il avait été conduit à relever principalement cette face du fait rédempteur par sa lutte contre les hérétiques de son temps, dont les uns, les docètes, niaient l'humanité réelle de Jésus-Christ, dont les autres, les ébionites, niaient sa divinité; ce qui confirme une observation que nous avons déjà faite, savoir que les Pères de l'Eglise, et l'Eglise en général, ne furent amenés à préciser leur croyance qu'à mesure que le besoin s'en faisait sentir, par suite des altérations ou des attaques dont cette croyance était l'objet. Ainsi s'explique comment les Pères des trois premiers siècles ont surtout insisté sur la rédemption considérée comme délivrance de l'erreur et du péché, parce que c'était là ce qu'il importait principalement de mettre

essemus Dei omnipotentis, alienavit nos contra naturam, suos proprios faciens discipulos, potens in omnibus Dei verbum; et non deficiens in sua justitia, juste etiam adversus ipsam conversus est apostasiam, eaque sunt sua, redimens ab ea (Matth. V, c. 1).

(1) *Adv. hæres.*, liv. V, c. 1.

Digitized by Google

en lumière au point de vue apologétique qui était le leur; tandis que les réformateurs et les hommes du Réveil, ayant devant eux l'erreur pélagienne et socinienne à combattre, ont été amenés à relever surtout le côté de la grâce et du pardon.

Clément d'Alexandrie, préoccupé avant tout de spéculation, s'est plu à relever l'excellence du christianisme au point de vue philosophique et moral. Il a vu en Jésus plutôt le Verbe éternel qui dissipe nos ténèbres, qu'un Sauveur proprement dit qui nous réconcilie avec son Père. La notion de rédemption étant ainsi à peu près absente de sa théologie, il ne faut pas s'étonner de n'y point trouver celle d'expiation qui en est corrélative. Nous avons parcouru les sept livres des *Stromates*, sans y pouvoir découvrir plus d'un seul endroit où il fût question de rédemption, et, dans l'*Exhortation aux gentils*, le seul passage que nous ayons pu noter qui s'y rapporte est celui-ci :

« L'homme qui avait été créé libre, à cause de sa pureté originelle, se trouva enchaîné dans les liens du péché. Mais le Seigneur veut briser ses chaînes. O profondeur du mystère! Il revêt un corps tel que le nôtre, triomphe du serpent, réduit en servitude la mort qui régnait en souveraine, et par une merveille où se perd l'imagination, montre libre et affranchi ce même homme qui avait été séduit par la volupté et garrotté par la corruption. Prodige ineffable! Dieu succombe et l'homme se relève! » (1)

(1) *Exhortation aux gentils*, XI. Edit. Oxford, 1715.

Digitized by Google

L'erreur de Clément sur la rédemption tient à l'erreur dans laquelle il est tombé sur deux autres points d'une importance capitale pour la conception de l'œuvre rédemptrice. Il se trompe sur les conséquences de la chute d'abord, sur la notion de justice ensuite. Pour lui, la chute a placé l'homme sous l'esclavage du péché, l'a privé de la lumière divine, lui a fait perdre sa pureté originelle; c'est tout. Or, là où il n'y a pas de condamnation, là non plus il ne saurait y avoir de rédemption. Les Pères d'Alexandrie ont vu dans le péché une déchéance morale, un obscurcissement de l'œil intérieur, ils n'y ont pas assez vu une coulpe entraînant avec elle le déplaisir et la malédiction de Dieu. Tout affaiblissement ou toute négation du fait rédempteur tient à un affaiblissement ou à une négation de la doctrine du péché.

L'autre erreur, qui sert peut-être d'explication à la première, est la suppression de l'idée de justice. Cette idée, pour Clément, s'absorbe et se confond dans celle d'amour. Sans doute, en Dieu ces deux idées sont inséparables; l'amour est justice et la justice amour : ἀγαθὴ δικαιοσύνη καὶ δικαία αγαθότης; sans doute, la colère, ὀργή, dans le sens humain, lui est absolument étrangère, sa bonté subsiste jusque dans le châtiment. Si le chef de l'école d'Alexandrie n'était pas allé au delà, nous n'aurions pas à le contredire. Mais il va beaucoup plus loin; il n'admet pas

Digitized by Google

que la justice soit en Dieu un attribut distinct de son amour, comme son amour un attribut distinct de sa justice. Pour lui, l'amour seul a une existence réelle, la justice n'en est qu'un corollaire, une des nombreuses applications (1). Dès lors plus de condamnation au sens réel du mot, le châtiment n'est pas la sanction nécessaire de la loi violée, une satisfaction donnée à l'ordre éternel; c'est un simple moyen pédagogique pour produire en l'homme la repentance, et, par la repentance, le ramener à Dieu. Tout le chapitre VIII du Ier livre du *Pédagogue* est consacré au développement de cette idée : « Les passions cèdent souvent à la rigueur et à la sévérité des préceptes; elles meurent devant la crainte des supplices. Les réprimandes sont à l'âme ce que la chirurgie est au corps; elles guérissent nos passions les plus invétérées, elles purifient notre âme des souillures d'une vie impudique et licencieuse; elles coupent les chairs de l'orgueil comme les instruments de chirurgie coupent les chairs malades de notre corps; elles nous ramènent ainsi à la sainteté qui est notre état naturel et nous conduisent au salut » (2).

On voit que le salut, pour Clément, est tout simplement la délivrance de la corruption, des souillures d'une vie

(1) Ἀγαθὸς μὲν ὁ Θεὸς δι' ἑαυτόν· δίκαιος δὲ δι' ἡμᾶς· καὶ τοῦτο ὅτι ἀγαθός. (*Pedag.*, I, c. 9, à la fin.)

(2) *Ibid.*, c. 8.

Digitized by Google

impudique et licencieuse, de l'orgueil et de toutes les mauvaises passions qui se disputent l'empire de nos âmes; en d'autres termes, le salut se confond avec la sainteté. L'idée de condamnation, de jugement, de colère de Dieu encourue, et par suite de pardon, de rédemption disparaît.

« C'est être bon envers les coupables que de les châtier, dit-il encore, car le châtiment les corrige et les rend meilleurs. Cette pensée de Platon prouve que la justice et la bonté sont une seule et même chose » (1). *La justice et la bonté sont une seule et même chose :* nous avons là la clef des regrettables lacunes que présente, de l'aveu même de M. de Pressensé, la théologie des Pères d'Alexandrie sur la rédemption. Si la justice et la bonté sont une seule et même chose, la rédemption n'a plus de raison d'être, et nous comprenons qu'on n'en parle pas.

Mais, en dépit de son système qui le conduisait logiquement, nous l'avons vu, à nier l'expiation, Clément d'Alexandrie ne peut s'empêcher de lui rendre témoignage. C'est ainsi qu'en parlant de la couronne que les Juifs ont posée sur la tête du Sauveur, il s'exprime comme suit :

« Cette couronne fait la perte des incrédules et le salut des fidèles.... Elle atteste la bonté infinie de Jésus-Christ, qui a chargé sa tête de nos crimes, souffrant ainsi les *peines que nous devions*

(1) Κατὰ Πλάτωνα ομολογοῦνται ἀγαθὸν εἶναι τὸ δίκαιον. (*Ibid.*)

Digitized by Google

souffrir. Car lorsqu'il nous eut délivré des épines de nos péchés par celles de sa passion, lorsqu'il eut vaincu le démon et anéanti sa puissance, il eut raison de s'écrier : O mort, où est ton aiguillon! » (1) Ailleurs, dans un passage de l'écrit sur le salut du riche, voici comment il fait parler le Sauveur : « Je t'ai régénéré, « toi qui, par le monde, étais né pour la mort. Je t'ai rendu li- « bre, je t'ai guéri, j'ai *payé ta rançon*.... Moi, le maître de la « sagesse céleste, j'ai combattu pour toi jusqu'à la mort; j'ai ef- « facé la mort que tu devais payer pour tes péchés et ton incré- « dulité » (2).

Ainsi, à travers les aberrations de la spéculation du théologien-philosophe, nous voyons persister la foi générale de l'Eglise au caractère expiatoire des souffrances et de la mort du Sauveur. « Il a souffert les maux que nous devions souffrir. » — « Il a payé notre rançon, » et cette rançon, c'est « la mort que nous devions payer nous-mêmes pour nos péchés; » qu'est-ce à dire, sinon qu'il a connu les angoisses de la malédiction divine, par lesquelles nous aurions dû passer, et qui devaient être à jamais notre partage dans l'enfer.

La doctrine de Clément peut nous faire juger de celle de son disciple Origène. C'est toujours la même prédominance du côté intellectuel dans l'œuvre du salut. L'Evan-

(1) Αὐτὸς γὰρ τῷ ἰδίῳ πάθει ῥυσάμενος ἡμᾶς ἀπὸ σκανδάλων, καὶ ἁμαρτιῶν, καὶ τῶν τοιοῦτων ἀκανθῶν. Et encore : Βαστάσουντος αὐτοῦ τῇ κεφαλῇ καὶ τῷ ἡγεμονικῷ τοῦ σώματος, πάντα ἡμῶν τὰ πονερὰ δι' ὧν ἐκεντούμεθα. (*Ibid.*, II, c. 8.)

(2) Quel riche peut être sauvé? c. 23.

Digitized by Google

gile est pour Origène la lumière de la science, qui nous conduit de l'ancienne lettre au nouvel esprit, qui ne vieillira jamais (1). Jésus-Christ est la lumière, la vraie lumière qui éclaire tout homme en venant au monde. Il en est de lui comme du soleil. Le soleil fait deux choses : il éclaire d'abord par sa lumière tous les objets qui frappent nos sens, et les rend visibles; puis, par cette même lumière, il obscurcit toutes les autres lumières. Il en est de même de Jésus-Christ, le soleil des esprits : par sa lumière, nous voyons toutes les autres choses spirituelles, et il nous rend tout autre enseignement superflu (2).

Toutefois, pas plus que chez Clément, l'idée de rédemption n'est tout à fait absente. Elle y occupe même une beaucoup plus large place.

« Jésus-Christ donne à tous, » dit-il, « par l'effusion de son sang, la rémission des péchés commis » (3). — « Il est devenu la rançon, s'étant livré lui-même aux ennemis; il leur a donné son sang dont ils étaient altérés » (4). — « Je ne sais pas, » dit-il encore, « comment on peut prétendre avec raison d'une personne qu'elle ait été réconciliée avec Dieu par le sang de Jésus-Christ, quand elle reste dans les œuvres que Dieu hait. » — Et un peu plus loin : « L'inimitié entre Dieu et les hommes a cessé, non par la parole du pécheur, mais par le sang d'un médiateur » (5).

(1) Orig., *In Joh.*, t. 1, n. 8.
(2) *Ibid.*, n. 24.
(3) *In Ep. ad Rom.*, l. III, n. 8.
(4) *Ibid.*, n. 7.
(5) *In Ep. ad Rom.*, l. IV, n. 12.

Digitized by Google

« L'homme ne peut rien donner en échange pour son âme, mais Dieu pour l'âme de tous a donné en échange le sang précieux de son Fils; car nous n'avons pas été achetés avec un argent ou un or périssables, mais avec le précieux sang de l'Agneau sans tache » (1). — « S'il n'y avait pas eu de péché, il n'aurait pas été nécessaire que le Fils devînt un agneau, il n'aurait pas été nécessaire qu'il parût en chair pour être mis à mort, il serait demeuré ce qu'il était dès le commencement, le Verbe-Dieu. Mais le péché ayant fait son entrée dans le monde, *comme le péché réclame nécessairement une propitiation, et qu'il n'y a point de propitiation possible sans une victime, il a été nécessaire qu'une victime fût offerte pour le péché* » (2).

Ailleurs il dit que « le sacrifice offert par le sacrificateur pour le péché était une figure de Christ. Et si l'on demande comment Christ, qui était péché, a pu offrir un sacrifice pour le péché, il répond que Christ, qui n'avait point commis le péché, a été fait péché pour nous, et qu'ainsi, étant à la fois sacrificateur et victime, il a pu offrir à Dieu en sacrifice un veau sans tache, c'est-à-dire une chair immaculée » (3).

(1) *In Matth.*, c. 16, t. 11.

(2) ... Verum quoniam introiit peccatum in hunc mundum, peccati autem necessitas propitiationem requirit, et propitiatio non fit nisi per hostiam, necessarium fuit provideri hostiam pro peccato. (*In Num.*, hom. 4.)

(3) Si quis bene meminerit eorum quæ dicta sunt, potest nobis dicere quia sacrificium quod pontificem pro peccato diximus obtulisse, figuram Christi tenere posuimus, et conveniens non videbitur vero Christo qui peccatum noscit, ut pro peccato dicatur obtulisse sacrificium, licet per mysterium res agatur, et idem ipse pontifex, idem ponatur et hostia. Vide ergo si et ad hoc possumus hoc modo occurrere, quia Christus peccatum quidem non fecit, peccatum tamen pro

Digitized by Google

Au reste, comme Irénée et la plupart des Pères subséquents (1), Origène relève également le côté mystique de la rédemption. Il attribue une grande valeur à la sainteté parfaite de Jésus-Christ, dans laquelle les péchés du monde ont été comme absorbés, au regard de Dieu (2). D'autres fois, il incline vers le point de vue empirique. Jésus-Christ nous sauve par son enseignement et par son exemple : C'est du moins ce qui paraît résulter de passages tels que celui-ci :

« Adam a communiqué son image aux pécheurs par sa désobéissance, Christ au contraire a imprimé la sienne aux justes par son obéissance. C'est à cause de cela qu'il s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, afin que ceux qui suivent l'exemple de son obéissance, soient constitués justes par cette justice même, comme ceux qui se sont conformés à la désobéissance d'Adam ont été constitués pécheurs » (3).

nobis factus est... et quia nobis hominibus vel mors vel reliqua omnis fragilitas in carne ex peccati conditione superducta est; ipse etiam qui in similitudinem hominum factus est, et habitu repertus est ut homo, sine dubio pro peccato quod ex nobis susceperat, quia peccata nostra portavit, vitulum immaculatum, hoc est, carnem incontaminatam obtulit hostiam Deo. (*In Leviticum,* hom. 3, presque au commencement.)

(1) Il faut en excepter Lactance, qui ne voit guère dans la mort de Jésus-Christ qu'un admirable exemple. (*Instit. div.*, l. IV, 26.)

(2) *Contra Cels.*, l. III, 28.

(3) Dedit ergo Adam peccatoribus formam per inobedientiam, Christus vero e contrario justis formam per obedientiam posuit. Propterea et ipse obediens factus est usque ad mortem, ut qui obedientiæ ejus sequuntur exemplum, justi constituantur ab ipsa justitia, sicut illi inobedientiæ formam sequentes constituti sunt peccatores. (*In Ep. ad Rom.*, V, 5. Voy. encore *Hom. in Jerem.*, X, 2, *Contra Cels.*, VII, 17.)

Digitized by Google

D'autres fois, enfin, Origène assimile la mort de Jésus-Christ à ces dévouements héroïques qui, en apaisant le courroux céleste, ont servi à délivrer les cités et les peuples de leurs dangers ou de leurs maux (1).

Comment concilier ces points de vue divers et quelque peu contradictoires dans le système du grand Alexandrin (car Origène a bien réellement un système)? Il serait assez difficile de le dire, et nous n'avons pas à le rechercher. Il nous suffit d'avoir montré que les éléments essentiels de la doctrine orthodoxe sur la rédemption s'y trouvent.

La notion de la rédemption est, comme chacun sait, dans un rapport étroit avec celle de la justification. Voyons donc quelles étaient les idées d'Origène sur l'appropriation du salut.

En expliquant ces paroles de saint Paul : « Qui intentera accusation contre les élus de Dieu! Dieu est celui qui justifie, » il dit que « c'est le diable qui intentera accusation contre les fidèles, mais que c'est en vain qu'il déploiera sa malice, puisque c'est Dieu qui justifie. *Il dissipe les péchés des élus comme une nuée, et, comme il écarte les ténèbres, il les blanchit de leurs premières fautes, comme la neige et comme la laine blanche. Quel profit aura donc l'accusateur?* » (2).

(1) *Contra Cels.*, I, 3; *In Johan.*, t. XXVIII, 14.

(2) Sed quamvis ille exerat nequitiam propositi sui Deo justificante et delenente sicut nubem iniquitatem electorum suorum et sicut cali-

Digitized by Google

Ceci ne peut s'entendre que d'une justice imputée et non d'une justice infuse, car cette dernière est loin d'être sans tache et sans défaut chez les fidèles.

Origène est plus explicite encore dans un autre endroit :

« C'est donc avec une grande raison que l'Apôtre dit par rapport à la rémission des péchés, que la foi sera imputée à l'homme comme justice, bien qu'il n'ait point encore fait des œuvres de justice, et *cela seulement parce que le pécheur croit à celui qui justifie*. Car le commencement de la justification de Dieu est la foi, qui met sa confiance dans le justificateur. Et cette foi est fondée dans la partie la plus intime de l'âme ; elle est comme une racine recevant la pluie, en sorte qu'étant fécondée par la loi, il en pousse des rameaux qui portent des fruits, et ces fruits sont les bonnes œuvres. La racine de la justice ne sort donc pas des œuvres, mais de la racine de la justice sortent les fruits des œuvres, c'est-à-dire de cette racine de justice, par laquelle Dieu compte la justice sans œuvres » (1).

Toutefois, reconnaissons-le, la pensée d'Origène est loin d'être toujours identique à elle-même. A côté des passages, que nous venons de citer, où il professe la doctrine de saint Paul dans toute sa pureté, il en est d'autres où il s'en écarte manifestement et où il entend que la foi nous justifie en ce sens qu'elle rend nos œuvres parfaites. Ce

ginem peccata eorum et a prioribus delictis eos dealbante ut nivem et sicut lanam candidam faciente, quid profuerit accusator? (*In Ep. ad Rom.*, c. 8, l. 7.)

(1) ..... Initium namque justificari a Deo, fides est quæ credit in justificantem. (*Ibid.*, c. 4, l. 4.)

Digitized by Google

qu'il dit de la foi, il le dit également des autres dispositions évangéliques. Ainsi la charité nous justifie parce qu'elle rend accomplies nos autres vertus; ce qui est, comme on le voit, nous ramener, par un détour, à la justification par les œuvres. — Dans son *Commentaire* sur le IIIe chapitre de l'Epître aux Romains, il semble se rapprocher davantage de Paul et admettre que l'homme est justifié par la seule foi. Il allègue en preuve le brigand sur la croix et la pécheresse dont il est parlé dans saint Luc et à qui le Seigneur dit : « Ta foi t'a sauvée. » Mais, bientôt après, il ajoute que cela veut dire simplement que l'homme obtient d'abord la rémission des péchés par la seule foi, et qu'ensuite il devient juste par ses autres vertus. A propos du VIIe chapitre de la même épître, il dit que les saints ou fidèles ne parlent pas d'eux-mêmes quand ils s'accusent de péché, comme Daniel dans sa prière : « Ce n'est pas appuyés sur nos justices, mais sur tes grandes compassions, que nous présentons nos supplications devant ta face. » Sur le chapitre III, il dit que « la justice de Dieu a été manifestée sans la loi, » c'est-à-dire que de nouvelles lois nous ont été données par l'Evangile, en dehors de la loi naturelle, celle-ci par exemple : « Que ta main droite ne sache pas ce que fait ta gauche. » Quand l'Apôtre dit que la loi est spirituelle, cela signifie, pour Origène, qu'elle est allégorique, et que les lois cérémonielles doivent

Digitized by Google

être interprétées allégoriquement, etc., etc. « Hi loci ostendunt, » ajoute Mélanchthon à qui nous avons emprunté ces remarques, « Origenem currere extra viam, nec attendere quod agat Paulus. » (*De ecclesiasticis scriptoribus vetustis.*)

Après cela, qu'Origène ait considéré la mort du Sauveur comme une rançon payée à Satan, plutôt qu'à Dieu, cela ne change en rien le fond de sa pensée, et cette pensée, telle qu'elle se dégage des paroles que nous venons de citer, c'est que l'homme pécheur est en inimitié avec Dieu; que pour que cette inimitié cesse, il faut une rançon, et cette rançon, pour lui comme pour nous, c'est le sang de la croix.

La même croyance ressort encore de ces paroles éloquentes de Tertullien, répondant à Fabius sur la question de savoir s'il est permis de se racheter de la persécution avec de l'argent :

« Quoi! tu veux racheter avec de l'argent ce corps et cette âme que le Christ a rachetés avec son sang! Combien tu es indigne des dispensations de Dieu, qui pour toi n'a pas épargné son propre Fils, qui l'a laissé sur une croix, chargé de nos souillures et de *nos malédictions;* car maudit est quiconque est pendu au bois! Indigne de ce Fils lui-même, qui fut conduit comme un agneau que l'on va tondre, qui courba son dos aux flagellations, exposa sa vie aux soufflets et aux insultes, qui ne détourna pas sa face quand on lui cracha au visage, qui fut confondu avec les criminels et livré à la mort, et à la mort de la croix, tout cela pour nous racheter de nos péchés. Le soleil a été éclipsé par

Digitized by Google

l'éclat de notre rédemption. Notre émancipation a été proclamée aux enfers et dans les cieux.

« Les portes éternelles se sont levées pour laisser entrer le « Roi de gloire, » le Seigneur des vertus qui venait de racheter l'homme de l'esclavage de la terre, et même des enfers, pour lui donner le droit de cité dans le royaume des cieux. Qui osera donc renchérir sur lui avec de l'or, et souiller ce qu'il a racheté au prix de son sang divin? Fuis, fuis plutôt que de t'avilir ainsi, et de te racheter à vil prix, quand le Christ t'a payé si cher. Le Seigneur a racheté l'homme et l'a sauvé des anges qui ont la puissance du monde, des esprits de méchanceté, des ténèbres du siècle, *de la condamnation et de la mort éternelles*. Et tu voudrais traiter avec un délateur, avec un soldat, ou avec un juge inique, en lui glissant dans l'ombre, et sous la manche de ta robe, quelques pièces d'argent pour la rançon de celui que le Christ a acheté et affranchi à la face du monde! Mais ce prix que tu donnes pour l'homme libre, tu l'estimes donc au moins autant que le sang que le Christ a versé pour racheter l'homme esclave? » (1)

Ce passage est loin d'être le seul; et quoique nous devions avouer que Tertullien ne s'explique pas toujours très-clairement sur la valeur rédemptrice de la mort de Jésus, néanmoins, il serait injuste de méconnaître qu'il assigne à cette mort une place à part dans le christianisme, qu'il la regarde comme le fait capital de l'œuvre de Christ, et le fondement du salut. En parlant des conséquences désastreuses du docétisme, qui, niant la réalité des souffrances et de la mort de Jésus, renverse le fondement même de l'Evangile, il s'exprime ainsi : «Eversum est igitur totum

(1) Tertul., *De Fuga*, 12.

Digitized by Google

Dei opus. Totum christiani nominis et pondus et fructus, mors Christi negatur, quam tam impresse apostolus demandat utique veram, summum eam fundamentum evangelii constituens, et salutis nostræ, et predicationis suæ » (1). Il rattache constamment la rédemption au sang de Christ (2); il fait plus, il dit positivement, comme dans un passage cité plus haut, que ce dont ce sang nous a rachetés, ce n'est pas seulement de la puissance des mauvais anges, mais encore de la mort éternelle (*a judicio æterno, a morte perpetua*).

Nous n'oublions pas qu'il y a d'autres données dans la théologie de Tertullien. Nous savons qu'il attribue au martyre une vertu purificatrice pour effacer les péchés (3); qu'il présente la prière et le jeûne comme des œuvres méritoires qui apaisent Dieu et nous obtiennent le pardon par leur efficace propre (4); qu'il réduit le christianisme à n'être qu'une autre loi plus pure que la première, une sorte de prolongement et de perfectionnement du judaïsme (5). — Qu'est-ce que cela prouve? Qu'à l'exemple de la plupart des Pères, Tertullien n'était pas toujours d'accord avec lui-même, qu'il y avait de l'incohérence dans ses

(1) *Adv. Marc.*, III, 8.
(2) *De Pudic.*, 6; *Ad Ux.*, II, 3.
(3) *Apol.* 50, à la fin.
(4) *De Orat.*, 18, 22, 23. *De pat.*, 13. *De jej.*, 3, 7, 15.
(5) *Adv. Marc.*, IV, 1.

Digitized by Google

idées, notamment dans sa manière d'envisager et de comprendre la doctrine du salut. Mais cela ne détruit pas les déclarations citées plus haut, ni ne leur fait signifier autre chose que ce qu'implique leur contenu.

Est-ce à dire que tous les Pères, sans exception, aient eu des vues très-claires sur l'expiation, qu'ils aient tous professé, sans s'en écarter jamais, la foi orthodoxe sur ce point? Nous sommes loin de le soutenir. Il est certain, tout au contraire, qu'il y a eu de déplorables éclipses, chez eux, dans l'intelligence de la vérité, à en juger du moins par les écrits qu'ils nous ont laissés. On est confondu parfois, en les lisant, de voir combien peu ils comprenaient les doctrines les plus fondamentales de la foi chrétienne. Mais de prétendre, comme l'a fait M. de Pressensé, que « la notion d'une rançon sanglante, directement payée à Dieu, est entièrement étrangère à toute l'antiquité chrétienne, et que les martyrs sont morts avec une autre conception dans l'esprit, » c'est tout au moins tomber dans une évidente exagération.

D'abord l'idée d'une rançon, et d'une rançon sanglante, se trouve chez tous les Pères indistinctement (1). M. de

(1) On a objecté que cette phraséologie, empruntée à saint Paul, était restée dans le vocabulaire de l'Eglise, alors que les enseignements de l'Apôtre étaient depuis longtemps oubliés et incompris; qu'ainsi l'usage de ces formules n'impliquait nullement l'adoption consciente des vues du grand Apôtre, absolument comme on se ser-

Digitized by Google

Pressensé affirme, il est vrai, que dans l'opinion de l'antiquité chrétienne, cette rançon a été payée tantôt à Satan, et que c'est le point de vue préféré, tantôt à la mort, mais jamais à Dieu. Une telle assertion n'est pas exacte. Les Pères apostoliques, nous l'avons vû, parlent d'une rançon sanglante payée par Jésus-Christ, et pas un d'eux, que nous sachions, ne dit que cette rançon ait été payée à Satan. Justin ne le dit pas davantage. Le seul texte qu'on ait allégué ne signifie pas ce qu'on a voulu lui faire signifier (1). Rien non plus dans Irénée n'autorise à lui prêter une semblable opinion (2). Il dit bien que le « Verbe de Dieu a

vait dans la prédication pélagienne du siècle dernier des termes de *rédemption* et de *grâce*, sans que rien dans la dogmatique y correspondît réellement (Réville, articles sur Tertullien, *Revue de théologie de Strasbourg*, vol. XV, p. 312). — La remarque est ingénieuse; mais elle est une hypothèse, et rien de plus. Avec de tels procédés de critique, il nous paraît bien difficile, pour ne pas dire impossible, de pouvoir affirmer jamais ce qu'un auteur a cru ou n'a pas cru. Nous pensons, quant à nous, que le plus simple et le plus sûr est de s'en tenir à ce qu'il a dit.

(1) Ἐδούλευσεν Ἰακὼβ τῷ Λάβαν ὑπὲρ τῶν ῥαντῶν καὶ πολύμορφων θρεμμάτων · ἐδούλευσε καὶ τὴν μέχρι σταυροῦ δουλείαν ὁ Χριστὸς ὑπὲρ τῶν ἐκ παντὸς γένους ποικίλων καὶ πολυειδῶν ἀνθρώπων, δι' αἵματος καὶ μυστηρίον τοῦ σταυροῦ κτησάμενος αὐτούς. (*Dial.* 134.)

(2) Voici sur ce point le jugement d'un homme dont personne ne récusera la compétence : « Munscher s'est grandement trompé, » dit Mœhler, » en attribuant à saint Irénée l'opinion que Jésus-Christ aurait arraché les hommes au démon par une sorte d'accommodement, en lui donnant son âme comme rançon. Il paraît plus exact de dire

Digitized by Google

racheté du malin esprit la créature qui lui appartenait; » mais il ne dit pas que c'est à cet esprit qu'il a payé la rançon.

Non-seulement il ne dit pas cela, il dit positivement que c'est à Dieu que nous étions débiteurs, et que c'est envers Dieu, notre créateur, qu'avait été contractée par le péché la dette que Jésus-Christ nous a remise : « Si Jésus-Christ n'était pas le Fils de Dieu, dit-il, comment aurait-il pu nous remettre la dette que *nous avons contractée envers Dieu notre créateur* par le péché? » (1) Et encore :

« L'obéissance sur le bois de la croix a lavé la souillure de la désobéissance commise sur le bois de l'arbre de la science.... Ainsi le crime de la désobéissance a été racheté par le mérite de l'obéissance; les outrages soufferts par le Christ dans sa Passion ont effacé l'outrage du péché originel envers Dieu; la révolte dont nous nous étions rendus coupables, dans la personne du premier Adam, nous a été pardonnée par l'obéissance d'un second Adam, qui nous a réconciliés avec Dieu. De *qui, en effet, étions-nous restés* DÉBITEURS par la faute de notre premier père, si ce *n'est de* DIEU MÊME *que nous avions offensé?* » (2).

L'autre assertion, d'après laquelle on aurait cru, dans

que, selon Irénée, il a engagé les hommes par la douceur à ne plus servir le démon, et que c'est ainsi qu'il les en a délivrés. »
(*Athanase le Grand*, trad. de Cohen, t. I, p. 43.)

(1) « Quemadmodum autem et peccata nobis dimittere poterat *quæ nos nostro debeamus factori et Deo?* » (*Adv. hæres.*, IV, c. 57.)

(2) « Neque enim alteri cuidam eramus *debitores*, sed *illi cujus præceptum transgressi fueramus*, a principio. » (*Ibid.*, V, c. 16.)

Digitized by Google

l'Eglise primitive, que la rançon payée par Jésus-Christ l'avait été à la mort, est également erronée. Au huitième siècle, à la cour de Charlemagne, un Grec voulut soutenir cette opinion, s'appuyant sur la raison que, lorsqu'on payait un prix, il fallait quelqu'un qui l'acceptât, et que, comme d'après saint Paul c'était la mort qui avait régné jusqu'à Moïse, il fallait que ce fût à elle que le Fils de Dieu eût payé. Consulté là-dessus par Charlemagne, dit Basnage, Alcuin réfuta cette pensée par l'autorité de l'Ecriture, de saint Cyprien, de saint Augustin, de saint Fulgence, qui assurent que Jésus-Christ a offert le sacrifice à Dieu son Père (1). L'allusion tirée du livre *De incarnatione Verbi*, attribué à Athanase, est purement chimérique. D'après l'auteur quel qu'il soit de ce livre, « Dieu avait dit que l'homme pécheur mourrait, et il n'eût pas été trouvé véridique si cette parole n'eût pas été réalisée. D'autre part, il ne se pouvait que des créatures rationnelles, participant au Logos de Dieu, fussent vouées à la perdition en suite d'un mensonge du diable. C'est pourquoi le Verbe, le Logos de Dieu, voyant que le péché devait avoir la mort pour conséquence, et ne pouvant mourir par lui-même, prit la nature humaine et accomplit la loi promulguée, en subissant la mort. Par cet équivalent, il détruisit le pouvoir

(1) Basnage, *Hist. de l'Eglise*, liv. XI, chap. 1er, § 5.

Digitized by Google

de celle-ci» (1). Où voit-on, dans ces paroles, que la mort personnifiée eût pris la place de Satan, et que la rançon de nos âmes lui ait été payée?..

Quand donc on viendra nous dire que, dans l'opinion de l'antiquité chrétienne, la mort de Jésus-Christ était une rançon payée à Satan, ou à la mort personnifiée, jamais à Dieu, nous saurons à quoi nous en tenir.

Quant à une malédiction directe de Dieu sur Jésus, nous avouons qu'elle ne se trouve nulle part explicitement formulée dans les textes que nous avons transcrits.

Mais l'idée que Jésus a été traité comme un pécheur, quoique saint; comme un coupable, quoique innocent; qu'il a porté nos souillures et nos malédictions, qu'il a souffert ce que nous aurions dû souffrir, et cela pour nous rendre Dieu propice, cette idée s'y trouve certainement; elle s'y trouve dans les termes mêmes que nous venons d'employer.

Qu'on combine cette idée avec celle de rançon qui s'y trouve aussi, nous l'avons vu, et qu'on nous dise quelle différence essentielle il y a entre la conception orthodoxe de l'expiation, et celle de l'Eglise des trois premiers siècles.

Nous pourrions pousser plus loin cet examen, et passer en revue, de la même manière, les Pères du quatrième

(1) A. Réville, *De la Rédemption*, p. 33.

Digitized by Google

siècle. Les aveux de M. de Pressensé nous en dispensent. « Grégoire de Nysse, » dit-il, « ébauche une théorie qui doit plus tard avoir un grand succès, c'est celle qui fait découler de la divinité de Jésus-Christ le caractère infini de ses souffrances; théorie dangereuse, qui, en paraissant les agrandir, leur ôte la réalité humaine. » — Nous ne voyons pas en quoi l'infinité des souffrances de Jésus-Christ leur ôte la réalité humaine. Jésus-Christ a été homme et Dieu tout ensemble, et nous ne nous chargeons pas d'expliquer comment s'est réalisé en lui la pénétration des deux natures. C'est là le grand mystère de piété, mystère, comme l'a très-bien démontré M. Cramer dans ses articles du *Chrétien évangélique*, que M. de Pressensé ne réussit pas mieux à dissiper, en exagérant en Jésus l'élément humain au détriment de l'élément divin, que la théorie orthodoxe ne l'a fait. Mais toujours est-il, et c'est ici le point important, qu'en relevant l'infinité des souffrances du Sauveur, Grégoire de Nysse admettait bien réellement leur caractère expiatoire. « On rencontre parfois dans les Pères de cette époque, » continue M. de Pressensé, « des expressions qui anticipent sur les théories des âges suivants. Hilaire de Poitiers va jusqu'à dire que le Verbe a pris sur lui nos souffrances, pour satisfaire à la juste sévérité de Dieu. D'après Athanase, le Verbe immaculé a revêtu le corps mortel de l'homme, pour que la sentence de mort

Digitized by Google

portée sur l'humanité fût exécutée, et que notre âme fût sauvée par la communication de la vie divine. Cyrille de Jérusalem s'exprime à peu près dans les mêmes termes sur la crucifixion de Jésus. Saint Augustin dit à son tour que Jésus a payé notre dette, qui ne le concernait en rien, puisque son innocence était parfaite. » Nous avons vu qu'Irénée avait déjà tenu le même langage. Enfin voici les propres paroles de saint Jean Chrysostôme :

« Comme lorsqu'un homme est condamné à mort, et qu'un autre, un innocent, s'offre à mourir à sa place, et ainsi l'arrache à son châtiment, voilà ce que Christ a fait pour nous. Car il n'était pas, lui, sous la malédiction de la loi ; mais il l'a prise sur lui afin d'en délivrer ceux qui s'y trouvaient » (1).

On peut juger maintenant, avec connaissance de cause, de l'exactitude de cette assertion plusieurs fois répétée par M. de Pressensé, que la notion orthodoxe, ou ce qui est la même chose, que la notion juridique de la rédemption était étrangère à toute l'antiquité chrétienne.

(1) Cité par M. L. Bonnet, dans son *Comment. sur Galat.* III, 13.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME

LES RÉFORMATEURS

M. de Pressensé établit, sinon une opposition formelle, du moins une différence notable entre la doctrine du Réveil sur la rédemption et celle des réformateurs, de Calvin en particulier.

A notre avis, il se trompe, et cela de deux manières : 1° en affaiblissant la doctrine des réformateurs; 2° en exagérant celle des hommes du Réveil.

Nous disons d'abord qu'il affaiblit la doctrine des réformateurs. A vrai dire, il est assez embarrassé pour la caractériser, retirant d'une main ce qu'il semble accorder de l'autre. « Ils ont préféré, » dit-il, « la théorie d'Anselme à celle de Duns Scot; » puis il ajoute : « mais non sans modifier la première sur plus d'un point, » en nous laissant le regret d'avoir à déterminer nous-mêmes les points sur lesquels ils l'ont modifiée, à moins qu'il faille les voir dans l'indication que voici : « Une assimilation sérieuse

Digitized by Google

des mérites et des souffrances de Christ était réclamée de l'âme croyante; ainsi tendait à s'effacer le caractère purement extérieur et judiciaire de la théorie d'Anselme » (page 20).

« La théologie de l'imputation, lisons-nous un peu plus loin, n'est pas le produit naturel, mais l'excroissance maladive de la Réformation. »

Qui croirait, après cela, qu'il avoue que « Luther emploie couramment les formules de la théorie juridique et prétend que Jésus-Christ a enduré en Gethsémané les souffrances des âmes perdues, qu'il a mis ses douleurs dans la balance des justices éternelles, pour faire baisser le plateau où se trouvaient nos péchés? » Ces expressions sont fortes, et l'on ne voit pas trop en quoi Luther s'éloignait des idées d'Anselme que M. de Pressensé assimile à celles du Réveil. Le voici : « Pour Luther, ajoute-t-il, la foi est un mariage entre l'âme pécheresse et le divin Epoux du ciel qui prend ses péchés et la pare de ses joyaux ; Luther insiste avec une grande force sur la nécessité, pour le croyant, de participer en quelque mesure au sacrifice de Jésus-Christ. » A la bonne heure : mais ces réserves ne détruisent en rien la pensée du réformateur allemand, et cette pensée, nous l'avons vu, de l'aveu de M. de Pressensé lui-même, est que « Jésus-Christ a enduré en Gethsémané les souffrances des âmes perdues. »

Digitized by Google

A cet égard, il ne sera peut-être pas inutile de mettre sous les yeux du lecteur le passage en son entier. Il est extrait du discours sur *la Liberté du chrétien*, dont Luther avait fait hommage au pape.

« La foi unit l'âme avec Christ, comme une épouse avec son époux. Tout ce que Christ a devient la propriété de l'âme fidèle : tout ce que l'âme a devient la propriété de Christ. Christ possède tous les biens et le salut éternel : ils sont dès lors la propriété de l'âme. L'âme possède tous les vices et tous les péchés : ils deviennent dès lors la propriété de Christ. C'est alors que commence un bienheureux échange : Christ qui est Dieu et homme, Christ qui n'a jamais péché, et dont la sainteté est invincible, Christ le Tout-Puissant et l'Eternel, s'appropriant par son anneau nuptial, c'est-à-dire par la foi, tous les péchés de l'âme fidèle, ces péchés sont engloutis en lui et abolis en lui ; car il n'est aucun péché qui puisse subsister devant son infinie justice. Ainsi, par le moyen de la foi, l'âme est délivrée de tous péchés et revêtue de la justice éternelle de son époux, Jésus-Christ. O heureuse union ! le riche, le noble, le saint époux, Jésus-Christ, prend en mariage cette épouse, pauvre, coupable et méprisée, la délivre de tout mal et la pare des biens les plus exquis.... Christ, roi et sacrificateur, partage cet honneur et cette gloire avec tous les chrétiens. Le chrétien est roi et par conséquent il possède toutes choses ; il est sacrificateur, et par conséquent il possède Dieu. Et c'est la foi et non les œuvres qui lui apporte un tel honneur. Le chrétien est libre de toutes choses, au-dessus de toutes choses, la foi lui donnant tout abondamment (1). »

Il est de toute évidence qu'il ne saurait être ici question

(1) *Luth. Op.* l. XVII, p. 385, cité par M. Merle d'Aubigné. *Hist. de la Réformation*, tom. II, p. 165.

Digitized by Google

d'une justice infuse, mais bien d'une justice imputée. Autrement il faudrait dire que les vices et les péchés de l'homme n'ont pas été imputés à Jésus, mais lui ont été infusés, ce qui serait tout simplement absurde et blasphématoire.

Notre manière d'entendre le passage est confirmée par la seconde partie du même discours où Luther établit que le chrétien est « soumis et serviteur par la charité, » comme il avait montré dans la première qu'il est « libre et maître par la foi. »

« Bien que le chrétien soit ainsi devenu libre, il devient volontairement serviteur, pour en agir avec ses frères comme Dieu en a agi avec lui-même par Jésus-Christ. « Je veux, dit-il, servir « librement, joyeusement, gratuitement, un père qui a ainsi ré- « pandu sur moi toute l'abondance de ses biens : je veux tout « devenir pour mon prochain, comme Christ est tout devenu pour moi. » — « De la foi, » continue-t-il, « découle l'amour de Dieu; de l'amour découle une vie pleine de liberté, de charité et de joie! Oh! que la vie chrétienne est une vie noble et élevée! Mais, hélas! personne ne la connaît et personne ne la prêche. Par la foi, le chrétien s'élève jusqu'à Dieu; par l'amour, il descend jusqu'à l'homme, et cependant il demeure toujours en Dieu. Voilà la véritable liberté, liberté qui surpasse toute autre liberté, autant que les cieux sont élevés par-dessus la terre » (1).

On dirait parfois, en lisant les théologiens de la nouvelle école, que la croyance à l'expiation dans le sens vrai

(1) *Hist. de la Réformation*, tome II, p. 165.

Digitized by Google

et ordinaire du mot est incompatible avec la notion d'une foi vivante. De là vient que, lorsqu'il s'agit d'établir que les réformateurs comprenaient autrement que nous la rédemption, on croit avoir satisfait à toutes les exigences d'une solide et loyale discussion, en rappelant que pour eux la foi était un principe de vie. Cette manière d'argumenter peut être commode, elle n'est pas recevable. Pour qu'elle le fût, il faudrait qu'il y eût opposition, opposition radicale entre une foi vivante et l'expiation. Mais cette opposition n'existe que dans l'imagination de nos adversaires. Qu'importe donc que les réformateurs aient relevé le côté mystique et moral de la foi, cela ne fait ni haut ni bas pour la question de savoir s'ils ont admis ou non le caractère juridique de l'œuvre rédemptrice accomplie par Jésus-Christ. Et la preuve, c'est qu'ils se sont expliqués sur ce dernier point avec une énergie, une précision de langage qui n'ont jamais été dépassées depuis.

Sans doute la foi, comme disait Luther, est un mariage de l'âme avec Jésus-Christ. Elle est cela, et elle est autre chose encore : elle est la main qui saisit le salut, et c'est surtout le point de vue auquel elle nous est présentée dans l'Ecriture, quand il s'agit de justification. Ainsi l'avaient compris les réformateurs, contrairement à la doctrine catholique d'après laquelle la foi nous justifie, en tant qu'elle devient en nous le principe d'une vie nou-

Digitized by Google

velle et nous communique une justice inhérente qui nous est propre.

L'un et l'autre point de vue sont loin de s'exclure. Ils se rencontrent côte à côte dans la Parole de Dieu. Ainsi dans le chapitre IV et le chapitre VI de l'épître aux Romains. La théologie nouvelle ne veut connaître d'autre foi justifiante que celle du chapitre VI; les réformateurs admettaient aussi celle du chapitre IV, c'est même celle sur laquelle ils insistaient de préférence, en rapport avec la justification.

Rien n'égale l'abondance et la clarté des déclarations de Luther à cet égard :

« Nos papistes et nos sophistes, dit-il, ont enseigné entre autres choses que l'on doit croire en Jésus-Christ, et que la foi est le fondement du salut. Cependant la foi ne peut justifier personne, ajoutent-ils, si elle n'est formée par la charité, c'est-à-dire, si elle n'a reçu sa due forme de la charité. Or, cela n'est pourtant pas vrai; c'est une pure invention, une fausse apparence; c'est une falsification trompeuse de l'Evangile.

« Ainsi donc ces fous de sophistes enseignent que la foi doit recevoir de la charité son mode et sa due forme. Bavardage absurde, radoterie monstrueusement inutile! car la seule foi qui justifie, c'est la foi qui saisit Jésus-Christ par la parole, la foi qui est parée, ornée de Jésus-Christ, mais non pas celle qui renferme l'amour. Car, si la foi doit être ferme, inébranlable, à quoi donc pourrait-elle s'attacher qu'à Jésus-Christ? Car, dans les angoisses de la conscience, elle ne peut subsister sur aucun autre fondement que sur cette pierre précieuse. Ainsi, que la loi effraye l'homme, et que le poids du péché l'accable, alors même, s'il a

Digitized by Google

embrassé Jésus-Christ par la foi, il peut croire qu'il est juste et pieux. Et comment cela? Comment est-il juste de cette manière? Par le noble trésor, par la noble perle, par Jésus-Christ qu'il possède dans son cœur » (1).

Il dit encore dans le même écrit : « Quand l'homme entend qu'il doit croire en Jésus-Christ, mais que la foi ne peut lui être d'aucun avantage, d'aucun secours si l'amour ne se joint encore à cette foi, pour lui donner la vertu de justifier; quand l'homme entend cela, disons-nous, nécessairement il doit tomber de la foi dans le désespoir, et se tenir à lui-même ce discours : Si la foi ne rend pas juste sans la charité, la foi est inutile et ne vaut rien, et c'est la charité qui seule justifie. Car si la foi ne renferme point l'amour qui lui donne sa due forme, c'est-à-dire, la qualité et la propriété de rendre juste, alors la foi n'est rien; mais si la foi n'est rien, comment peut-elle justifier ' » (2)

Un jour, prêchant dans l'église des Augustins d'Erfurt :

« Tous les philosophes, dit-il, les docteurs, les écrivains se sont appliqués à enseigner comment l'homme peut obtenir la vie éternelle, et ils n'y sont pas parvenus. Je veux maintenant vous le dire. Il y a deux espèces d'œuvres : des œuvres étrangères, ce sont les bonnes; des œuvres propres, elles sont peu de chose. L'un bâtit une église, l'autre va en pèlerinage à Saint-Jacques ou à Saint-Pierre; un troisième jeûne, prie, prend le capuchon, va nu-pieds; un autre fait quelque autre chose encore. Toutes ces œuvres ne sont rien et périront; car nos œuvres propres sont sans aucune force. Mais je vais vous dire maintenant quelle est l'œuvre véritable. Dieu a ressuscité un homme, le Seigneur Jésus-Christ, pour qu'il écrase la mort, détruise le péché et ferme les

(1) *Œuvres de Luther*, édit. de Wittemb., 1re part., p. 47.
(2) *Ibid.*, p. 70.

Digitized by Google

portes de l'enfer. Voilà l'œuvre du salut. Le démon crut qu'il tenait le Seigneur en son pouvoir, quand il le vit entre deux brigands, souffrant le plus honteux martyre, MAUDIT DE DIEU et des hommes... Mais la Divinité déploya sa puissance et anéantit la mort, le péché et l'enfer... Christ a vaincu! voilà la grande nouvelle! et nous sommes sauvés par son œuvre, et non pas par les nôtres...

« Je n'ai point mangé le fruit de l'arbre, continue-t-il; vous ne l'avez pas non plus mangé; mais nous avons reçu le péché qu'Adam nous a transmis, et nous l'avons fait. De même, je n'ai point souffert sur la croix, et vous n'y avez pas non plus souffert; mais Christ a souffert pour nous; nous sommes justifiés par l'œuvre de Dieu et non par la nôtre... Je suis, dit le Seigneur, ta justice et ta rédemption... (1) »

Mélanchthon ne s'exprime pas autrement :

« La foi, dit-il, est une confiance absolue dans la miséricorde divine, sans aucun égard à nos bonnes ni à nos mauvaises œuvres » (2).

Sa pensée ressort plus clairement encore dans un autre endroit. En parlant de Basile et de sa manière d'entendre la justification:

« Dans son discours *sur l'humilité*, Basile nous donne une belle idée de la justice de la foi. Sans aucune sophistiquerie, il ôte la justification aux bonnes œuvres, et, par bonnes œuvres, il

(1) Merle d'Aubigné. *Hist. de la Réformation*, 2e édit. T. II, p. 288.

(2) *Loc. theol.*, p. 93 : « Habes in quam partem fidei nomen usurpet scriptura, nempe pro eo, quod est fidere gratuita Dei misericordia, sine ullo operum nostrorum, sive bonorum sive malorum respectu : quia de Christi plenitudine omnes accipimus.»

Digitized by Google

entend non-seulement les œuvres cérémonielles, mais toutes sortes de vertus; non-seulement les œuvres faites avant la conversion, mais aussi celle des régénérés, et il veut que nous pensions que nous sommes justifiés par la seule confiance en la miséricorde de Dieu qui nous a été promise à cause de Jésus-Christ... Il comprenait, par la justice de la foi, que nous sommes justes par la foi, à cause de Christ, par grâce, c'est-à-dire que nous sommes *acceptés pour tels* et non que nous *le sommes par nos propres vertus* » (1).

Et pourtant c'est le même Mélanchthon qui écrivait :

« Il faut que nous soyons absorbés par Christ, en sorte que nous n'agissions plus, mais que Christ vive en nous. Comme la nature divine a été incorporée à l'homme en Christ, ainsi faut-il que l'homme soit incorporé à Jésus-Christ par la foi » (2).

La foi était donc pour Mélanchthon comme pour Luther une greffe divine qui nous unit à Jésus-Christ et nous fait devenir une même plante avec lui; en même temps qu'une simple « confiance aux promesses; » et la « sain-

(1) In concione *de humilitate,* tradit (Basilius) egregiam sententiam de justitia fidei quæ nobis aperte patrocinatur. Sine ulla sophistica detrahit justificationem bonis operibus, nec loquitur de cæremonialibus sed de omnibus virtutibus, nec tantum loquitur de operibus ante renovationem, sed de virtutibus in renovatis, ac jubet sentire quod sola fiducia misericordiæ propter Christum promissæ justi simus... Hæc verba satis ostendunt Basilium sic intellexisse justitiam fidei, quod sentiendum sit nos fide propter Christum per misericordiam justos, id est, acceptos non propter proprias virtutes. (*De ecclesiæ autoritate, etc., libellus.* Argentorati, 1539, p. 43.)

(2) *Corp. Reform. Ep.*, 13 avril 1520, cité par Merle d'Aubigné. *Hist. de la Réform.*, tom. II, p. 143.

Digitized by Google

teté découlait pour eux de la foi comme la reconnaissance découle du bienfait, » conformes en cela au sentiment de l'apôtre qui disait : « Nous l'aimons, parce qu'il nous a aimés le premier. » (1 Jean IV, 19.) Ces deux notions loin de s'exclure pour eux, s'harmonisaient dans une synthèse supérieure, comme elles s'harmonisent dans la Parole de Dieu.

Recueillons encore le témoignage de Zwingle. Il est aussi ferme, aussi positif que celui des deux illustres champions de la réforme allemande.

Voici d'abord comment il expose la doctrine de la rédemption :

Après avoir dit que Dieu est juste et bon et qu'en lui ces deux attributs sont inséparables, il ajoute :

« En tant que Dieu est juste, il doit avoir le mal en horreur. D'où il suit que nous devons désespérer d'avoir part à son amour et à sa communion, nous qui sommes non-seulement pécheurs, mais consommés dans le péché ; et cependant, comme il est bon aussi, ses desseins et ses actes doivent être tempérés par la justice et par l'amour. C'est la raison pour laquelle il a revêtu de chair son Fils unique, pour non-seulement montrer, mais procurer à tout l'univers ces deux choses, la rédemption et le renouvellement... Le Fils du Très-Haut a pris le manteau de notre chair (car il ne pouvait mourir dans sa nature divine) afin de pouvoir s'offrir comme une victime expiatoire, apaiser la justice éternelle et la réconcilier avec ceux qui n'auraient pas osé d'eux-mêmes se placer sous le regard de la Divinité, à cause de la conscience de leurs crimes. C'est pourquoi, comme Dieu est bon

Digitized by Google

et miséricordieux, et que sa bonté et sa miséricorde ne pouvaient pas plus consentir à la ruine de son œuvre que sa justice à l'impunité, la justice et la miséricorde se sont mêlées. L'une a fourni la victime, l'autre l'a acceptée pour l'expiation de tous les crimes (1). — Jésus-Christ s'est offert lui-même à Dieu, son père, pour nous, pour apaiser l'éternelle justice et que nous fussions assurés ainsi de sa miséricorde et de l'expiation de nos péchés faite à sa justice par son propre fils qu'il nous a donné dans son amour » (2).

On le voit : pour Zwingle la mort de Jésus-Christ est une satisfaction de la justice de Dieu, satisfaction sans laquelle il ne pouvait y avoir de rémission des péchés. Pour lui comme pour nous, rédemption, expiation étaient deux termes synonymes.

Il n'est pas moins explicite sur la justification et le rôle qu'il assigne à la foi dans l'appropriation du salut. A ses yeux la justification se confond avec la rémission des péchés dont nous sommes faits participants par la foi.

(1) Carnis ergo indutus paludamento summi regis filius prodit ut hostia factus, nam pro divina mori natura non potuit, inconcussam justitiam placet ac reconciliet his qui suapte innocentia sub intuitum numinis propter scelerum conscientiam venire non audebant. Id autem ideo, quia suavis et misericors est, quæ virtus perinde non potuit ferre operis sui repudiationem atque justitia impunitatem, mixtæ sunt igitur justitia et misericordia, ut hæc hostiam daret, illa vero acciperet pro universorum scelerum expiatione. (*Fidei christianæ expositio*, III.)

(2) Ille vero (Christus) sese patri pro nobis obtulit quo æternam ejus justitiam placaret. Ut sic certi simus de misericordia et de criminum expiatione illius justitiæ facta, non per alium quam filium ejus proprium, quem ex amore nobis donavit. (*Ibid.*, IX.)

Digitized by Google

« Nous croyons que la rémission des péchés est accordée à tous ceux qui par la foi s'approchent de Dieu en Christ. Nous avons dit que les péchés sont remis par la foi, en ce sens que la foi seule peut rendre l'homme certain que ses péchés lui sont remis. — L'expiation des péchés nous est acquise devant Dieu par Jésus-Christ seul qui a souffert pour nous ; car c'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour les nôtres, mais pour ceux de tout le monde. Lui-même ayant donc satisfait pour le péché, quels sont ceux qui sont faits participants de cette satisfaction et rédemption? Ecoutons sa réponse : « Celui qui croit en moi, c'est-à-dire celui qui se con-« fie en moi et qui s'appuie sur moi (*qui me fidit, qui me nititur*) « a la vie éternelle. » Mais nul n'obtient la vie éternelle que celui à qui les péchés sont ôtés. Or, à celui qui se confie en Christ (*qui Christo fidit*), ses péchés lui sont remis » (1).

Mais nous avons promis de nous occuper spécialement de Calvin :

« Calvin, nous dit M. de Pressensé, insiste avec une grande force sur la nécessité d'une rédemption qui soit proprement une satisfaction de la justice divine et rétablisse la relation entre l'humanité et Dieu. »

Nous sommes heureux de recueillir cet aveu. Après cela nous ne comprenons guère comment on peut dire que Calvin n'a point courbé son beau génie sous le joug de la *Formule de Concorde*. Que dit cette formule? Que « Jésus-Christ

(1) Cum ergo ille pro peccato satisfecerit, quinam fiunt, quæso, participes illius satisfactionis et redemptionis? Ipsum audiamus : qui in me credit, hoc est, qui me fidit, qui me nititur, habet vitam æternam..... qui ergo Christo fidit, ei remittuntur peccata. (*Ibid.*, XI.)

Digitized by Google

a vraiment supporté la colère de Dieu, la malédiction de la loi, les peines infernales. Comment nous eût-il rachetés de la malédiction de la loi, s'il n'avait été fait lui-même malédiction, s'il n'avait senti le jugement d'un Dieu irrité? » Nous citons d'après M. de Pressensé lui-même. Il n'a sans doute rien trouvé de plus explicite dans la fameuse *Formule* qui exprimât ce qu'il appelle la théorie du talion ou de l'équivalence. Cette théorie, il l'oppose à celle de Calvin, comme si entre elles il y avait un abîme. Or, cet abîme, nous l'avouons humblement, après nous être livré à une étude attentive de la question, il nous a été impossible de l'apercevoir.

L'article de M. de Pressensé lui-même nous avait inspiré des doutes à cet égard. Nos propres recherches n'ont fait que les confirmer.

Calvin fait plus, en effet, que de sembler au premier abord admettre que la colère divine a pesé sur le crucifié, il l'admet réellement. Ecoutons-le parler lui-même :

« Le Père céleste a aboli la force du péché quand la malédiction d'iceluy a été transférée en la chair de Jésus-Christ. Ainsi, il est signifié par ce mot que le Christ en mourant a esté offert au Père pour satisfaction, afin que l'appointement estant fait par lui, nous ne soyons plus tenus sous l'horreur du jugement de Dieu. La croix a donc esté une enseigne de cela, en laquelle Jésus-Christ estant attaché, nous a délivrez de l'exécration de la loy en ce qu'il a esté fait exécration pour nous, car il est écrit : « Maudit celuy qui pend au bois » (1).

(1) *Instit.*, liv. II, XVI, 6

Digitized by Google

Dire que Jésus-Christ a été fait exécration pour nous et nous a ainsi délivrés de l'exécration de la loi; que l'appointement a été fait par lui, pour que nous ne soyons plus tenus sous l'horreur du jugement de Dieu; ou dire avec la *Formule de Concorde*, « qu'il a vraiment supporté la colère de Dieu, la malédiction de la loi, les peines infernales, qu'il a senti le jugement d'un Dieu irrité, » n'est-ce pas tout un?

Voici d'autres passages plus explicites encore.

A propos de la tristesse et de l'épouvante qui saisirent Jésus en Gethsémané, Calvin s'exprime ainsi :

« Sainct Matthieu dit qu'il *fut contristé et fort angoissé*. Sainct Luc qu'il *fut en angoisse*. Sainct Marc adjouste qu'il *s'espovanta*. Mais d'où luy venoit, et la tristesse, et l'extrême angoisse et la crainte, sinon d'autant qu'il concevoit en la mort quelque chose plus triste et horrible que la séparation de l'âme et du corps? Et de faict, il a souffert la mort non-seulement afin de passer de ce monde au ciel, mais plustost afin que prenant en soi la malédiction à laquelle nous estions sujets, il nous en délivrast. Ainsi donc il n'a pas eu la mort en horreur simplement en tant que c'est le passage pour sortir de ce monde, mais pour ce qu'il se proposoit devant les yeux le siége judicial de Dieu espovantable, et le juge armé d'une vengeance incompréhensible : pource qu'aussi d'autre part nos péchez, desquels il soustenoit la charge, par leur plus grande pesanteur le pressoient. Par quoy ce n'est pas de merveille si cest abysme et confusion horrible de damnation l'a vivement et rudement tormenté de crainte et angoisse » (1).

(1) *Concordance ou Harmonie évangel.* Edit. de Paris. 1854, p. 664.

Digitized by Google

Un peu plus loin, à l'occasion de la prière : « Père, s'il est possible, que cette coupe passe loin de moi sans que je la boive » :

« On demande que c'est que Christ a proufité par sa prière. L'Apostre aux Hébrieux, ch. V, v. 7, dit qu'il a esté exaucé de sa crainte, car il faut ainsi traduire le passage ; non pas, comme on le lit communéement, pour sa révérence. Or, cela ne conviendrait pas si bien, si ainsi estoit que Christ eust simplement craint la mort, veu qu'il n'en a pas esté exempté : c'est que se proposant devant les yeux l'ire de Dieu, entant qu'il se présentoit devant le siége judicial d'iceluy estant chargé des péchez de tout le monde, il a fallu nécessairement que il fust espovanté et effrayé du profond abysme de la mort. Combien donc qu'il ait soustenu la mort, toutesfois pource que, les douleurs d'icelle rompues (comme aussi sainct Pierre le montre au chap. II des Actes v. 24), il a emporté la victoire du combat, à bon droict l'Apostre dit qu'il a esté exaucé de sa crainte. Sur ceci il y a des gens ignorans qui s'eslèvent, et disent qu'il n'y a point d'ordre de penser que Christ ait eu peur d'être englouti de la mort. Mais je voudroye bien qu'ils me respondissent quelle ils pensent qu'ait esté cette crainte qui a fait rendre à Jésus-Christ des *gouttes de sang*. Car ceste sueur mortelle ne fust jamais venue, sinon qu'il y eust eu en luy une frayeur horrible et non accoustumée. Si aujourd'huy un homme avec la sueur rendoit du sang, voire en telle quantité que les gouttes en tombassent en terre, cela seroit estimé un miracle merveilleux ; et si cela advenoit à quelqu'un par une crainte de la mort, nous dirions que il est efféminé, et qu'il n'ha point de cœur. Ceux donc qui nient que Jésus-Christ ait prié que le Père le tirast hors du gouffre de la mort, lui attribuent une pusillanimité laquelle on condamneroit mesme en un homme du commun populaire » (1).

(1) *Concordance ou Harmonie évang.* Edit. de Paris, 1854, p. 664.

Digitized by Google

Ce que Calvin appelle ici « le profond abysme de la mort, » il l'appelle ailleurs « la malédiction de Dieu, la condamnation de tous les péchez et les enfers mesmes. »

« Mais comment a esté exaucé Christ de ce qu'il craignoit, veu qu'il a enduré la mort, laquelle il avoit en horreur. Je respon qu'il faut aviser qu'elle a esté la fin de sa crainte. Car pourquoy refusoit-il la mort, sinon d'autant qu'il voyoit la malédiction de Dieu en icelle, et qu'il lui faloit combatre contre la condamnation de tous les péchez et contre les enfers mesmes? De là vient qu'il a tremblé, et a esté en anxiété, asçavoir d'autant que le jugement de Dieu est plus qu'espovantable. Ainsi il a obtenu ce qu'il demandoit, asçavoir qu'il rapportast victoire des douleurs de la mort, qu'il fust soustenu par la main salutaire du Père, et qu'après avoir combattu un peu de temps, il triomphast de Satan, de péché et des enfers » (1).

Et encore sur 1 Pierre II, 24, 25 :

« Comme sous la loy le pécheur mettoit une beste en sa place pour estre délivré de condamnation : ainsi Christ a receu sur soy la malédiction deue à nos péchez, afin qu'il les effaçast devant Dieu..., il s'est constitué plège et coulpable pour nous devant son siége judicial, afin qu'il endurast la peine à laquelle nous estions obligez. »

Je le demande, n'est-ce pas là le langage du Réveil, et ne dirait-on pas qu'il a copié Calvin, quand il s'exprime ainsi par la plume éloquente de M. de Gasparin :

« D'où viennent les douleurs inexprimables de Gethsémané? D'où vient le combat terrible qui brise l'âme de Jésus, tellement

(1) *Comment. sur Hébr.* V, 7.

Digitized by Google

que le corps ne peut résister et succombe au bout de quelques heures? Cherchez une explication suffisante; en dehors de l'expiation vous ne la trouverez pas. — L'opprobre, la moquerie, la haine du monde? Il est venu pour cela. « Il est le méprisé et le rejeté des hommes, un homme de douleur et qui sait ce que c'est que la langueur. » — La souffrance physique? Vous me permettrez de penser que notre Maître a eu autant de courage pour la supporter que les brigands crucifiés à sa droite et à sa gauche. — La mort? Mais « l'aiguillon de la mort, c'est le péché, » et Jésus lui-même, la veille au soir, ne s'exprimait-il pas ainsi : « Si « vous m'aimiez, vous seriez certes joyeux de ce que je vous ai dit : « je m'en vais au Père. »

« Certainement l'explication est ailleurs. Voulez-vous savoir ce qui pèse sur lui, ce qui l'écrase? Ecoutez ces paroles étranges, mystérieuses : « Père, s'il est possible, que cette coupe « passe loin de moi! » « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné? » Ecoutez cette révélation plus étrange encore que nous apporte l'épître aux Hébreux : « C'est lui qui, dans les « jours de sa chair, ayant offert, avec cri véhément et avec larmes, « des supplications et des instances à celui qui pouvait le sauver « hors de la mort, a été exaucé à l'égard de sa crainte. »—Il a été exaucé et cependant il est mort. Donc ses cris véhéments, ses supplications et ses larmes n'avaient pas la mort physique pour objet. La mort seconde était là, la condamnation était là, l'abandon de Dieu était là, nos péchés étaient là.

« Et « il a été exaucé à l'égard de sa crainte, » la condamnation a été effacée, l'abandon de Dieu a cessé, nos péchés ont été abolis, le sang de la victime a été accepté, l'expiation a été accomplie. Le voilà mon Sauveur, je comprends maintenant ce que signifie ce mot : il a pris ma place, le châtiment que j'avais mérité est tombé sur lui et j'ai la guérison par ses meurtrissures. Et maintenant aussi je comprends ce que signifie cet autre mot : croire en lui. Je crois « en lui, » c'est-à-dire qu'en lui seul je place toute ma confiance, qu'en lui seul j'ai le pardon et la vie, qu'en lui seul

Digitized by Google

j'ai accès auprès de Dieu. Je crois « en lui, » c'est-à-dire que je ne me contente pas de croire à sa doctrine ou à son dévouement, je crois à son sang versé pour moi.

« Voilà ce que me dit cette croix dressée sur le Calvaire, ce qu'elle me dit au milieu de ma misère, de mes chutes, de mes ingratitudes. J'y vois un Sauveur, parce que j'y vois couler le sang qui efface mes crimes; elle me parle de grâce, parce qu'elle me parle d'expiation » (*Trois discours*, par A. de Gasparin, p. 103).

On objecte que, d'après Calvin, la colère de Dieu ne doit point être prise au sens ordinaire, car Dieu n'a pas cessé d'aimer l'humanité déchue; ce qu'il a haï en elle, c'est le péché, et cette haine toute sainte s'est révélée par le châtiment qui atteint le coupable.

Point n'était nécessaire de citer Calvin pour nous faire admettre cela. L'orthodoxie du Réveil, ni Anselme lui-même, ni personne, que nous sachions, n'a jamais soutenu le contraire. Ce que Dieu hait en l'homme pécheur, ce n'est pas l'homme, c'est le péché. M. Radcliffe, à qui M. de Pressensé et ses amis ont reproché hautement de prêcher les doctrines du Réveil dans toute leur crudité, n'avait pas de phrase qui revînt plus fréquemment dans ses puissants appels que celle-ci : « Dieu vous aime. Ce qu'il hait, ce sont vos péchés ! » Mais en quoi cela touche-t-il à la question ? En quoi cela établit-il que la colère de Dieu n'a pas pesé sur Jésus à la croix, comme elle devait peser sur nous dans l'enfer? C'est ce qu'il fallait établir, et ce que M. de Pressensé n'établit pas.

Digitized by Google

Continuons nos citations. — Il s'agit du passage de Galat. III, 10 : « Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, quand il a été fait malédiction pour nous (selon qu'il est écrit : Maudit est quiconque est pendu au bois). »

« Il (Paul) avoit fait tous ceux qui sont sous la loy sujets à malédiction. De cela survenoit une grande difficulté, que les Juifs ne se pouvoyent exempter de la malédiction de la loy. En proposant donc le remède, il résout ceste difficulté, enseignant que nous en sommes délivrés par Christ. Par lequel mot il confirme encore mieux son intention. Car si nous sommes sauvez pour ce que nous sommes délivrez de la malédiction de la loy, la justice donc n'est pas de la loy. Après cela il adjouste aussi le moyen de la délivrance. *Il est écrit : Maudit est quiconque pend au bois.* Christ y a été pendu : il a donc porté ceste malédiction. Or maintenant il est certain que ce n'a point esté pour soy qu'il a enduré ce genre de mort : il s'ensuit donc, ou qu'il a esté crucifié pour néant, ou que nostre malédiction a esté imposée sur luy, afin que nous en fussions délivrez (1). Il ne dit pas que Christ ait esté maudit, mais qu'il *a esté fait malédiction* : ce qui est bien plus. Car il signifie que la malédiction de tous les hommes a esté enclose en luy. Si quelqu'un trouve ceci dur à dire, qu'il ait aussi honte de la croix de Christ, en la confession de laquelle gist toute notre gloire. Car Dieu n'ignoroit pas quelle devoit estre la mort de son Fils, quand il disoit ceci : Maudit est quiconque est pendu au bois. Mais quelqu'un dira : Comment se fait cela que le Fils, qui est le bien-aimé du Père, soit maudit? Je respon qu'il faut yci considérer deux choses, non-seulement en la personne de Christ, mais aussi en son humanité. La première

(1) Qu'on nous dise ce qu'est cette « nostre malédiction, » sinon l'enfer lui-même. Or Calvin dit qu'elle a « esté imposée sur lui, afin que nous en fussions délivrez. »

Digitized by Google

est qu'il estoit l'Agneau de Dieu sans macule, plein de bénédiction et grâce. La seconde, qu'il avoit prins notre personne, et pourtant il estoit pécheur et coupable de malédiction, non pas certes tant en soy qu'en nous : en sorte toutesfois qu'il faloit qu'il fust mis en nostre place. Et pourtant il n'a peu estre hors de la grâce de Dieu, et toutesfois il a soutenu son ire. Car comment eust-il peu faire notre paix envers le Père, s'il l'eust eu pour ennemi et si le Père eust esté courroucé contre luy? Par quoy le Père a toujours prins son bon plaisir en luy. D'avantage comment nous eust-il délivrez de l'ire de Dieu, s'il ne l'eust retirée de nous pour la transporter sur soy-mesme (1)? A ceste cause, il a esté frappé pour nos péchez, et a senti la rigueur de Dieu, comme d'un juge courroucé. C'est-ci la folie de la croix admirable mesme aux anges, laquelle non-seulement surmonte, mais aussi engloutit toute la sagesse du monde » (1 Corinth. I, 19).

Après avoir cité un passage du catéchisme de Genève, rédigé par Calvin lui-même, où il est dit que « Jésus-Christ n'a point cessé, pendant le temps de la crucifixion, d'être *béni*, alors qu'il nous pénétrait de sa bénédiction, » M. de Pressensé s'écrie : « Un maudit qui est béni! nous voilà bien loin de l'enfer! »

Calvin avait prévu lui-même l'objection dans le passage que nous avons transcrit, et nous venons de voir comment il la repousse. Bien loin de s'en laisser troubler, il

(1) On voit que la colère de Dieu que Jésus a prise sur lui était la même colère qui, d'après Calvin, pesait sur nous. Christ a donc souffert ce que nous devions souffrir. L'équivalence n'a rien à faire ici. L'Ecriture n'en parle pas; Calvin n'en parle pas non plus; le Réveil, sauf quelques rares exceptions, n'en parle pas davantage.

Digitized by Google

y voit une preuve nouvelle de la vérité de sa doctrine. Un maudit qui est béni! Eh bien oui, c'est justement là « cette folie de la croix, admirable aux anges, » dirons-nous avec le réformateur, » laquelle non-seulement surmonte, mais encore engloutit toute la sagesse du monde. »

La pensée de Calvin s'accuse avec non moins de clarté dans son commentaire sur 2 Corinth. V, 21 : « Celui qui n'avait point connu de péché, Dieu l'a fait péché pour nous, afin que nous fussions justice de Dieu en lui. » Voici comment il s'exprime :

« Péché est yci opposé à justice, quand sainct Paul dit que nous avons esté faits justice de Dieu, parce que Christ a esté fait péché. Justice n'est point yci prinse pour une qualité, mais pour une imputation d'autant que la justice de Jésus-Christ nous est imputée. Que sera-ce du péché au contraire? C'est la condamnation que nous avons méritée au jugement de Dieu. Or, comme anciennement la malédiction de l'homme estoit rejettée sur la beste sacrifiée : aussi la condamnation de Christ a esté nostre absolution, et par sa playe nous avons esté guaris. Isaïe LIII, 5. *Afin que nous fussions justice de Dieu en lui.* Premièrement, la justice de Dieu est prinse, non pas pour celle qui nous est donnée de Dieu, ains pour celle qu'il avouë... Retournons maintenant à l'antithèse de justice et de péché. Comment sommes-nous justes devant Dieu? Certes tout ainsi que Christ a esté pécheur. Car il a prins aucunement nostre personne, afin qu'il fust fait coulpable en nostre nom, et fust jugé comme pécheur : non pas pour ses péchez, mais pour les péchez des autres, veu qu'il estoit pur et exempt de toute iniquité et portoit la peine qui ne lui estoit point deuë, mais à nous. Certes tout en la mesme sorte nous sommes maintenant justes en luy : non pas

Digitized by Google

que nous satisfacions au jugement de Dieu par nos propres œuvres, mais pource que nous sommes considérez selon la justice de Christ, laquelle nous avons vestue par foy, afin qu'elle soit faite nostre. »

Satisfaction, imputation, tels sont les termes qui résument la doctrine du Réveil sur l'expiation par le sang de Christ. Or il nous semble impossible d'être plus clair, plus explicite que ne l'est Calvin sur ces deux points. Ce qu'il dit sur le caractère moral de l'œuvre rédemptrice, sur le sens mystique et moral qu'il donne à la foi, sur le rôle qu'il attribue dans le salut à la personne même du Sauveur, n'ôte rien à la plénitude de son enseignement sur le caractère expiatoire de ses souffrances et de sa mort. L'idée que ces souffrances et cette mort sont l'équivalent ni plus ni moins de ce que nous avions mérité de souffrir nous-mêmes dans l'enfer ne s'y trouve pas sans doute. Aussi n'est-ce pas là l'essentiel; mais ce qui s'y trouve, c'est que Jésus-Christ a été notre caution, notre répondant à la croix; c'est que la justice éternelle demandait une réparation; c'est que cette réparation, Jésus-Christ l'a offerte à notre place, quand il a été frappé de Dieu et maudit pour nous.

Les confessions de foi du seizième siècle reproduisent l'esprit et la doctrine des réformateurs. Nous avons donc en elles une nouvelle source d'information pour savoir

Digitized by Google

ce qu'a pensé la Réforme, à son berceau, sur l'expiation.

On a remarqué que ces confessions n'étaient pas aussi explicites sur ce point particulier que sur les autres ni que l'ont été les formulaires rédigés plus tard, et l'on a cru pouvoir s'autoriser de ce fait pour louer « leur modération » et leur « haute sagesse. »

Nous doutons fort que ceux qui rédigèrent ces vénérables monuments de la foi de nos pères eussent accepté cet éloge.

Il y a deux faces dans la doctrine de la rédemption : l'une qui regarde Dieu ou objective (l'expiation), l'autre qui regarde l'homme ou subjective (la justification). Sur la première, les confessions de foi du seizième siècle s'étendent peu, elles sont peu explicites, par une raison toute simple, c'est qu'elle n'était pas contestée, et nous avons déjà fait remarquer qu'une doctrine ne s'affirme ou ne se précise qu'en présence des attaques ou des altérations dont elle est l'objet. Or l'expiation par le sang de Christ était alors universellement reconnue dans l'Eglise romaine. Entre cette Eglise et la Réforme, il n'y avait pas à ce sujet la moindre différence. A quoi bon dès lors y insister? Il suffisait de rappeler d'une manière sommaire la foi des nouvelles Eglises, et c'est ce qui fut fait. Il n'en était pas de même pour la justification. L'Eglise de Rome, qui avait retenu fidèlement le dépôt de la

Digitized by Google

saine doctrine sur l'objectivité de la rédemption, était tombée dans de graves erreurs sur la question de l'appropriation du salut. On sait quelle large part elle faisait au mérite des œuvres; Jésus-Christ était bien le Sauveur, mais à condition que l'homme contribuât pour quelque chose à sa justification devant Dieu. Jésus-Christ nous justifiait en nous infusant la justice dont il est la source, infusion qui s'opère par la foi. Dans ce système, la foi n'est pas simplement le moyen, l'instrument par lequel nous recevons le salut, elle est le principe, la cause efficiente du salut lui-même. Etre justifié, ce n'est pas *être tenu* pour juste, à cause de Jésus-Christ, c'est *le devenir*, c'est nous rendre tel par notre union avec lui. La justification se confond ainsi avec la sanctification. Ce n'est plus Dieu qui sauve l'homme par un acte de sa miséricorde souveraine, c'est l'homme qui se sauve de jour en jour, en développant la justice qui est en lui.

Cette manière de concevoir la justification qui ramenait, sous une autre forme, la doctrine des œuvres si énergiquement combattue par saint Paul, était la grande hérésie de l'Eglise de Rome. L'Eglise nouvelle, fondée au contraire sur la doctrine du salut gratuit ou de la justification par la foi, devait formuler nettement sa croyance à cet égard, pour l'opposer à la croyance romaine. Aussi n'y manqua-t-elle point. De là les développements considé-

Digitized by Google

rables qu'elle lui donna soit dans ses formulaires, soit dans ses dogmatiques. Baur, dans son histoire du dogme de la Rédemption, fait remarquer que ni le *Loci* de Melanchthon, ni la *Confession d'Augsbourg*, ni son *Apologie* ne développent ce dogme systématiquement. Pendant longtemps même, au sein de l'Eglise luthérienne, les théologiens, dans leurs dogmatiques, faisaient rentrer toutes leurs vues sur ce point sous la rubrique de *causa meritoria justificationis*. Le dogme de la rédemption s'identifiant ainsi, par suite des circonstances que nous venons de rappeler, avec celui de la justification, il n'est pas étonnant que les plus anciens monuments officiels de la doctrine protestante soient si explicites sur l'un et si peu sur l'autre. Mais au fond et à y regarder de près les témoignages en faveur de celui-ci peuvent être également allégués en faveur de celui-là (1).

Or voici comment s'expriment les confessions de foi sur la rédemption considérée tour à tour en Dieu et en l'homme :

Sur la rédemption considérée en Dieu ou l'expiation :

La Confession de la Rochelle. Art. 13 :

« Nous croyons qu'en icelui, Jésus-Christ, tout ce qui était requis à notre salut nous a été offert et communiqué, lequel nous étant donné à salut, nous a été quant et quant fait sapience, jus-

(1) Réville. *De la Rédemption*, p. 63 et suivantes.

Digitized by Google

tice, sanctification et rédemption. En sorte qu'en déclinant de lui on renonce à la miséricorde du Père, où il nous convient avoir notre refuge unique. »

L'article 17, cité par M. de Pressensé, est absolument dans le même sens.

La première de Bâle :

« Nous croyons que Jésus-Christ a été conçu de l'Esprit, qu'il est né de la pure et immaculée vierge Marie, qu'il a souffert sous Ponce-Pilate, qu'il a été crucifié et qu'il est mort pour nos péchés, et qu'ainsi, par *une seule oblation de soi-même, il a satisfait à la justice de Dieu, notre Père céleste, pour nos péchés et pour ceux de tous les fidèles, et qu'il nous a ainsi réconciliés avec lui* » (1).

Les 42 Articles d'Edouard VI :

« Le Fils qui est le Verbe du Père... est vrai Dieu et vrai homme; il a vraiment souffert, il a été crucifié, il a été enseveli afin de réconcilier le Père avec nous, et pour être notre victime propitiatoire (*hostia*), non-seulement pour le péché originel, mais aussi pour tous les péchés actuels des hommes » (2).

Les 39 Articles. Art. 15 :

« Il est venu comme un agneau sans tache qui, par son immolation une fois faite, a enlevé le péché du monde. Il n'y avait point de péché en lui; mais nous, même après avoir été baptisés, même après avoir été régénérés en Christ, nous l'offensons tous en plusieurs manières. »

Mais c'est surtout sur la justification que le langage des

(1) *Corpus et syntagma confessionum fidei.* Genève, 1612, 1re partie, art. 4, page 94.

(2) Niemeyer, p. 592.

Digitized by Google

symboles de la Réforme ne laisse rien à désirer en fait de clarté et de précision.

La Confession de La Rochelle. Art. 18 :

« Nous croyons que toute notre justice est fondée en la rémission de nos péchés, comme aussi c'est notre seule félicité, comme dit David. C'est pourquoi nous rejetons tous les autres moyens de nous pouvoir justifier devant Dieu, et sans présumer de nulles vertus ni mérites, nous nous tenons simplement à l'obéissance de Jésus-Christ, laquelle nous est allouée, tant pour couvrir toutes nos fautes, que pour nous faire trouver grâce et faveur devant Dieu. Et, de fait, nous croyons qu'en déclinant de ce fondement, tant peu que ce soit, nous ne pourrions trouver ailleurs aucun repos; mais serions toujours agités d'autant d'inquiétude : d'autant que jamais nous ne sommes paisibles avec Dieu, jusques à ce que nous soyons bien asseurés d'être aimés en Jésus-Christ, veu que nous sommes dignes d'être haïs en nous-mêmes. »

Art. 20 :

« Nous croyons que nous sommes faits participants de cette justice par la seule foy, comme il est dit qu'il a souffert pour nous acquérir le salut, afin que quiconque croira en lui ne périsse point... *Ainsi la justice que nous obtenons par la foy*, DÉPEND DES PROMESSES GRATUITES, *par lesquelles Dieu nous déclare et certifie qu'il nous aime.* »

La première de Bâle :

« Nous reconnaissons que les péchés sont remis par la foi en Jésus-Christ crucifié. Quoique cette foi s'exerce sans cesse par des œuvres de charité, et qu'ainsi elle se rende approuvée; cependant nous n'attribuons pas la justice et la satisfaction pour nos péchés *aux œuvres qui sont les fruits de la foi*, mais *seulement à la vraie confiance* et à la vraie foi au sang répandu de l'agneau de Dieu » (1).

(1) Art. 95. Disp. 22. Niem. p. 98 et 99.

Digitized by Google

La Confession belge. Art. 22 :

« Christ est notre justice, et *la foi est l'*INSTRUMENT *par lequel nous devenons et nous demeurons* participants de tous ses biens (les biens de Christ). Ce n'est pas proprement la foi qui nous justifie, mais elle est l'INSTRUMENT par lequel nous *nous approprions Christ, notre justice* » (1).

Les 39 *Articles. Art.* 11 :

« Nous sommes *estimés justes* devant Dieu *à cause du mérite seul de Jésus-Christ*, notre Seigneur et Sauveur, par la foi, non *à cause de nos œuvres* et de nos mérites. C'est pourquoi la doctrine du salut, par la seule foi, est la plus salutaire et la plus consolante. »

La Confession d'Augsbourg :

« Quand nous sommes réconciliés par la foi, la justice des bonnes œuvres doit suivre nécessairement; Dieu a recommandé ces œuvres comme aussi Jésus-Christ : « Si tu veux entrer dans « la vie, garde mes commandements. » Mais comme l'infirmité de la nature humaine est si grande que nul ne peut satisfaire la loi, il importe d'enseigner aux hommes, non-seulement qu'il faut obéir à la loi, mais encore comment plaît cette obéissance, afin que les consciences ne tombent pas dans le désespoir en voyant qu'elles ne satisfont pas la loi. Cette obéissance plaît donc, non parce qu'elle satisfait la loi, mais parce que celui en qui elle se trouve est réconcilié en Christ par la foi, et croit que ce qui reste en lui est pardonné. Il faut donc toujours admettre que nous obtenons la rémission des péchés, que *nous sommes* DÉCLARÉS JUSTES, *c'est-à-dire reçus par grâce, à cause de Jésus-Christ, par la foi* » (2).

Nous laissons maintenant à tout lecteur sérieux le soin

(1) Niem. p. 374.

(2) *Corp. et synt.*, p. 12. 2e partie, art. 6 et p. 26, art. 5, § *de bonis operibus.*

Digitized by Google

de décider par lui-même s'il est vrai que l'inspiration première du principe de la justification par la foi, remis en lumière par nos réformateurs, était « une réaction de la subjectivité chrétienne contre l'objectivisme écrasant du moyen âge; si leur but en le proclamant était de « substituer aux œuvres mortes d'un pharisaïsme tarifé l'œuvre vivante, intérieure de la foi; » si, pour eux, le salut consistait non « dans une simple imputation de la justice divine, mais dans une communication réelle de cette justice; » « s'ils rattachaient le salut à la personne du Sauveur tout autant qu'à son œuvre; » si la foi chez eux, chez Calvin en particulier « n'avait aucune analogie avec ce qu'on appelle tantôt simplement « la confiance aux promesses, » tantôt « une confiance toute passive en l'amour de Dieu; » de décider enfin si, dans leur pensée, la foi nous justifie en tant qu'elle nous « communique la vie divine, qu'elle nous incorpore à l'olivier franc, et nous fait participer à sa séve, à sa substance, » ou bien si elle nous justifie d'une manière instrumentale en tant qu'elle nous fait avoir part à la justice imputée du Rédempteur.

Il est permis à la théologie nouvelle de trouver qu'une théorie du salut dans laquelle la justification du pécheur est complète « avant que l'œuvre de la rénovation soit commencée » est « funeste, » qu'elle est « une hérésie réelle, une mutilation de l'Ecriture, » « la suppression

Digitized by Google

totale de l'élément moral en religion, » l'introduction d'un *opus operatum* d'un nouveau genre non moins dangereux que l'ancien. » Nous n'avons pas à discuter pour le moment la valeur de ces assertions. Il faudrait pour cela nous engager dans l'étude de la doctrine elle-même, ce qui nous ferait sortir du terrain sur lequel nous nous sommes placés. Mais de prétendre, comme on le fait, que « la théologie de l'imputation n'est pas le produit naturel, qu'elle est l'excroissance maladive de la Réformation, » et que son produit naturel, normal est cette même théologie qu'elle a combattue à outrance et qu'on nous propose aujourd'hui, sous une forme renouvelée, comme le dernier mot du progrès théologique, voilà qui est trop fort! Nous ne connaissons pas de contre-vérité historique plus complète que celle-là, et il faut que l'aveuglement de l'esprit de système soit bien puissant pour conduire des hommes intelligents, distingués, d'une bonne foi incontestable à la soutenir.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME

LES HOMMES DU RÉVEIL

M. de Pressensé professe une admiration sincère pour la piété profonde, le zèle ardent des hommes du Réveil, mais il ne manque guère l'occasion de jeter la pierre à ce qu'il appelle leur théologie. Si par ce mot il entend la conception systématique et savante de la vérité chrétienne, la théologie du Réveil était pauvre en effet. Les hommes d'alors n'eurent pas le temps d'être de profonds théologiens; ils coururent au plus pressé, et le plus pressé c'était d'évangéliser les masses, de ranimer la vie religieuse prête à s'éteindre, sous l'influence délétère des doctrines sociniennes du dernier siècle. Mais si par théologie du Réveil M. de Pressensé entend les doctrines du Réveil, celles que prêchèrent ses prédicateurs, qu'enseignèrent et défendirent ses rares écrivains, nous ne pouvons souscrire à ses jugements. Nous croyons qu'il est prévenu, qu'il a épousé à son insu les préjugés de son

Digitized by Google

temps et de l'école à laquelle il appartient contre une génération à laquelle nous sommes redevables, après Dieu, d'être, religieusement et chrétiennement parlant, ce que nous sommes. Nous croyons, en particulier, qu'il a été injuste dans son appréciation de la doctrine du Réveil sur la rédemption.

A l'en croire, nos devanciers auraient méconnu l'élément moral du christianisme; ils n'auraient tenu compte que de l'obéissance passive, de la souffrance infinie de Jésus-Christ, et auraient sacrifié son obéissance active dans l'œuvre de la rédemption; la foi aurait été pour eux un acte purement intellectuel, et non l'union réelle et vivante de l'âme chrétienne avec le Rédempteur. Enfin ils auraient assimilé la substance du christianisme à la théorie d'Anselme sur l'équivalence, et n'auraient conçu la doctrine du salut par Christ que sous la forme d'une équation. Telle est l'idée que nous donne M. de Pressensé de ce qu'il appelle la théologie du Réveil.

Il y a du vrai dans cette caractéristique, nous en convenons. On pourrait citer tel écrivain, tel prédicateur qu'il serait peut-être difficile de justifier complétement à ces différents égards. C'est en particulier le cas de M. César Malan, et nous reconnaissons sans peine que l'influence de cet homme éminent a été grande dans les pays de langue française. Mais que ses idées aient acquis un degré de

Digitized by Google

généralité ou d'universalité tel qu'on puisse les considérer comme représentant d'une manière authentique les croyances ou les tendances du mouvement religieux qui a marqué le commencement de notre siècle, nous le nions formellement. On a beau le dire et le répéter sur tous les tons, c'est une appréciation incomplète, partant injuste, que ne confirmera certainement pas le jugement de l'histoire. Il est vrai que le Réveil a porté les traces des circonstances au milieu desquelles il s'est produit. Les hommes excellents qui en furent les promoteurs coururent, — nous l'avons dit, — au plus pressé; la doctrine de la grâce était tombée dans l'oubli, ils la relevèrent, en l'exagérant peut-être, ce qui était bien naturel, après le froid et desséchant pélagianisme du dix-huitième siècle. Mais ils ne sacrifièrent pas pour cela le côté moral du christianisme, comme on les en accuse. Tout au plus peut-on leur reprocher de s'être bornés à poser le principe, sans en avoir poursuivi suffisamment l'application. Toujours avec la foi ils eurent soin de présenter les œuvres, toujours avec la justification ils prêchèrent la sanctification. C'est à tort qu'on a prétendu qu'ils voyaient dans la foi un acte purement intellectuel; pour eux comme pour nous, elle était un germe de vie, l'adhésion de l'âme tout entière à la personne et à l'œuvre du Rédempteur. Qu'ils n'aient pas donné la première place à l'élément mystique du christianisme, qu'ils

Digitized by Google

aient compris le salut plutôt au point de vue de saint Paul qu'à celui de saint Jean, c'est possible; mais de là à substituer le pharisaïsme de la foi au pharisaïsme des œuvres, il y a un abîme.

Il est temps de fournir nos preuves.

Ecoutons Gaussen dans son sermon sur *la Conversion :*

« Oui! vous dirai-je comme le Seigneur : « Veux-tu sincère-
« ment être guéri? » « Si tu crois, tu le peux; tout est possible
« à celui qui croit. » — Mais aussi tu dois agir, si tu crois. —
Comme le paralytique, te confiant en la vertu de celui qui lui
criait : *Lève-toi et marche!* dès aujourd'hui tu dois marcher à
la suite de ton Sauveur, et te dire : « Tant que je demeurerai
« les bras croisés dans ma coupable langueur, ce me sera la triste
« preuve que je n'ai point encore cru véritablement à sa Parole.
« La croyance qui n'agit point n'est pas sincère, elle est fausse;
« elle est morte; elle n'est pas plus la croyance ou la foi qu'un
« corps sans âme n'est un homme. »

Ecoutons le bienheureux Henri Pyt dans un des rares sermons qui nous sont restés de lui : *La loi établie par les principes et les conséquences de la foi* (1825). Il développe cette parole de saint Paul : « Anéantissons-nous donc la loi par la foi? Qu'ainsi n'advienne! au contraire, nous établissons la loi » (Rom. III, 20). Pour justifier l'assertion de l'Apôtre, il montre, dans un premier discours, que la foi établit la loi en satisfaisant à tout ce que cette loi sainte ne saurait cesser d'exiger de lui; et, dans un second, que la foi rétablit l'empire de la loi dans le cœur

Digitized by Google

de l'homme, en y produisant l'amour et la crainte et le déterminant ainsi aux actes les plus difficiles. Mais comment la foi peut-elle produire la crainte?

« Ecoutez-le dans le langage de nos saints livres : *Eternel!* s'écrie un prophète, *si tu prends garde aux iniquités, Seigneur! qui est-ce qui subsistera? Mais il y a pardon par devers toi, afin que tu sois craint.* Etrange parole! direz-vous peut-être; comment le pardon peut-il inspirer la crainte de celui qui l'accorde, surtout le pardon que l'Evangile révèle à la foi? Un pardon si complet, si gratuit, ne produira-t-il pas, au contraire, tous les sentiments opposés à la crainte? Il est vrai, chers auditeurs, le salut que l'Evangile révèle à la foi bannit cette crainte impure, étrangère à toute affection généreuse qui porte le coupable à fuir, comme Adam, la présence du Seigneur; mais, je l'ai dit, elle est bien différente, la crainte dont je parle. O pécheur, qui cherches en Jésus-Christ le pardon de tes péchés, viens contempler comment et à quel prix il t'a été acquis; ce qu'il a fallu pour le rendre possible. Vois-tu le Fils éternel du Père, son bien-aimé, le Saint et le Juste attaché à la croix, chargé du poids de la malédiction que le péché mérite? Contemple ce spectacle, pénètres-en la cause. Pourquoi le Dieu du ciel a-t-il levé sur la tête de son propre Fils le glaive de ses vengeances? Pourquoi l'a-t-il voulu frapper, l'ayant mis en langueur? Pourquoi ne fait-il pas passer cette coupe arrière de lui, sans qu'il la boive? Pourquoi le sacrifice se consomme-t-il? Pourquoi? C'est parce que le Dieu qui veut ton salut est le Saint des saints: c'est parce qu'il est véritable et juste; c'est parce que tout réconcilié qu'il veut être avec le pécheur racheté, il ne veut, il ne peut jamais l'être avec le péché. Oui, Seigneur! Tu pardonnes, mais c'est en conséquence de la mort de ton bien-aimé qui s'est chargé de nos péchés; tu pardonnes, mais l'acte de pardon est écrit dans le sang de ton Fils; et, acheté à si grand prix, le par-

Digitized by Google

don proclame ta justice plus que tous les jugements que tu as exercés sur tes adversaires. »

Dans sa réponse à l'évêque de Bayonne, qui eut un assez grand retentissement, à l'époque où elle fut publiée, Pyt repousse de la manière suivante l'accusation, que Rome a toujours faite à la Réforme, de porter atteinte à la pratique des bonnes œuvres, par la doctrine de la justification par la foi seule :

« La foi et l'obéissance sont nécessaires l'une et l'autre dans le plan adorable de notre rédemption; mais elles n'y remplissent pas les mêmes offices. Le propre de la foi, c'est de rechercher le Rédempteur, de saisir ses mérites, d'embrasser son salut, de justifier ainsi le pécheur devant Dieu. Le propre de l'obéissance, c'est de former le fidèle à l'habitation du ciel, et de le faire servir sur la terre à la gloire de Dieu. Fille de la foi, l'obéissance ne tenterait pas de remplir les fonctions de sa mère, sans bouleverser tout dans le christianisme; et la foi, si elle ne devient mère féconde de bonnes œuvres, n'est point la foi qui justifie, mais une opinion vaine qui se cache sous un beau nom » (1).

« Pour prouver le mérite des œuvres, » dit-il encore, » on a coutume d'alléguer les promesses que Dieu fait à l'obéissance de ses enfants. Mais il y a ici sophisme et ingratitude envers Dieu. J'en appelle au bon sens et à la conscience du lecteur : raisonnerait-il bien l'homme qui, ayant reçu en don l'usufruit d'un champ, prétendrait que la jouissance du produit lui aurait mérité la propriété du champ? C'est le raisonnement de ceux qui voudraient mériter le ciel par leurs bonnes œuvres. *Les bonnes œuvres sont une partie du salut;* elles sont le commencement

(1) *Réponse à la seconde lettre de M. l'évêque de Bayonne.* Toulouse, 1826, p. 131.

Digitized by Google

de la gloire du ciel. Si Dieu y attache des promesses, comment cette addition d'un si grand bienfait établirait-elle leur mérite » (1).

Qui n'a lu l'admirable sermon d'Adolphe Monod sur *le Salut gratuit, source de sanctification.* Non-seulement il n'admet pas qu'on puisse négliger la sainteté, après avoir cru, mais encore il établit, avec une vigueur de logique qui n'était qu'à lui, que la sainteté, dans le sens chrétien du mot, n'est possible qu'à celui qui croit.

Après avoir défini une bonne œuvre : une œuvre qui procède d'amour pour Dieu, et avoir montré que quiconque ne croit pas en Jésus-Christ est incapable de faire une bonne œuvre, parce qu'il est incapable d'aimer Dieu, il continue :

« Maintenant, cet homme incapable de faire une seule bonne œuvre, comment l'en rendra-t-on capable ? Ce sera sans doute en ôtant l'obstacle qui empêchait les bonnes œuvres. Il ne pouvait pas en faire parce qu'il n'aimait pas Dieu ; et il n'aimait pas Dieu parce qu'ayant mérité ses châtiments, il avait peur de lui. Il faut ôter cette peur ; il faut dispenser du châtiment, il faut pardonner. C'est ce que fait l'Evangile. Mais il faut que ce pardon soit tel, qu'il puisse ôter la peur radicalement et pour toujours. Si vous pardonnez à l'homme pécheur, sous la réserve qu'après avoir été pardonné il ne péchera plus, ce pardon ne

(1) *Ibid.*, p. 128. C'est nous qui soulignons pour faire voir combien il est injuste de prétendre qne les hommes du Réveil séparaient les bonnes œuvres du salut. Ils les séparaient comme *cause méritoire*, voilà tout, et ils avaient raison.

Digitized by Google

sert de rien, parce qu'il laisse la peur dans le cœur qui tremble de pécher encore, et qui craint de perdre ainsi son pardon ; ou si vous offrez à l'homme pécheur son pardon, non pas immédiatement mais à condition qu'il fera certaines bonnes œuvres, et seulement après qu'il les aura faites, ce pardon aussi ne lui sert de rien, parce qu'il lui laisse la peur ; c'est se moquer de lui, c'est lui imposer une condition qu'il ne peut pas remplir ; c'est comme si vous promettiez à un aveugle de lui faire l'opération de la cataracte, à condition qu'il verra au moins certains objets, et seulement après qu'il les aura vus. Il faut pardonner tout, sans réserve, sans condition, sans délai, une fois pour toutes, d'un pardon tout fait, tout acquis où il n'y a rien à mériter. C'est ainsi que Dieu pardonne, selon l'Evangile, à celui qui croit en Jésus-Christ. « Tu m'as offensé par tes péchés ; mais « moi, pour l'amour de moi je les ai tous effacés ; je les ai expiés « par le sang de mon Fils. Je les ai éloignés de toi, autant que « l'Orient est éloigné de l'Occident. Je les ai jetés au fond de la « mer ; il n'y a plus pour toi de condamnation. » Est-il bien vrai ? Est-il vrai que par une justice si différente de la justice humaine, Dieu compte pour moi l'obéissance et les souffrances d'un autre ? qu'à cause de Jésus-Christ, sans condition, tel que je suis, mon pardon me soit accordé, entier, absolu, éternel ? et que la vie éternelle, que j'ai démeritée comme une récompense, me soit donnée comme une pure grâce ? Oui, cela est vrai, quoique je n'eusse jamais pu ni concevoir, ni espérer rien de semblable. Cela est vrai, parce que Dieu l'a dit, et je crois ce qu'il dit. Oh ! la bonne, l'excellente nouvelle ! c'était là ce qu'il me fallait ; rien de plus, rien de moins. Le voilà satisfait, ce besoin vague qui me travaillait depuis si longtemps ; je ne savais pas ce qui me manquait ; mais Dieu le savait, et il vient de me le donner. Je n'avais pas la paix avec lui : il me la donne en me pardonnant. Que je le vois aujourd'hui d'un autre œil qu'auparavant ! Que je me sens bien avec lui ! Quel était donc le sentiment qu'il a jusqu'ici trouvé en moi ? N'était-ce pas de l'indifférence ? n'était-ce

Digitized by Google

pas de l'ingratitude? n'était-ce pas de la haine? Et comment l'aurais-je aimé, quand il me condamnait? Mais comment ne l'aimerais-je pas, quand il m'a pardonné? Oui, je l'aime, d'autant plus que je suis plus coupable et qu'il m'a plus pardonné. Je veux le voir, ce Dieu réconcilié; « m'approcher de lui, c'est mon « bien, » et je ne puis en être assez près au gré de ma reconnaissance et de mon amour. J'aime aussi tout ce qui vient de lui; j'aime sa parole, j'aime sa loi. Autrefois, quand je la contemplais, cette loi sainte, je la trouvais toute hérissée d'armes terribles, prêtes à me déchirer : je reculais avec effroi : et plus on insistait pour en charger sur moi le joug insupportable, plus je sentais d'éloignement pour elle et pour son auteur. Mais aujourd'hui qu'elle a été dépouillée de toutes ses terreurs par un Dieu Sauveur, qui s'est laissé déchirer par elle à ma place, je m'approche de cette même loi; je contemple, avec reconnaissance et sympathie pour les souffrances de mon Sauveur, ces armes sanglantes qui ne seront plus tournées contre moi; je la prends moi-même, je la charge volontairement sur mes épaules, je dis : « Ton joug est doux et ton fardeau léger, » parce que c'est l'amour qui l'impose et l'amour qui l'accepte. Que dis-je? cette loi, je ne la vois plus en elle-même; je la vois tout entière dans la croix de mon Sauveur; je la lis dans ses yeux remplis de souffrance, mais encore plus remplis de réconciliation et d'amour. « Regarde, » semble-t-il me dire, « ce que j'ai fait pour toi : « est-il quelque chose que tu puisses refuser de faire pour moi? « n'aimeras-tu pas en moi ton Créateur et ton Sauveur, quand « j'ai aimé en toi ma créature et mon ennemi? Ne haïras-tu pas « tes péchés qui m'ont crucifié; qui ont fait souffrir à mon corps « des douleurs que tu n'as jamais connues, et à mon âme des « douleurs que tu ne peux imaginer? Obéis à ma loi : c'est moi « qui t'en conjure, pour l'amour de ton âme, moi qui t'ai ra- « cheté, moi qui t'ai donné la paix, moi ton Sauveur! » Non, je ne connais pas de pierre, je ne connais pas de marbre qui ne fût brisé par ce langage; et la pierre, le marbre de mon cœur

Digitized by Google

en a été brisé, et le cœur de quiconque croit en sera brisé de même. « Oui, parce que tu m'as donné la paix, je t'aime, Sei-« gneur, et parce que je t'aime, je garderai tes commandements. « Mon cœur enfantera naturellement et sans efforts ces bonnes « œuvres, qu'aucun effort ne pouvait autrefois lui arracher; ou « plutôt ma vie entière ne sera qu'une bonne œuvre continuelle, « et je ne veux plus vivre que pour celui qui est mort pour moi. « Parle, ô Dieu qui m'as sauvé! j'écoute; me voici pour faire « ta volonté. »

« Voilà enfin un homme capable de faire de bonnes œuvres; et cet homme, qu'est-ce qui l'a rendu tel? C'est la foi au pardon gratuit qui lui a donné la paix; par la paix, l'amour; par l'amour, l'obéissance. O amour saint! ô miséricorde qui purifie, ô trésor de la sagesse divine qui donne par grâce la vie éternelle, et par la vie éternelle le changement du cœur; et qui sanctifie en pardonnant! »

Qu'on dise après cela que les hommes du Réveil ont affaibli l'obligation morale, qu'ils ont méconnu le côté moral du christianisme. Ni le côté moral ni le côté mystique n'est absent de leur théologie, comme on veut bien le dire, et cette notion de la foi qui la fait consister dans un *regard* et qu'on nous présente comme une nouveauté était la monnaie courante de leur langage et de leur enseignement.

« C'est un nuage bien sombre, » écrivait Pyt à un ami affligé, « que celui dont le Seigneur paraît s'envelopper, quand il vient visiter ses enfants par l'affliction; mais si la foi perce ce nuage, elle trouvera au delà la face radieuse du Seigneur. Que votre chère amie me permette donc de la presser de regarder continuellement à Jésus, le chef et le consommateur de notre foi.

Digitized by Google

Ce regard assidu vers Jésus est la vie de l'âme et le grand moyen de communion entre lui et nous. C'est aussi le seul moyen de jouir de sa paix et de posséder cette assurance précieuse du salut avec laquelle notre âme peut défier tous ses ennemis et dire avec Saint Paul : « Ni la vie, ni la mort, ni les « anges, » etc. (Rom. VIII, 37, 38.) Hélas ! si nos regards n'étaient pas constamment attachés sur Jésus dans la saison de l'épreuve, sur quoi pourraient-ils se poser sans que notre âme n'en fût troublée ? Tout dans l'univers, hors Jésus, tout rappelle à l'âme qu'elle est perdue, mais si elle le contemple, si elle attache ses regards sur cet adorable Emmanuel, elle voit écrit sur son front, autrefois couronné d'épines, sur ses pieds et sur ses mains, autrefois percés, elle y voit écrit l'acte de son salut ; elle y découvre la preuve éclatante de l'amour du Père » (1).

Un homme qui sera cité, disait Vinet en parlant de M. Louis Burnier, a récemment défini la foi : « le regard du cœur vers Jésus-Christ crucifié » (2).

C'est toujours au même courant que se rattache le morceau suivant d'Adolphe Monod :

« Prenez de plus hautes pensées de la foi chrétienne, dit-il dans son sermon : *Etes-vous chrétien?* Cette foi nous associe tellement à Jésus-Christ qu'elle nous fait tenir à lui comme les membres du corps à la tête, comme les sarments au cep. Ce sont des images, j'en conviens, les choses visibles étant les types des invisibles ; mais ce ne sont pas les images d'une image, ce sont là des images d'une réalité vivante. Et n'est-ce pas par cette union réelle avec Jésus-Christ que nous sommes sauvés ? Certes, ce qui nous sauve, ce n'est pas une notion de notre esprit, ni

(1) *Vie de Henry Pyt*, par E. Guers, p. 216.
(2) M. Burnier, *Instructions pastorales*, p. 35.

Digitized by Google

même un sentiment de notre cœur; c'est Jésus-Christ venant en nous, de telle sorte que nous puissions dire avec l'Apôtre : « Je « vis, non plus moi, mais Christ en moi. »

Désireux avant tout d'être vrai, nous ne ferons pas difficulté d'avouer que tout n'est peut-être pas sans fondement dans le reproche d'*intellectualisme* qu'on a souvent dirigé contre certaines tendances et certains hommes du Réveil. Ce qui l'est certainement, ce qui est faux, archi-faux, c'est que ses représentants authentiques aient confondu la foi qui sauve avec la conviction purement intellectuelle. Au besoin, ce qui précède suffirait pour l'établir (1). Mais voici une citation qui ne laissera subsister aucun doute sur ce point, dans l'esprit de tout homme non prévenu. Nous l'empruntons à une lettre de l'auteur de *Cardiphonia,* Jean Newton, dont les lettres onctueuses et remplies d'expériences chrétiennes ont charmé et édifié tant d'âmes dans la première période du Réveil.

« Vous me priez, écrit-il à Thomas Scott, de vous expliquer la distinction que j'établis entre *la foi* et *l'assentiment de la raison;* et bien que je ne connaisse pas deux choses au monde qui soient plus clairement distinctes en elles-mêmes ou qui soient plus expressément distinguées l'une de l'autre dans l'Ecriture, je crains cependant de ne pouvoir me faire bien comprendre. Vous reconnaissez que la foi, dans votre sens, est le don de Dieu; mais, dans mon sens, elle est également produite par l'opération de Dieu »

(1) « Ce qui sauve, disait souvent Adolphe Monod, ce n'est pas le *savoir*, mais le *avoir* Jésus-Christ. »

Digitized by Google

(Col. II, 12). « Et quelle est l'excellente grandeur de sa puissance « envers nous, qui croyons, selon l'efficace de la puissance de sa « force » (Ephés., I, 19), selon cette même énergie de la puissance de sa force, par laquelle le corps mort de Jésus fut ressuscité des morts; ces expressions si énergiques pourraient-elles ne signifier autre chose qu'un assentiment de la raison, tel que celui que nous accordons à une proposition d'Euclide? Je crois que la raison déchue est, par elle-même, entièrement incapable de donner seulement son assentiment aux grandes vérités de la révélation; elle peut admettre les termes dans lesquels elles sont proposées; mais il faut qu'elle les interprète à sa manière, ou bien qu'elle les méprise. L'homme naturel ne peut ni recevoir, ni discerner les choses de Dieu; et si quelqu'un veut être sage, le premier conseil que lui donne l'Apôtre est de se rendre fou afin de devenir sage, parce que la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu.

« Quand le cœur est changé et l'esprit éclairé, alors la raison est sanctifiée; elle renonce à ses curieuses recherches et se contente de marcher humblement dans le sentier de la révélation. C'est là une première différence : l'assentiment peut être l'acte de notre raison naturelle; la foi est l'effet de la toute-puissance de Dieu. Une autre différence, c'est que la foi est toujours efficace, elle est opérante par la charité; tandis que l'assentiment n'exerce souvent que peu ou point d'influence sur la conduite... « La foi donne la paix « de la conscience, l'accès auprès de Dieu et une évidence et une dé- « monstration des choses qu'on ne voit point »(Rom.V, 1, 2; Hébr. XI, 1); tandis qu'un homme qui raisonne avec calme et de sang-froid peut être forcé de donner son assentiment aux arguments extérieurs qui prouvent la vérité du christianisme, et rester cependant totalement étranger à cette communion avec Dieu, à cet esprit d'adoption, à cet avant-goût de la gloire, qui est le privilége et la portion des fidèles. Ainsi encore, la foi remporte la victoire sur le monde, ce que ne peut faire l'assentiment de la raison, etc., etc. » (1).

(1) *Lettres de Jean Newton à Thomas Scott*. Lett. VII, p. 74.

Digitized by Google

Et qu'on ne pense pas que ce soit ici une citation isolée. A. Rochat, L. Burnier ne tiennent pas un autre langage.

Pour Rochat, la foi est si peu dépouillée de son caractère moral, elle est si peu simplement une adhésion de l'esprit, un acte intellectuel, qu'il l'assimile en quelque sorte à la vie en Dieu :

« Mais il y a plus; si vous me dites que votre espérance est entièrement solide, que d'après la Parole vous êtes sûrs d'être la maison de Dieu, parce que vous « tenez ferme la confiance et « la gloire de l'espérance » (Héb. III, 6), je vous dirai : Cela est bien; mais j'ajouterai : Examinez maintenant si cette confiance est une vie au dedans de vous, et si « votre foi opère « par l'amour » (Gal. V, 6). Lorsqu'une maison est vraiment fondée sur Christ, Christ habite cette maison. « Christ, est-il « dit, habite dans nos cœurs par la foi » (Eph. III, 17), et lorsque Christ habite une maison, il la nettoie de toute souillure et de toute idole (Ezéch. XXXVI, 25). « Celui qui demeure en Jé- « sus et en qui Jésus demeure porte beaucoup de fruit » (Jean « XV, 5); et « quiconque a espérance en lui se purifie lui-même, « comme lui aussi est pur » (1 Jean III, 3). Examinons-nous là-dessus; ne nous tranquillisons pas sur une assurance de salut sèche et sans vie, fondée sur quelque formule théologique, par laquelle nous aurions cherché à nous persuader que nous sommes sauvés, et non sur une « démonstration d'esprit et de puissance » (1 Corinth. II, 4) (1).

« Jésus-Christ, dit M. L. Burnier, est le second Adam. Entre lui et les élus de Dieu se trouvent les mêmes relations de solidarité qu'entre le premier Adam et le genre humain tout entier;

(1) *Méditat. sur l'hist. d'Ezéchias*, p. 222. Voyez encore : *Le péché de la propre justice*, p. 169.

Digitized by Google

et c'est la foi, j'entends la foi du cœur, qui nous fait être ainsi une même plante avec lui » (Rom. V, 12-17; 1 Corinth. XV, 21-23; Rom. VI, 5) (1).

Nous n'en finirions pas si nous voulions citer tous les témoignages. Qu'on nous pardonne pourtant encore une citation :

« C'est bien à tort, écrit M. E. Guers, qu'on a reproché au premier Réveil d'avoir trop fait ressortir, dans la manière de présenter la doctrine de la rédemption, l'élément spéculatif de l'Evangile au préjudice de l'élément pratique, ou, comme on dit aujourd'hui, d'avoir été plus objectif que subjectif. On peut résumer en ces termes la théologie du premier Réveil, si peu comprise de plusieurs :

« La vérité ne nous profite que si, comme le dit l'Apôtre, elle est mêlée en nous avec la foi; c'est par la foi seulement, par la foi vivante, toujours accompagnée de la repentance évangélique, que nous pouvons nous approprier à salut la Parole de la réconciliation. Le Christ, qui s'est immolé pour nous et que le Père a élevé dans la gloire pour donner la conversion et la *rémission* des péchés (Act. V, 31), nous a été fait de sa part *sanctification* aussi bien que *justice* (1 Corinth. I, 30). C'est en nous unissant à lui par la foi que le Saint-Esprit nous justifie; mais, en même temps et par le même moyen, il nous renouvelle et nous sanctifie (1 Corinth. VI, 11); la régénération et la justification sont inséparablement unies dans l'œuvre du Saint-Esprit, comme elles le sont dans le conseil de Dieu, dont cette œuvre est le reflet, et elles sont nécessaires au salut l'une comme l'autre : elles en sont des parties intégrantes; la régénération, avec ses nobles aspirations vers le ciel et la sainteté parfaite, sera toujours la contre-épreuve de la justification.

(1) *Etudes évangéliques : Etude sur la foi*, p. 236. *Le bonheur de la foi*, p. 83; *la Sainteté*, p. 389.

Digitized by Google

« Le Réveil a pu, j'en conviens, » poursuit le même auteur, « manifester quelquefois une tendance antinomienne ; il a pu tout au moins se montrer trop objectif dans certaines publications et peut-être même dans certaines Eglises ; mais généraliser l'accusation, comme on le fait souvent, c'est ôter à une belle œuvre du Saint-Esprit sa vraie physionomie, c'est la défigurer » (1).

On voit que M. Guers ne craint pas de reprocher au Réveil une *tendance antinomienne*. En conclura-t-on qu'il s'en séparait? Non, sans doute. Eh bien! Vinet ne s'en séparait pas davantage, pour lui avoir adressé le même reproche, ainsi que nous le verrons bientôt.

Si les hommes du Réveil ont eu soin de présenter la foi comme un principe de vie, comme le lien puissant qui unit l'âme du racheté à la personne et à l'œuvre du Rédempteur, ils se sont gardés (on vient de le voir) de confondre la justification et la sanctification ; ils les ont sinon séparées, du moins nettement distinguées, comme on distingue l'arbre du fruit, le principe de sa conséquence. Ils s'en sont surtout gardés dans la question de l'appropriation du salut. Pour eux, la foi nous justifie non parce qu'elle est le germe d'une justice personnelle qui se développe dans la communion du Sauveur, mais parce qu'elle saisit la justice de Dieu qui réside en Jésus-Christ.

N'est-ce pas là aussi la doctrine des réformateurs?

Calvin surtout, avec cette lucidité parfaite de pensée et

(1) *Le Sacrifice de Christ*, p. 83.

Digitized by Google

d'expression qui était l'un des traits de son génie, met dans tout son jour les rapports de la justification et de la sanctification. Il les compare à ceux qui existent entre la clarté du soleil et sa chaleur. On ne peut les séparer l'une de l'autre; on ne doit pas davantage les confondre :

« Comme on ne peut point deschirer Jésus-Christ par pièces, aussi ces deux choses sont inséparables, puisque nous les recevons ensemble et conjoinctement en luy, asçavoir justice et sanctification. Tous ceux doncques que Dieu reçoit à merci, il les revest aussi de l'Esprit d'adoption par la vertu duquel il les réforme à son image. Mais si la clairté du soleil ne se peut séparer de la chaleur : dirons-nous pourtant que la terre soit eschauffée par la clairté ou ecclairée par la chaleur? On ne saurait trouver rien plus propre que cette similitude pour vuider ce différend. Le soleil végète la terre et luy donne fécondité par sa chaleur, il luy donne lumière par ses rayons. Voylà une liaison mutuelle et inséparable : et toutesfois la raison ne permet point que ce qui est propre à l'un soit transféré à l'autre. Il y a une telle absurdité en ce qu'Osiander confond deux grâces diverses » (1).

Osiander confondait la justification et la sanctification. C'est cette confusion que combat Calvin. Au lieu d'insister avec la nouvelle école sur l'assimilation de ces deux faits, il les distingue. Ici encore, entre sa théologie et celle du Réveil où donc est la différence?

Venons à la théorie de l'équivalence.

S'il faut en croire M. de Pressensé, toute la théologie du

(1) *Institution*, liv. III, ch. xi, 6.

Digitized by Google

Réveil l'aurait adoptée, et c'est sur ce point surtout qu'elle s'est séparée profondément de la théologie beaucoup plus riche du seizième siècle. Elle a rompu avec les glorieuses traditions de la Réforme à ses origines, pour se rattacher à une orthodoxie de date récente qui a surtout fleuri à Genève et en Angleterre.

Entendons-nous bien. Si par théorie de l'équivalence on désigne la doctrine d'après laquelle Jésus-Christ a satisfait pour nous à la justice de Dieu, en portant à la croix la malédiction du péché (mort physique et mort seconde), non comme Fils, mais comme Médiateur, comme représentant de l'humanité coupable, — on a raison. Cette idée se retrouve partout dans la littérature, dans la prédication, dans les cantiques du Réveil. Mais nous avons vu que, bien loin de se séparer sur ce point de la croyance de la Réforme et des réformateurs, le Réveil n'a fait que la reproduire. Les passages de Calvin que nous avons cités et d'autres que nous aurions pu citer encore le prouvent surabondamment. Si l'on veut dire au contraire que les hommes du Réveil n'ont compris la rédemption que sous la forme de la théorie d'Anselme, qu'ils ont confondu cette explication particulière du dogme avec le dogme lui-même; si l'on veut dire qu'ils ont fait maudire *directement* le Fils par le Père, au moment où il consommait l'acte de l'obéissance suprême et se montrait le plus

Digitized by Google

digne de son amour; qu'ils ont établi une sorte de balance entre l'infinité des souffrances endurées par Jésus-Christ à la croix et la peine infinie que nous avions mérité de souffrir dans l'enfer, comme si le salut n'était possible qu'à ce prix ; ou bien encore qu'ils n'ont su voir que le côté pénal, à l'exclusion du côté moral, dans la satisfaction offerte par Jésus-Christ, — on méconnaît ou l'on calomnie la vraie pensée des hommes du Réveil. Les preuves qu'on essaye d'invoquer à l'appui l'établiraient seules, par leur insuffisance même. A part certaines citations de M. Malan, lequel, tout le monde l'avoue, occupait une place à part et tout à fait extrême dans cette pléiade de chrétiens excellents dont Dieu s'est servi pour remettre parmi nous la vérité en honneur, il n'est aucun des passages invoqués qui dépasse les éléments du dogme tel que l'avait enseigné Calvin. Nous avons parcouru de nouveau dans ce but les écrits de Rochat, Gaussen, Adolphe Monod, Louis Burnier, et nulle part nous n'avons trouvé « cette théologie à outrance » qu'on leur prête gratuitement. Il est vrai qu'ils ont mis au second rang l'obéissance active de Jésus-Christ, pour insister surtout sur ses souffrances et sur sa mort, dans l'œuvre de la rédemption; mais cela est bien différent. Reste à savoir d'ailleurs s'ils ont eu tort d'en agir ainsi, s'ils n'ont pas suivi l'exemple des Ecritures.

Digitized by Google

L'homme n'est pas seulement pécheur, il est coupable. Pour qu'il puisse être pardonné, il faut une expiation. Ainsi l'exige l'éternelle justice. Cette expiation, Jésus-Christ l'a opérée, en portant sur la croix la peine de nos péchés. Tel est le fonds commun, la substance même de la pensée des hommes du Réveil. La rédemption se confond pour eux avec l'expiation, et l'expiation avec la satisfaction morale et juridique tout ensemble. Or, à cet égard, nous n'hésitons pas à le dire : entre les réformateurs et eux, il n'y a pas la moindre différence.

« Dieu voulant nous sauver dans ses infinies miséricordes, dit Rochat, « a fait venir sur son Fils l'iniquité de nous tous » (Esaïe LIII, 6). « Il l'a envoyé dans une chair en ressemblance de péché « et pour le péché » (Rom. VIII, 3). Ainsi, en voyant sur la croix Christ chargé de nos péchés, on pouvait dire : Voilà « le péché « condamné en la chair » (*ibid*). Christ ayant pris sur lui notre péché pour l'expier, et étant sorti du tombeau pleinement justifié (Es. L, 6-8), ceux qui sont unis à lui par la foi deviennent en lui justes de toute sa justice. Par l'application qui est faite à leur âme de la justice d'un Dieu manifesté en chair, ils deviennent justes, comme l'était Christ, leur représentant, lorsqu'après avoir pleinement satisfait à la justice divine, et après avoir été complétement délivré de nos péchés qu'il avait pris sur lui, il ressuscita par la gloire du Père, et alla s'asseoir à sa droite (Rom. VI, 4; Héb. I, 13). — C'est ainsi que les croyants sont « justice de Dieu en Christ, » comme le dit le Saint-Esprit. » *(Discours sur le péché de la propre justice.)*

Ailleurs :

« *Christ s'est fait pauvre pour nous;* il s'est dépouillé de sa

Digitized by Google

justice pour nous la donner, et il a pris sur lui toute notre misère spirituelle. « Il a été fait péché pour nous ; » « il a porté « nos péchés, en son corps, sur le bois ; » il a été pour nous « frappé, froissé, mis en langueur, » et cela « par l'Eternel, » dit le prophète. Son Père qu'il aimait par-dessus tout, et dont il était le bien-aimé, a dit de lui : « Epée, réveille-toi contre mon pas- « teur, et contre l'homme qui est mon compagnon ; » et « il lui a « fait la plaie pour le péché de son peuple. » Jésus prenant notre place devant la justice divine a dû connaître cet abandon de Dieu qui est la punition du péché ; il a dû s'écrier, en souffrant pour nous : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu aban- « donné? » Il a bu jusqu'à la lie la coupe de la fureur, afin que Dieu pût nous dire : « Tu n'en boiras plus désormais. » Lui, saint, lui, heureux du bonheur que donne la parfaite sainteté, a dû être chargé de toutes les douleurs et de toutes les angoisses qui sont la juste punition de l'homme pécheur » (1).

Gaussen ne parle pas autrement. J'en appelle à la citation même de M. de Pressensé. En voici une autre tirée d'un autre sermon (2) :

« Quel fut le Sauveur des Israélites au désert? — Un serpent cloué sur le bois; mais un serpent qui n'avait qu'une ressemblance innocente et tout extérieure avec les reptiles dont le venin circulait en eux.. .. Ainsi devait être représenté celui qui ne devait point être pris de la foule des enfants d'Adam, mais qui devait naître tout autrement, afin qu'on ne pût trouver en lui ni la vie du péché, ni ses venins, ni sa malice, ni ses mouvements intérieurs. — O homme! ainsi a paru sur le bois de Golgotha celui que tu appelles ton Sauveur! comme un pécheur, — sous la ressemblance d'un pécheur, — à la place des pécheurs! — Que

(1) *Discours sur 2 Corinth.*, VIII, 9.
(2) *Le Serpent d'airain.*

Digitized by Google

dis-je ? Il y a été traité « comme le péché même, » dit saint Paul; « il y a été maudit » pour toi; il y a été mis « de Dieu et des « hommes au rang des malfaiteurs, l'Eternel ayant fait venir ainsi « sur lui l'iniquité de nous tous. »

En note, il ajoute :

« A ne voir que Lui-même sur la croix, il était « le Saint et « le Juste, » il était « le bien-aimé du Père ; » il était l'AGNEAU DE DIEU ; — mais à le voir comme le représentant de son peuple, il était « abandonné, » il était « maudit, » il était « péché, » il était le SERPENT cloué sur le bois. »

Nous retrouvons ici, comme dans Calvin, le *maudit* qui est *béni* (1).

C'est toujours la même pensée, ni plus ni moins, dans Adolphe Monod :

« Christ est l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde. Il est la « propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour les nôtres, « mais aussi pour ceux de tout le monde. Il a porté nos péchés en « son corps sur le bois. Il s'est chargé de nos maladies ; il a pris « sur lui nos langueurs. Il a été navré pour nos forfaits, il a été « froissé pour nos iniquités ; par ses meurtrissures nous sommes « guéris. Nous avons tous été errants comme des brebis qui se « sont détournées chacune de son propre chemin, mais l'Eternel a « fait venir sur lui l'iniquité de nous tous, et a fait tomber sur « lui le châtiment qui nous apporte la paix » (Jean I, 29 ; 1 Jean

(1) « Un enfer compatible avec une parfaite communion divine n'existe nulle part, » dit M. de Pressensé. — Nulle part, hormis la croix; car nulle part, hormis la croix, on ne vit le Fils de Dieu, son Fils unique et toujours bien-aimé, *abandonné* de lui. « MON DIEU, MON DIEU, pourquoi m'as-tu ABANDONNÉ? »

Digitized by Google

II, 2; 1 Pierre II, 24; Es. LIII, 4, 5, 6). Mes frères, ne tordons pas les Ecritures. Ces déclarations ne peuvent avoir qu'un sens. Jésus-Christ a souffert, en notre place, la mort que nous avons tous méritée, pour que nous puissions recevoir, en faveur de lui, la vie éternelle qu'il a méritée lui seul. Dieu traite son Fils innocent comme s'il était aussi coupable que l'homme, pour pouvoir traiter l'homme coupable comme s'il était aussi innocent que son Fils. Il veut ainsi « éloigner de nous nos péchés autant que « l'Orient est éloigné de l'Occident, les jeter au fond de la mer, « ne s'en plus souvenir, » nous relever de notre état de condamnation » (1).

Notez que cette citation est prise dans l'un des premiers sermons du grand prédicateur, alors qu'on ne pouvait l'accuser ou le louer d'avoir «tempéré la théologie du Réveil. »

Dans son *Esquisse* intitulée : *A peu près chrétien,* M. Burnier s'exprime ainsi :

« Est-ce que Jésus-Christ ne s'est donné qu'à moitié ? N'a-t-il fait qu'approximativement l'expiation de nos péchés ? N'a-t-il été humilié, n'a-t-il souffert qu'à peu près, et n'est-ce qu'à peu près qu'il a subi la mort pour nous, et porté sur la croix notre malédiction ? »

Nous cherchons dans tous ces passages la théorie d'Anselme, nous ne la trouvons pas; à moins que la théorie d'Anselme ne consiste à dire que Jésus-Christ a porté notre malédiction, que la colère de Dieu a été sur lui à la

(1) *La miséricorde de Dieu.*

Digitized by Google

croix, auquel cas, nous l'avons vu, la théorie d'Anselme est celle de Calvin et de tous nos réformateurs.

Au reste, nous avons ici plus que des inductions; nous avons le témoignage formel, positif d'hommes qui ont vécu de la foi du Réveil et qui mieux que personne par conséquent sont placés pour nous dire ce qu'il faut penser à cet égard.

« On a longtemps, » dit M. Guers, « agité la question de savoir si, dans la passion de Christ, il y a eu une proportion exacte entre la souffrance endurée et la faute commise. Des théologiens éminents ont soutenu l'affirmative; d'autres au contraire refusent positivement d'admettre l'équivalence entre la peine et la faute, car l'équivalence serait une peine infinie; or, disent-ils, une telle peine ne peut s'enfermer en quelques heures. — Je repousse absolument cette dernière opinion que je ne trouve pas plus logique qu'elle n'est scripturaire. Mais je ne puis non plus me ranger entièrement à la première opinion, celle de l'équivalence. Le dirai-je ?... Je croirais presque offenser la majesté divine en établissant une proportion exacte entre la souffrance et la faute : il y a toujours en Dieu surabondance dans tout ce qu'il fait; l'infini est le cachet de ses œuvres (qu'on étudie, à ce point de vue, Rom. V, 2e moitié). Je romps donc ici l'équilibre, et, renversant les termes, j'admets l'infinie supériorité de la souffrance sur la faute; je suis persuadé que le sacrifice de Christ a dépassé en valeur, dans une mesure incommensurable, la peine des péchés dont il a porté le poids..... Et pourtant, je préfère encore m'en tenir tout simplement aux termes mêmes de l'Ecriture : « *Dieu a condamné le péché dans la chair de Christ; il a* « *fait peser sur lui le crime de nous tous; le châtiment qui* « *nous procure la paix est tombé sur lui*, etc. » Les paroles de la souveraine Sapience sont simples, elles sont claires par

Digitized by Google

elles-mêmes ; je craindrais de les *obscurcir par des paroles sans science* (Job XXXVIII, 2), de les amoindrir ou de les dépasser par d'indiscrets commentaires » (1).

M. Merle d'Aubigné est aussi l'un des pères du Réveil. Eh bien, écoutons-le parler :

« On rejette ce qu'on appelle la doctrine de l'*équivalence*, selon laquelle Jésus a souffert juste ce que devaient souffrir dans l'éternité ceux qu'il sauve. Certes, si l'on fait de ceci un calcul d'arithmétique, une addition vulgaire, je DOUTE FORT QU'IL Y AIT BEAUCOUP DE CHRÉTIENS QUI ADMETTENT CETTE DOCTRINE-LÀ, ET CEUX QUI L'ATTAQUENT POURRAIENT BIEN SE BATTRE CONTRE UN FANTÔME » (2).

Terminons enfin par une autre citation, pour montrer jusqu'à l'évidence combien il est peu exact d'assimiler la théorie de l'équivalence à la doctrine orthodoxe de l'expiation. Celle-ci, nous l'empruntons à un jeune théologien; tout jeune qu'il est, il n'en reste pas moins attaché de cœur à cette théologie que quelques-uns trouvent surannée, mais qui, pour lui, est la théorie de saint Paul, « l'éternel fondement des espérances de la foi. »

« Que si l'on demande : Christ a-t-il souffert l'équivalent de la peine que nous devions souffrir? nous répondrons : Non, si l'on entend par là une balance rigoureusement exacte entre les souffrances de Christ et la somme des souffrances de tous les

(1) *Le Sacrifice de Christ*, p. 45.

(2) *Discours d'ouverture de l'assemblée générale de la Société Evangélique de Genève.* 1867.

Digitized by Google

réprouvés. Oui, au contraire, en ce sens qu'à un moment donné, et avec une intensité infinie, Christ a connu la malédiction divine, c'est-à-dire l'abandon de Dieu, ce qui constitue l'essence même de la mort et des souffrances éternelles. C'est, comme on l'a dit, une identité de *quale* et non de *quantum ;* c'est la même coupe, mais Christ n'a fait qu'y tremper ses lèvres ; c'est la même malédiction, mais il ne l'a subie qu'un instant, et grâce à la nature exceptionnelle de sa personne sainte, cet instant suffit à la loi et à la justice de Dieu. Lorsque celui qui est châtié est le Fils bien-aimé du Père, la valeur du châtiment est infinie ; ce n'est plus une question de durée, mais une question de fait. Nous sommes sur le terrain de l'absolu » (1).

Mais peut-être qu'en relevant le côté de la souffrance ou la justice passive dans l'œuvre de Jésus-Christ, les hommes du Réveil ont négligé celui de la justice active ou de l'obéissance.

Négligé? Oui ; ce côté important de l'œuvre de Christ n'occupe peut-être pas dans leur exposition de l'Evangile la place qu'il occupe dans nos saints livres, et qui doit lui appartenir. Mais s'ils l'ont négligé, s'ils n'y ont pas insisté suffisamment, ils ne l'ont pourtant pas méconnu, et nié encore moins. L'obéissance parfaite de Jésus-Christ aussi bien que ses souffrances faisait, à leurs yeux, partie intégrante de la rédemption.

« Nous demanderez-vous, » s'écrie Adolphe Monod dans un de ses plus magnifiques sermons, « comment nous pouvons mou-

(1) F. Bonifas, *Etude sur l'Expiation*, p. 90.

Digitized by Google

rir tranquilles, nous qui n'avons pas accompli la loi? Cela est vrai, nous n'avons pas accompli la loi, et c'en serait assez pour nous jeter dans le désespoir, si c'était notre propre justice que nous eussions à opposer aux coups de la loi. Mais nous avons un Médiateur. C'est sa justice que nous opposons aux coups de la loi; c'est lui qui « nous a été fait justice de la part de Dieu » (1 Cor. I, 30); c'est lui « en qui nous avons été faits justice de Dieu » (2 Cor. V, 21); c'est lui « par l'obéissance duquel plusieurs sont « rendus justes » (Rom. V, 19). Pour que nous puissions mourir tranquilles il n'est pas nécessaire que nous trouvions en nous-mêmes le parfait accomplissement de la loi, il suffit que nous le trouvions dans la personne du Médiateur. Jésus a-t-il parfaitement accompli la loi? Voilà la question. Si vous pouvez nous prouver qu'il a manqué quelque chose à l'obéissance de Jésus-Christ, si vous pouvez nous prouver (pardonne, ô mon Sauveur! une supposition qui t'outrage, mais à laquelle je ne consens que pour rehausser la gloire de ta sainteté), si vous pouvez nous prouver qu'il y a eu dans tout le cours de sa vie un acte, une parole, une pensée qui ne fût pas la sainteté même, toute notre espérance s'écroule. Mais c'est là ce que vous ne prouverez jamais, etc. » (1).

Henri Pyt n'est pas moins explicite dans un des deux sermons susmentionnés. Il commence par établir que les droits de la loi de Dieu sont immuables et que dès lors deux choses sont nécessaires pour que le pardon soit possible, savoir qu'elle soit accomplie à la fois dans sa sanction pénale (obéissance passive), et dans ses préceptes (obéissance active). Puis, ayant montré que Jésus-Christ, identifié avec l'Eglise, s'est rendu pour elle obéissant jusqu'à la mort de la croix, il s'écrie :

(1) *Pouvez-vous mourir tranquille?*

Digitized by Google

« Maintenant, ô loi sainte, que demandes-tu pour que le salut du pécheur s'accorde avec tes droits? Expiation et obéissance parfaite. Eh bien, voici devant toi Jésus, le Fils de Dieu, le représentant de la nature humaine, le pleige et l'espérance des pécheurs; demande-lui et il te satisfera. « *Me voici!* » a-t-il dit à son Père, en entrant dans le monde, « *je viens; il est écrit de* « *moi, au rouleau du livre : que je fasse, ô Dieu, ta volonté.* Que « l'iniquité des coupables soit sur moi; mes douleurs, mon sang, « ma mort expieront l'offense faite à ta loi; « je suis le Fils de « l'homme, je puis expier pour l'homme ». Le traité est conclu, et *l'Eternel a fait venir sur lui l'iniquité de nous tous. Il a porté nos langueurs, il a été chargé de nos douleurs : il a été navré pour nos forfaits, froissé pour nos iniquités; le châtiment qui nous apporte la paix a été sur lui; et c'est par sa meurtrissure que nous avons la guérison. — Il a porté nos péchés en son corps sur le bois. — Il a été fait malédiction pour nous.*

« Loi sainte! tes droits ne sont-ils pas respectés? Ta sanction n'est-elle pas maintenue? le péché n'est-il pas expié? Que te faut-il encore pour la délivrance de mon âme? A quel prix me permettras-tu l'entrée du ciel? Tu veux que je produise une justice parfaite : voici encore le Rédempteur de notre nature, Jésus le Sauveur; c'est le Saint et le Juste. C'est pour nous qu'il est venu vivre sous ton empire, *qu'il a appris l'obéissance par les choses qu'il a souffertes*, qu'il s'est soumis à tes préceptes. Vois son innocence, la pureté de son âme, son respect pour tout ce que tu commandes, son obéissance constante à tes ordonnances. Qui de vous, demandait-il à ses ennemis, me convaincra de péché? Contemple surtout son entier dévouement au Père. Ne l'a-t-il pas servi, ne l'a-t-il pas aimé *de tout son cœur, de toute son âme, de toute sa force, de toute sa pensée?* Vois son amour sans égal pour ses frères adoptifs : *Personne n'a un plus grand amour que celui-ci, savoir, quand quelqu'un expose sa vie pour ses amis;* mais il a donné la sienne pour des *impies*, pour des *pécheurs*, pour des *ennemis*.

Digitized by Google

Une si grande charité n'est-elle pas l'accomplissement, parfait de ce que tu demandes? (Rom. XIII, 10) Qu'opposerais-tu maintenant au salut du pécheur? Ne t'offre-t-il pas une expiation suffisante de ses péchés, et une obéissance parfaite à tes préceptes? » (1)

Assurément, on ne peut pas prétendre que pour Pyt la souffrance infinie fût tout dans l'œuvre de Jésus-Christ et l'obéissance rien. Satisfaction pénale et satisfaction morale, voilà ce qu'il voyait dans le sacrifice rédempteur. Il retenait l'une aussi bien que l'autre, dans un équilibre parfait, sans qu'on puisse lui reprocher d'avoir sacrifié celle-ci à celle-là, ou réciproquement.

Dans l'ouvrage déjà cité, M. Guers a consacré à ce côté de la question des développements qui montrent combien peu l'expiation morale était absente de la théologie du Réveil. Qu'il nous suffise de citer les premières paroles de l'avant-propos :

« Le sujet de ces pages est l'œuvre rédemptrice du Seigneur Jésus. Cette œuvre ne commence pas à Gethsémané ; c'est là au contraire, ou plutôt c'est à Golgotha qu'elle se consomme. Elle a commencé dès le moment où le Fils a dit au Père, par le fait même de son incarnation : « Me voici ; je viens, ô Dieu ! pour « faire « ta volonté » (Ps. XL ; Héb. X). L'incarnation du Fils a été son premier pas dans cette sombre carrière de renoncements, d'humiliations et de souffrances qui s'ouvrit à la crèche de Bethléhem

(1) *La loi établie par les principes et les conséquences de la foi.* 1er discours.

Digitized by Google

et ne se termina que sur le Calvaire. La vie de Jésus, vie d'obéissance parfaite à la volonté de Dieu, ne fut tout entière pour lui qu'un sacrifice de bonne odeur, en même temps qu'elle fut une longue et douloureuse préparation au sacrifice qui devait expier le péché » (1).

On n'a voulu voir dans cet aveu qu'une concession obtenue par la théologie nouvelle, à la suite des débats actuels. C'est une erreur. Les idées de M. Guers sur l'obéissance active de Jésus-Christ, ou, pour nous servir de sa phraséologie, sur le sacrifice de bonne odeur distingué du sacrifice-anathème, on les trouve partout, non-seulement dans la littérature religieuse du Réveil, mais encore dans cette théologie anglaise du dix-neuvième siècle qu'on nous donne comme le type accompli de l'orthodoxie du genre.

« Il ne suffit pas d'être exempt de péché pour avoir part aux récompenses promises à la justice », lisons-nous dans les *Essais de Thomas Scott*, « (car Adam était exempt de péché, le jour qu'il fut créé); mais il faut de plus une obéissance effective pendant tout le temps destiné à l'épreuve. En sorte que la parfaite justice de Christ était tout aussi nécessaire, pour accomplir son œuvre de médiateur, que le sacrifice-expiatoire opéré par sa mort. Il fallait non-seulement qu'exempt de toute faute personnelle, il pût porter et expier les péchés de son peuple, mais encore qu'il pût acquérir par ses mérites l'héritage que les pécheurs ont perdu. Le second Adam devait réparer en plein la perte essuyée par le premier. Son obéissance a été accompagnée de souffrances, et par cela même expiatoire. Sa mort a été

(1) *Le Sacrifice de Jésus-Christ.*

Digitized by Google

le plus haut degré de son obéissance, et par cela même méritoire. Il n'est donc pas besoin que nous les distinguions l'une de l'autre. Cependant il convient de poser en fait que le fidèle reçoit sa grâce, parce que ses péchés ont été imputés à Christ, et qu'ils ont été expiés par son sacrifice; que s'il est justifié et devient héritier du ciel, c'est parce que Christ a « été élevé à une justice éternelle, qui s'étend à tous ceux et sur tous ceux qui croient » (Rom. III, 22) (1).

Entre autres ouvrages, on peut encore consulter le livre de M. B.-W. Newton sur le Lévitique. La seconde édition de ce livre, qui est celle que nous possédons, porte le millésime de 1857. Il est par conséquent de dix années au moins antérieur aux articles de M. de Pressensé et l'auteur ne peut en aucune manière être suspecté d'avoir « apporté des tempéraments à sa théorie, » forcé par les critiques dont cette théorie aurait été l'objet de la part des idées du jour. Et cependant la distinction de M. Guers entre le sacrifice de *bonne odeur* et le sacrifice d'*anathème* s'y trouve d'un bout à l'autre, et dans des termes tels qu'on voit bien que les deux auteurs ont puisé à la même source. Pour M. Newton aussi l'holocauste ou le sacrifice de bonne odeur était « le type de Christ considéré par rapport à son dévouement entier et sans réserve, dévoue-

(1) *Essais de Thomas Scott.* IXe Essai du 1er volume sur les *mérites et le sacrifice de Christ.* Ces Essais, publiés en 1825, furent réimprimés par la Société des Livres religieux de Toulouse, en 1836, à 5,000 exemplaires, et de nouveau en 1862, à un nombre à peu près égal.

Digitized by Google

ment qui l'a porté, comme serviteur de Jéhovah, à se renoncer lui-même en toutes choses, et à consacrer toutes ses forces, tous ses sentiments et finalement sa vie même en holocauste à Dieu. Possédant en lui la plénitude et la perfection des facultés morales et intellectuelles, il ne s'en est point glorifié, mais les a toutes consacrées à Dieu. S'il méditait, c'était pour Dieu; s'il parlait ou s'il agissait, c'était encore pour Dieu. Il connaissait celui qu'il servait, et il l'aimait de tout son cœur. Il discernait le caractère de Dieu, comprenait ses discours, savait ce qui pouvait contribuer à sa gloire et le réalisait pleinement. Christ seul a pu dire : « Je me suis toujours proposé l'Eternel devant moi. » « Ma nourriture et mon breuvage, c'est de faire la volonté de mon Père. » « Je ne suis point venu pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé, et pour achever son œuvre. » Et lorsque à la fin de sa carrière de douleur, il aurait pu demander à son Père de le délivrer de la croix et de la colère qu'il devait y endurer ; lorsque, pour user de ses propres paroles, il aurait pu prier le Père, et le Père lui aurait envoyé plus de douze légions d'anges pour le délivrer, il ne l'a point fait. Il n'a point prié pour une telle délivrance. Sa seule prière a été : « Père, glorifie TON nom. » C'est cette consécration sans réserve au service de Dieu que figurait l'holocauste. « Il s'est rendu obéissant

Digitized by Google

jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix. » La croix avait plusieurs significations, mais une des choses signifiées par elle, c'était l'obéissance absolue, inaltérable du divin Crucifié, de celui qui avait toujours dit : « Père, non pas ce que je veux, mais ce que tu veux. »

Ailleurs :

« L'holocauste était une bonne odeur d'apaisement à Jéhovah. Le mot « d'apaisement, » omis dans nos versions, est important parce qu'il fait voir jusqu'à quel point l'objet de tout le passage est de mettre en relief la grande doctrine de la SATISFACTION, en rapport avec ce genre de sacrifice. Deux choses étaient nécessaire pour que Dieu pût être apaisé envers son peuple. Tout d'abord sa loi violée réclamait une satisfaction qui ne pouvait avoir lieu que par la mort d'une victime, mort expiatoire. Mais il fallait aussi que son droit à réclamer une perfection positive fût satisfait. Dieu ne pouvait pas plus prendre plaisir en ceux qui étaient dénués de justice qu'en ceux dont les péchés n'étaient pas couverts. L'imputation de la justice était donc nécessaire et était accordée en vertu du même grand acte qui mettait à l'abri de la colère. Celui qui a porté la condamnation, a présenté en même temps à Dieu l'excellence de sa personne. Le sacrifiant qui voyait fumer l'autel et monter vers le ciel son nuage de parfum, voyait dans ce parfum quelque chose dont le bénéfice lui était attribué. Il y apprenait la bienheureuse doctrine de l'IMPUTATION » (1).

(1) « Quelques-uns ont prétendu dans ces derniers temps qu'on ne pouvait espérer aucun progrès dans l'intelligence de la vérité, jusqu'à ce qu'on se fût débarrassé de cette absurde doctrine de l'imputation. Il n'est pas douteux que c'est une doctrine particulièrement contraire aux idées de ceux qui veulent rendre les hommes heureux en dehors de Christ. On dit : Où est-elle enseignée dans l'Ecriture?

Digitized by Google

Et dans un autre endroit :

« Au même moment où la colère de Dieu reposait sur le Saint et le Juste, notre substitut, où il était frappé comme s'il eût été le péché même, où il était fait malédiction pour nous, Dieu voyait en lui toute la perfection de sa nature céleste, inséparable de sa personne; il voyait en lui son Fils unique et bien-aimé en qui il avait mis toute son affection, dont l'obéissance, le dévouement, la perfection dans la vie et dans la mort, restés inaltérables, sous les coups de sa colère, montaient encore devant lui comme un parfum de bonne odeur. Cette vérité est soigneusement conservée non-seulement dans les types de l'holocauste, du sacrifice de paix, mais encore dans les ordonnances du sacrifice pour le péché. Tandis que le corps de la victime était tiré hors du camp, pour y être brûlé, les parties internes, c'est-à-dire la graisse intérieure, les rognons, etc, étaient placées sur l'autel et consumées. Il faut observer que ces mêmes parties qui étaient brûlées dans le sacrifice de paix étaient destinées à représenter l'excellence de la nature de Christ, excellence qui brillait toujours en lui et qui montrait que sa nature humaine était juste l'opposé de notre nature souillée et pécheresse » (1).

M. Guers n'est donc pas le seul parmi les orthodoxes de droite à relever le point de vue moral de la rédemp-

Nous pourrions demander plutôt : *Où ne l'est-elle pas?* Chaque page où il est fait allusion à l'autel exhalant le parfum d'agréable odeur de ses sacrifices nous l'enseigne. Est-ce que l'Ecriture, qui ne peut mentir, m'enseignerait que ce parfum monte pour moi s'il ne montait pas pour moi? et s'il monte pour moi, son excellence m'est donc attribuée; et c'est là justement en quoi consiste l'imputation. » — Note de B.-W. Newton.

(1) *Thoughts on parts of the book of Leviticus*, by Benjamin Wills Newton. Second edition, 1867. Pages 8, 18, 159.

Digitized by Google

tion; il n'est pas non plus le premier à l'avoir fait. Bien longtemps avant cette controverse, d'autres que lui, dans son école, avaient signalé le double aspect du sacrifice de Jésus-Christ. Il n'y a là ni nouveauté, ni déviation, ni tempérament de la doctrine du Réveil; il y a tout simplement méprise regrettable de la part de ceux qui, avant de discréditer une tendance qui n'est pas la leur, auraient dû se donner la peine de la mieux connaître (1).

Jusqu'ici, en parlant du Réveil et de ses doctrines, il est un nom que nous avons tu et qui pourtant occupe une place importante dans l'histoire religieuse de notre temps et de notre pays, le nom de Vinet.

Rien de plus divers que les appréciations dont ce chrétien si éminent et si humble a été l'objet. Les hommes du Réveil le réclament comme un des leurs, tandis que les partisans de la nouvelle école prétendent descendre directement de lui, se disent les fils de sa pensée et le proclament comme leur chef.

Ni les uns ni les autres n'ont raison tout à fait.

(1) « Par sa vie sainte et sa mort sur une croix maudite, Jésus-Christ a payé à la loi divine la double dette d'obéissance et de châtiment que nous lui devions; dès lors la loi est pleinement satisfaite, et Dieu peut pardonner au croyant, sans se contredire lui-même, en abrogeant, par un arbitraire caprice, l'ordre immuable qu'il a établi et dont il est le centre personnel et vivant, parce qu'il est le Dieu saint. » (F. Bonifas.)

Digitized by Google

Nous ne voulons diminuer en rien le côté vraiment original de l'œuvre de l'illustre professeur de Lausanne. A bien des égards il a inauguré une ère nouvelle. Plus qu'aucun autre, il a su mettre en lumière les principes de l'individualisme chrétien. Il a eu l'honneur d'affirmer le premier, il y a plus de trente ans, avec une autorité et un éclat que nul n'a surpassés depuis, le grand principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. A une époque où, par une réaction légitime et bien naturelle, on avait été conduit à relever avec exagération peut-être le côté objectif du christianisme, il eut le mérite de signaler le danger d'une tendance par trop exclusive dans cette direction, et d'insister avec force sur l'appropriation personnelle du salut ou le côté subjectif de la vérité. Sans aller jusqu'à prétendre qu'il a fondé parmi nous l'apologétique interne (ce serait oublier Pascal), on peut dire qu'il a restauré cette preuve et lui a donné dans la défense et l'exposition du christianisme une place qu'aucun autre ne lui avait donnée avant lui. A ses yeux, la preuve des preuves, ce n'étaient ni les prophéties ni les miracles (quoiqu'il ne les exclût pas), mais l'harmonie profonde, les affinités secrètes entre les besoins de l'âme humaine et les enseignements de l'Evangile. Il ramenait ainsi à la conscience le fondement de la certitude religieuse et jetait les bases de la nouvelle théologie dite subjective. Dans

Digitized by Google

ces limites, on peut l'appeler un novateur et faire remonter jusqu'à lui le mouvement théologique qui a donné naissance à l'école dite libérale.

Mais là s'arrêtent nos concessions. Aller plus loin et prétendre, comme il est de mode aujourd'hui, qu'il s'est séparé profondément dans sa théologie de la théologie du Réveil, c'est avancer une opinion qui, pour être reçue sans conteste auprès de plusieurs, n'en a pas moins contre elle l'évidence et l'autorité des témoignages les plus positifs.

Dans ses Premiers *Discours*, tout le monde en convient, les idées de Vinet sur la rédemption (nous n'avons à nous occuper que de cette doctrine pour le moment) étaient celles de l'orthodoxie du Réveil. Partant du sentiment du péché, il disait : L'homme est deux fois misérable : il est coupable et corrompu, et comme tel il a besoin d'une double grâce, de pardon et de regénération. Pour que l'homme soit pardonné, une expiation est nécessaire, car Dieu est à la fois justice et amour, et il n'y a qu'une expiation qui puisse permettre à l'amour de Dieu de se déployer, sans porter atteinte à sa justice. En mourant pour nous, Jésus-Christ a satisfait à la loi de Dieu et a concilié ainsi les exigences de la justice avec celles de la miséricorde. L'expiation pour Vinet, c'est donc avant tout, le pardon des péchés, l'acte de Jésus-Christ, en vertu duquel le pécheur est justifié.

Digitized by Google

Le pardon est inséparable de la régénération, car comment ne pas aimer ce Dieu qui nous a tant aimés, et en l'aimant, comment ne pas lui obéir, s'appliquer à faire sa volonté? Et puis, la conscience du péché produit la crainte et la crainte bannit l'amour. Otez donc la crainte du cœur de l'homme, l'amour pourra s'épanouir en lui et avec l'amour la sainteté. C'est ce que fait l'Evangile qui est ainsi, pour l'âme pécheresse, non-seulement la délivrance de la peine, mais encore de l'esclavage du péché.

Telles sont en résumé les vues de Vinet sur la rédemption, dans ses Premiers *Discours*, vues qu'il n'a jamais démenties, quoi qu'on en ait dit, et il suffit de les énoncer pour s'apercevoir qu'elles ne sont autres que celles du Réveil et de la Réformation.

Mais opposer des assertions à des assertions contraires ne suffit pas. Il faut des preuves. Nous n'appelons pas de ce nom des inductions plus ou moins hasardées tirées de quelques vagues déclarations ou de principes mal définis; mais des témoignages clairs, formels, positifs. De ces témoignages, nous sommes en mesure d'en fournir plusieurs à l'appui de notre thèse; et jusqu'à ce qu'on ait réussi à nous montrer qu'ils ne disent pas ce qu'ils semblent dire, ou que Vinet les a rétractés, ou qu'il a émis plus tard d'autres idées que celles qu'il avait eues d'abord, nous nous croirons en droit de maintenir, d'accord en

Digitized by Google

cela avec ceux de ses contemporains qui ont le mieux connu sa pensée, et qui ont eu le privilége de vivre dans son intimité, que ses vues sur la rédemption n'étaient point celles de la théologie nouvelle, qu'il se rattachait sur ce point comme sur tous les points principaux de la doctrine chrétienne à l'orthodoxie du Réveil.

Il est temps de le laisser parler.

L'un des fondements de la doctrine orthodoxe de la rédemption, c'est la nécessité d'une expiation réclamée par le caractère moral de Dieu. Elle se distingue surtout des théories modernes, en ce qu'elle se refuse absolument à confondre l'une dans l'autre l'idée de justice et celle d'amour, tout en reconnaissant que ces deux attributs sont inséparables en Dieu, comme le sont entre elles toutes ses perfections. Ce sont si bien là les idées de l'orthodoxie qu'elles sont l'un des motifs pour lesquels s'en détache M. de Pressensé.

« Pour soutenir ce point de vue (le point de vue judiciaire), dit-il, on invoque l'infinie justice de Dieu. On a certes raison d'en tenir compte, seulement il n'est pas permis de la considérer d'une façon exclusive, comme une sorte d'entité ou d'*hypostase* distincte des autres attributs de Dieu. La justice et l'amour n'ont pas besoin d'être réconciliés en Dieu, parce qu'ils ne sauraient jamais être séparés, divisés, opposés. »

Ecoutons maintenant Vinet :

« La notion de religion implique, du côté de Dieu, l'adminis-

Digitized by Google

tration du monde moral, et cette administration suppose quelques principes éternels et immuables comme Dieu même, dont ils constituent l'essence. Il est impossible, après avoir admis l'être de Dieu, de ne pas le revêtir de certains attributs; si même il n'est plus juste de dire que la notion de ces attributs, conçus dans leur perfection absolue, a composé dans notre conscience l'idée de Dieu... Nous sommes donc plus qu'autorisés, nous sommes nécessités à revêtir l'Etre ou Dieu de certains attributs moraux, et entre autres de la justice et de la bonté. La même nécessité nous contraint à concevoir ces attributs eux-mêmes sous un attribut commun à tous, celui de l'infini, qui est l'être encore, dans sa notion la plus simple et la plus abstraite. Rien de plus spontané, rien de plus coulant que toute cette déduction, aussi longtemps que nous nous tenons à distance de l'application ou de la pratique. Mais dès qu'il s'agit de mettre en mouvement cette théorie, nous sommes invinciblement arrêtés, et nous découvrons que le char où nous sommes si commodément assis, serait parfait si seulement il avait des roues; car il s'agit d'appliquer ces deux perfections de Dieu, la justice et la bonté, à des créatures à la fois sensibles, c'est-à dire qui ont besoin de bonheur, et pécheresses, c'est-à-dire qui ont encouru une peine. Or, la justice absolue ne pardonne rien, et la bonté infinie pardonne tout. Le péché et la souffrance, l'un au point de vue moral, l'autre au point de vue physique, répugnent également, l'un à la sainteté, l'autre à la bonté divines; en sorte que dans le même Etre, de deux attributs infinis et par conséquent égaux, l'un condamne sans retour, et l'autre absout sans réserve. La conscience, qui est *Dieu en nous*, la sensibilité qui est *nous-mêmes* nous offrent la répétition du même conflit. La seconde veut du bonheur à tout prix et en tout temps; la première, aussi implacable que la plus dure des théories, aussi incorruptible que la plus aride des abstractions, demande vengeance, et ne trouve de satisfaction, et ne conçoit d'ordre que dans la vengeance; bien entendu que la vengeance n'est que la réaction du mal sur

Digitized by Google

lui-même, la correspondance d'un désordre avec un autre, du péché avec la souffrance, et, dans cette correspondance, l'ordre même et la loi; car la loi se satisfait de deux manières : par son accomplissement, lorsqu'il a lieu, et par le mal de l'agent responsable, quand l'accomplissement a été refusé » (1).

Qu'on compare ce langage avec celui-ci de M. de Pressensé : « La justice divine, ou plutôt le saint amour de Dieu n'est pas satisfait par la souffrance prise en soi, » — « la souffrance ne répare rien ; » — « elle n'expie pas la moindre faute, car pour cela il faudrait supposer qu'elle plaît à Dieu et que, comme un Moloch, il a besoin de nos larmes et de notre sang. Non, ce qui répare, ce qui expie, c'est le retour sincère du coupable, etc., » et l'on verra quelle distance sépare la pensée de Vinet, non pas, comme on se plaît à le dire, de la pensée du Réveil, mais de celle de la nouvelle école.

Voici d'ailleurs sur ce point le jugement d'un homme qui n'est pas suspect : « Tandis que de nos jours, sous le coup de l'ébranlement général de l'ancienne dogmatique, les meilleurs mêmes accordent à l'élément de l'amour une place qui nous ferait dériver vers le christianisme énervé et sentimental, Vinet accentue la justice. « La justice est quelque chose à part et en soi; et, quoi- « quelle ne puisse être accomplie que par la charité, elle

(1) *Essais de philosophie morale.* Introduction, p. xv.

Digitized by Google

« n'est pas la charité. L'amour n'est pas le commencement « de la loi ; la justice en est le premier mot ; *la justice a « une réalité, une substance indépendamment de l'amour ;* « et il y aurait non-seulement erreur, mais péril à l'ou- « blier. » Tandis qu'à la remorque de la théologie allemande contemporaine on est en voie de noyer tous les attributs de Dieu dans celui de l'amour, Vinet réclame la place de la justice et de la sainteté. « On n'aime vérita- « blement, dit-il, que ce qu'on estime; on ne saurait « aimer véritablement un Dieu qu'on ne respecterait pas, « et Dieu ne pourrait être l'objet de nos respects, dès qu'il « aurait sacrifié au dessein de nous sauver la moindre « partie, le moindre *iota* de cette loi sainte que Christ lui- « même n'est pas venu abolir, mais accomplir, et qui « doit demeurer intacte et inviolable jusqu'à la fin des « siècles. » Vinet est ainsi conduit, sur les traces de toute la dogmatique officielle, à voir dans le sacrifice du Sauveur, à la fois une manifestation de justice et d'amour. « Dieu, dit-il, voulant faire fleurir dans nos cœurs le véri- « table amour, qui est l'avant-goût et le gage de la vie « éternelle, a commencé par nous parler de justice; il en « a réveillé l'idée dans notre esprit avec le sentiment de « nos injustices, il a, par les injonctions et les menaces « de la loi, refait l'éducation de notre conscience; il a fait « éclater, dans les souffrances imméritées et volontaires

Digitized by Google

« de son Fils, l'inviolabilité de l'ordre moral, et c'est tout « pénétrés de ces idées que nous avons été conduits vers « la grâce, qui, elle-même, comme grâce est une consé- « cration de la loi ; et c'est au pied de cette même croix, « qui nous enseigne la justice, que nous avons appris ce « que doit être l'amour ; car n'est-ce pas de là que retentit « dans nos cœurs cette parole sacrée : « *La charité de « Christ nous étreint, tenant ceci pour certain que, si un est « mort pour tous, tous aussi sont morts, et qu'il est mort pour « tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux- « mêmes?* » Ainsi c'est dans le sol de la justice que la cha- « rité a germé, et c'est dans ce sol qu'elle puisera éternel- « lement la séve qui monte à ses rameaux et les couvre de « fleurs et de fruits » (1).

En quoi donc Vinet, ainsi qu'on le répète avec tant d'assurance, s'est-il séparé des idées du Réveil ? S'il en a signalé certaines faiblesses, comme nous le faisons nous-mêmes, comme d'autres l'ont fait avant nous, est-ce à dire qu'il ait eu une autre théologie que la sienne, est-ce à dire surtout qu'il ait épousé les idées de la nouvelle école sur la rédemption ? Voilà ce qu'il faudrait prouver, et, ce qu'à notre avis, on ne prouve pas.

Quoi ! parce qu'il a insisté sur la nécessité de la repen-

(1) *Les Deux Théologies nouvelles*, par J.-F. Astié, p. 275.

Digitized by Google

tance; parce qu'il a relevé le côté moral et le caractère mystique de la foi; parce qu'il a repoussé la dangereuse assimilation entre le salut et l'assurance du salut; parce qu'il n'a pas cru que Jésus-Christ ait souffert « la haine, l'envie, la confusion, le remords; » parce qu'il a voulu que le chrétien, à l'exemple de Simon de Cyrène, « partageât avec Jésus-Christ le dur fardeau de la croix, » qu'il entrât dans une communion véritable des souffrances de son Sauveur; parce qu'il a écrit que « ce n'est pas par les seules souffrances comprises entre Gethsémané et le Calvaire, ou par la passion proprement dite, que Jésus-Christ nous a sauvés, mais par toutes les souffrances de sa vie qui fut tout entière une passion; » à cause de cela (car c'est tout, nous n'avons pas su découvrir d'autre preuve ou d'autre semblant de preuve) on se croit en droit de conclure qu'il avait rompu en visière à l'orthodoxie du Réveil, qu'il a été le précurseur ou le père de la théologie moderne! Quelle que soit notre déférence pour les hommes qui parlent ainsi, ils voudront bien nous permettre de leur dire que ce n'est pas sérieux. A ce compte Rochat, Gaussen, Burnier, Guers, Adolphe Monod pourraient être transformés en transfuges du Réveil, en champions de la théologie nouvelle, car il n'est pas une seule des idées formulées plus haut à laquelle ils n'adhérassent, et qu'ils n'aient eu plus d'une fois occasion de professer.

Digitized by Google

Pour nous, plus nous lisons Vinet plus nous sommes frappés de l'accord de ses doctrines avec celles de l'orthodoxie, et de leur désaccord avec celles qu'on prétend abriter sous son nom.

Encore un autre exemple.

La théologie nouvelle assimile à la loi du talion cette loi de la conscience qui veut que le péché soit puni avant que le pécheur soit pardonné. « Le pardon, dit-elle, implique la renonciation au droit rigoureux de punir, sinon il n'est rien. Un pardon qui laisse subsister le châtiment tout entier, n'est plus un pardon, c'est une créance. » Comprenant ainsi le pardon, elle est forcée d'altérer la notion de sacrifice. Le sacrifice pour elle n'emporte pas l'idée de châtiment, d'expiation, il accuse simplement le besoin d'une réparation, réparation qui doit être une immolation. En égorgeant la victime, celui qui « offrait un sacrifice marquait par là qu'il se donnait à Dieu dans l'agneau qu'il immolait » (1).

Est-ce là l'idée de Vinet? Ecoutons-le :

« Il n'est pas possible que le suprême garant de l'ordre puisse tolérer l'ombre du désordre, ni que le Dieu saint tienne pour indifférente la moindre infraction des lois saintes qu'il a données. Ainsi dans l'œuvre du salut, la condamnation éclate dans le pardon, et le pardon dans la condamnation. Dieu n'a pu nous sau-

(1) Edm. de Pressensé. *Essai sur le dogme de la Rédemption.* (*Bulletin théologique,* 2e art., pages 115 et 118.)

Digitized by Google

ver sans se revêtir de nous, ni devenir l'un de nous, sans résumer en lui toute notre misère. La croix, le triomphe de la grâce, est le triomphe de la loi. Mes frères, approfondissez ce mystère. et vous reconnaîtrez que rien n'est plus au-dessus de la raison, ni plus conforme à la raison. Et vous chercherez en vain dans toutes les inventions humaines une autre idée qui fasse éclater en harmonie tous les attributs dont se compose la perfection de Dieu » (1).

Quant à l'institution des sacrifices, Vinet s'en fait de tout autres idées que la nouvelle école. Il en creuse les fondements et en découvre les premières assises dans les dernières profondeurs de notre nature morale. Dans son discours sur les *religions de l'homme*, après avoir passé en revue les diverses sortes de religions humaines, il en vient à la religion de la conscience :

« La religion de la conscience! N'est-ce pas celle qui prescrit de vivre pour Dieu, de ne rien faire que pour Dieu? de nous vouer corps *et âme entièrement à lui? N'est-ce pas celle qui nous apprend que lui* refuser quelque chose, c'est le lui dérober, parce que, de droit souverain, tout lui appartient en nous et hors de nous? N'est-ce pas celle qui nous apprend que nous ne pouvons rien faire de trop pour lui, et que par conséquent tous les efforts de l'avenir ne peuvent, de notre part, combler un seul des vides du passé? N'est-ce donc pas celle qui condamne absolument, irrévocablement notre vie, et qui nous présente devant lui, non comme des enfants, non pas même comme des suppliants, mais comme des condamnés et des victimes? Dites à présent que la religion de la conscience est la bonne! Oui, pour les consciences lar-

(1) *La Grâce et la Loi.* Premiers *Discours.*

Digitized by Google

ges, indulgentes à elles-mêmes, sans délicatesse et sans pureté ; mais plus vous aurez d'attachement à vos devoirs, de scrupule à les bien remplir, plus l'idée que vous vous faites de la loi divine sera sévère et complète, plus cette religion sera terrible pour vous; et loin de vous offrir des consolations, elle vous enlèvera une à une toutes celles que vous voudrez tirer de vous-même. Quittez pour un moment, mes frères, les scènes du présent, et l'enceinte de la chrétienté : observez d'un coup d'œil les religions des peuples,entrez dans tous les temples, regardez sur tous les autels; qu'y voyez-vous ? Du sang. Du sang pour honorer la divinité! Ah! il faut vous le dire : ce sang est là pour mille vertus négligées, mille devoirs violés, mille attentats commis; ce sang est le cri de mille consciences qui demandent à la nature entière une réparation impossible, ce sang est le solennel et terrible aveu des vérités que je vous propose. Et voulez-vous vous faire une idée de ce besoin d'expiation? Sachez donc que l'impossibilité de résoudre le problème, l'angoisse de tourner éternellement dans un cercle sans issue, a porté l'homme à une espèce de désespoir, et ce désespoir est devenu barbare! A force de chercher une digne victime, l'homme est arrivé jusqu'à l'homme; le sang humain a coulé dans le sanctuaire... et le tourment n'a point cessé, et le sang n'a rien effacé! A quelle victime dès lors l'homme eût-il pu s'adresser? A un Dieu. Mais une telle pensée eût-elle pu jamais monter au cœur de l'homme? »

Voilà comme Vinet se séparait de la théologie du Réveil et se rapprochait des idées modernes! (1)

Nous ne sommes pas le défenseur quand même du Réveil. Comme toutes les choses humaines, il a eu ses misères, ses imperfections. La vérité pure de tout alliage

(1) Voy. note C.

Digitized by Google

ne se trouve nulle part ici-bas, la Parole de Dieu exceptée. Mais cela ne nous autorise pas à être injuste envers lui. Or, on l'est certainement toutes les fois qu'on lui prête des tendances ou des doctrines qui ne sont pas les siennes, qu'il aurait été le premier à désavouer. On l'est encore lorsqu'on essaye d'établir entre sa croyance et la grande tradition de l'Eglise une opposition qui n'existe pas. Sur la doctrine centrale de la rédemption, sur toutes les doctrines vitales du christianisme, le Réveil a été l'héritier légitime de la foi des réformateurs, aussi bien que des confesseurs et des martyrs des premiers siècles. C'est parce qu'il a tenu haut et ferme ces fortes et salutaires doctrines qu'il a été puissant, qu'il a porté de si beaux fruits; et, dans notre conviction intime, ce n'est qu'à la condition d'y revenir que nous sortirons de l'état de faiblesse et d'impuissance relatives auquel nous semblons être condamnés.

Digitized by Google

CONCLUSION

Deux points nous paraissent ressortir avec une égale évidence de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer.

Le premier, que l'expiation par le sang de Christ, a été de tout temps la foi de l'Eglise chrétienne universelle.

Le second, que cette expiation, l'Eglise chrétienne universelle l'a de tout temps entendue comme nous l'entendons nous-même, du moins dans ses traits essentiels, comme l'ont entendu, avant nous, les hommes du Réveil (1).

D'où nous nous croyons en droit de conclure que bien loin d'être une simple explication théologique du fait rédempteur, et une explication de date récente dans l'histoire de la théologie, elle se confond avec le fait rédempteur lui-même, si bien qu'en la repoussant, comme on nous propose de le faire aujourd'hui, on se place bien et dûment en dehors de la croyance universelle de l'Eglise.

(1) Voyez note B.

Digitized by Google

Nous entendons d'ici les réclamations : « Nous sommes des esprits étroits, exclusifs ; nous confondons la religion et la théologie ; nous entravons l'essor des libres recherches ; nous voulons river la pensée à des formules vieillies, etc., etc. »

Au milieu de ce feu roulant d'objurgations plus ou moins flatteuses, une chose nous rassure : les reproches que nous fait la jeune école évangélique sont précisément ceux que l'extrême gauche lui adresse à elle-même. Et cela doit être, car à moins de reculer jusqu'au scepticisme le plus absolu, on est toujours plus exclusif que quelqu'un.

Nous disons, nous, qu'il y a une croyance universelle de l'Eglise sur la rédemption et que, dans cette croyance universelle, elle se confond avec l'expiation, au sens biblique et réel du mot.

Pour la jeune école évangélique, cette croyance implique seulement l'objectivité du fait rédempteur, c'est-à-dire une notion quelconque de la rédemption qui en fasse autre chose qu'une simple manifestation de l'amour divin.

Pour l'école libérale, elle implique moins encore. L'Eglise n'a été unanime que sur un seul point, et ce point le voici : Jésus-Christ est le Sauveur. Comment et dans quel sens l'est-il ? Ceci est affaire de dogme ; et l'Evangile n'a point enseigné de dogmes, l'Evangile est une vie ; chacun est libre de l'interpréter comme il lui

Digitized by Google

plaît. Quiconque s'avise de préciser, de définir, de mettre un sens sous les mots, de poser une limite en dehors de laquelle il n'y plus de christianisme, plus de rédemption, s'expose infaillib!ement à se voir accuser d'étroitesse, d'attachement servile au passé, de bigotisme ignare et autres aménités du même genre. Dès que vous essayez de distinguer entre une croyance et une autre croyance, en affirmant de l'une qu'elle est chrétienne, de l'autre qu'elle ne l'est pas, vous êtes intolérant, vous avez la prétention d'imposer votre *schiboleth,* vous vous arrogez le privilége de l'infaillibilité, vous imitez le catholicisme; comme lui vous dites: Hors de mon *credo,* point d'Evangile, point de salut! Pour être protestant et large, il faut se borner à dire : Croyez en Jésus-Christ; en laissant à chacun le droit d'entendre par là tout ce qu'il voudra. Le fait rédempteur? oui, il est inhérent à l'essence même du christianisme. Mais dès que vous essayez d'y attacher un sens, c'est autre chose. L'idée, la notion, la conception du fait, théologie que tout cela; sur ce terrain vous pouvez vous donner libre carrière, preuve en soit (a-t-on bien soin d'ajouter) les divergences sans nombre d'explications et de systèmes qui ont eu cours, parmi les docteurs, aux différents âges de l'Eglise.

Nous n'inventons pas, nous ne faisons que résumer en peu de mots ce que les libéraux ne cessent de répéter tous

Digitized by Google

les jours et de mille manières dans leurs livres et dans leurs journaux.

Du plus au moins, n'est-ce pas aussi le langage de la nouvelle école? Admettez que Jésus-Christ est le rédempteur; qu'il a changé d'une manière quelconque et dans un sens quelconque les rapports de Dieu vis-à-vis de nous; il suffit; vous êtes dans le grand courant évangélique. Pour le reste, libre à vous. C'est du domaine de la théologie. Nul n'a le droit de vous imposer sa formule, de vous soumettre à son *credo*. Et pour légitimer un tel langage, ceux-ci comme ceux-là en appellent (bien entendu) aux variations des docteurs de l'Eglise, dans tous les siècles, sur l'interprétation du fait rédempteur.

Des variations dans l'explication du dogme, — il y en a eu sans doute, nous l'avons vu, et il y en aura jusqu'à la fin des temps. Seulement il y a variations et variations; vous en convenez vous-même, puisque, contrairement aux libéraux, vous affirmez et vous avez raison d'affirmer qu'en dépit de ces divergences, la foi en la valeur objective de la rédemption a persisté dans tous les siècles de l'Eglise.

Eh bien, ce que vous dites de la foi en la valeur objective de la rédemption, nous le disons, nous, de la foi en la valeur expiatoire de l'œuvre de Christ; et comme vous affirmez qu'on sort de la grande et sainte tradition de l'Eglise universelle en rejetant la première, nous affirmons

Digitized by Google

qu'on en sort également en abandonnant la seconde. Si nous sommes exclusifs, étroits, intolérants, catholiques d'esprit et de tendance, vous l'êtes aussi bien que nous; et si vous ne l'êtes pas (comme vous le croyez sans doute), nous ne le sommes pas davantage.

D'où vient donc que ce témoignage de l'histoire, nous l'apprécions si différemment? Cela peut tenir à plusieurs causes. Il nous suffira d'en signaler une seule, puisée dans le même ordre de considérations qui a fait le sujet de ce travail.

On n'a pas vu, on n'a pas su voir la croyance du Réveil dans l'Eglise primitive et la Réformation, parce qu'on s'est fait de cette croyance de fausses idées. Et c'est là, disons-le bien vite, ce qui nous rassure sur l'issue du débat actuel. Nous sommes convaincu qu'au fond il y a plus d'un malentendu et qu'une fois ces malentendus dissipés, l'écart entre ce qu'on appelle la théologie du Réveil et la nouvelle école sera beaucoup moins considérable qu'il n'avait semblé d'abord.

Nous sommes confondu en effet, et le lecteur aura sans doute partagé notre impression, en voyant dans quelles méprises continuelles tombent les théologiens de l'école évangélique libérale à l'endroit des idées qu'ils ont entrepris de combattre. Il ne sera pas inutile d'en signaler quelques-unes.

Digitized by Google

1° Ecartons d'abord cette soi-disant théorie de l'équivalence, ce prétendu système d'une équation absolue entre les souffrances de Jésus-Christ et la peine encourue par ses rachetés qu'on nous donne, avec une insistance qui nous surprend, pour la croyance authentique des hommes du Réveil. Nous avons dit que les hommes du Réveil, dans leur généralité du moins, n'ont pas enseigné cette doctrine, et nous avons fourni nos preuves. S'obstiner à chicaner là-dessus l'orthodoxie de droite, ce serait, comme l'a dit M. Merle d'Aubigné, s'escrimer contre des fantômes. Si cette croyance n'est pas celle de l'Eglise chrétienne universelle, elle n'est pas non plus la nôtre. Passons donc une fois pour toutes et n'y revenons plus.

2° On nous dit encore que l'Eglise chrétienne universelle n'a jamais fait maudire directement le Fils par le Père sur la croix et l'on rappelle avec complaisance la parole de Justin Martyr : *Ce qui est dit de la loi que quiconque est pendu au bois est maudit ne doit pas s'entendre d'une malédiction de Dieu contre le crucifié* (*Justini opera*, p. 32), et celle de Calvin : *Nous ne voulons pas inférer que Dieu ait jamais été courroucé à son Christ. Car comment se courroucerait le Père à son Fils?* (*Instit.*, liv. II, c. XVI, p. 11) comme si nous pensions différemment et les hommes du Réveil avec nous. Mais qui donc a parlé de *malédiction directe* du Père sur le Fils, qui a jamais professé cette énormité (car c'en

Digitized by Google

serait une) que Jésus-Christ a cessé d'être l'objet de l'amour du Père, qu'il a été maudit comme Fils, qu'il l'a été au moment même où il se montrait le plus digne de son amour, en se rendant obéissant jusqu'à la mort de la croix ?... Ce que disaient Justin Martyr et Calvin, nous le disons comme eux. Entre eux et nous il n'y a pas l'ombre d'une différence. De même pour les hommes du Réveil. Nous en appelons aux déclarations expresses et positives que nous avons citées. Ce qu'ils croyaient, ce que nous croyons, ce qu'avaient cru avant nous et avant eux l'antiquité chrétienne, les réformateurs et l'Eglise universelle tout entière, c'est que Jésus-Christ, comme médiateur, a porté réellement la peine de nos péchés, la malédiction de Dieu.

3° S'il faut s'en rapporter à la nouvelle théologie, les hommes du Réveil ont prétendu que Jésus avait enduré à la croix toutes les souffrances, identiquement les mêmes que celles des damnés, y compris la haine de Dieu, le repentir sans espoir, etc. Où donc encore a-t-on vu cela? Ce n'est sans doute pas dans ce passage de M. Guers : « Pour souffrir comme souffrent les démons et les damnés, il aurait fallu que Jésus eût momentanément perdu la conscience de sa relation avec le Père, ce qui était tout simplement impossible » (*Le Sacrifice de Jésus-Christ*, p. 72). Ni dans ces paroles de Thomas Scott : « Notre Seigneur

Digitized by Google

n'a pu, sans doute, endurer toute la misère à laquelle le pécheur est exposé. N'étant pas personnellement coupable, comment eût-il connu les tourments d'une conscience accusatrice? Assuré qu'il était de finir par triompher et régner en gloire, comment eût-il ressenti les horreurs du désespoir? Enfin, son infinie dignité le rendant capable de faire, en une seule fois, une expiation tout à fait suffisante, il n'était pas nécessaire que ses souffrances fussent éternelles, comme les nôtres l'auraient été sans lui. Mais il a essuyé les mépris, la rage, la cruauté des hommes, et le plus haut degré des peines qu'ils puissent infliger. Il a été exposé à toute la malice de la puissance des ténèbres, à la colère et à la justice vengeresse du Père. Il a souffert la honte, l'affliction et la mort dans toute leur amertume, et nous ne saurions concevoir tout ce qu'il a enduré dans son âme pendant son angoisse au jardin de Gethsémané, et quand il s'écria sur la croix : « Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'as-tu abandonné? » Nous savons seulement qu'il « a plu au Seigneur de le froisser, » que « l'épée de la vengeance s'est éveillée contre lui, » que « le Père ne l'a point épargné. » D'où nous pouvons conclure qu'il a enduré toute la misère que les méchants ont à attendre d'un Dieu irrité, et toute la malice des pouvoirs de l'enfer, *autant du moins que pouvaient le permettre son innocence et sa charité parfaites,*

Digitized by Google

jointe à l'espérance certaine d'une prompte délivrance » (1). (*Essais*, tome I, p. 258.)

4° Les hommes du Réveil, toujours au dire de la nouvelle école, ont enfermé l'œuvre rédemptrice dans la souffrance physique pure, dépouillée de tout élément moral. En vérité, l'on croit rêver en lisant de telles choses et l'on se demande si les écrivains qui prêtent à leurs adversaires de semblables idées sont de bonne foi. Ils le sont sans doute, mais ils sont prévenus, et qui ne sait que la prévention aveugle? Bornons-nous donc à protester une fois de plus et à affirmer que les idées qu'on impute au Réveil ne sont pas les siennes.

5° On nous présente comme une découverte de la théologie nouvelle que la rédemption n'a pas commencé en Gethsémané ou en Golgotha; qu'elle n'a pas consisté tout entière dans les dernières heures de la Passion, mais qu'elle s'est accomplie durant tout le cours de la vie du Sauveur qui n'a été qu'une passion continuelle. Vinet est

(1) « Jésus n'a pas senti le remords; au contraire, il a conservé jusqu'à la fin le sentiment de sa parfaite innocence, et, à cet égard, le mot de *châtiment* n'est pas applicable à la mort de la croix, car tout châtiment suppose un coupable et la douleur personnelle d'avoir péché. Mais à côté de cet élément intérieur et subjectif, il y a aussi dans le châtiment un élément objectif et extérieur, la sentence de la loi, la colère et la malédiction divines; or Christ a subi cette sentence et porté cette malédiction; il est donc permis de dire en ce sens que Christ a été châtié. » F. Bonifas, (*Essai sur l'expiation.*)

Digitized by Google

cité comme un novateur pour avoir dit : « Ce n'est pas par les seules souffrances comprises entre Gethsémané et le Calvaire, ou par la Passion proprement dite, que Jésus-Christ nous sauve, mais par toutes les souffrances de sa vie qui fut tout entière une passion, car il fut livré pour nos offenses, dès qu'il ouvrit les yeux à la pâle lumière de notre soleil. » Et l'on oublie que ce qui pour nos modernes théologiens est une nouveauté était pour les hommes du Réveil l'A b c de la foi chrétienne, témoin cette déclaration de M. Guers déjà citée : « L'œuvre rédemptrice du Seigneur Jésus ne commence pas à Gethsémané ; c'est là au contraire, ou plutôt c'est à Golgotha qu'elle se consomme. Elle a commencé dès le moment où le Fils a dit au Père par le fait même de son Incarnation : « Me voici, je viens, ô Dieu ! pour faire ta volonté.... » La vie humaine de Jésus, vie d'obéissance parfaite à la volonté de Dieu, ne fut tout entière pour lui qu'un sacrifice de bonne odeur, en même temps qu'elle fut une longue et douloureuse préparation au sacrifice qui devait expier le péché. »

6° Mais les hommes du Réveil, mais l'orthodoxie de droite ont confondu la foi et la croyance ; ils n'ont vu dans la foi qu'un acte intellectuel, une conviction de l'esprit. On l'affirme ; le prouve-t-on ? Qu'on se rappelle les paroles de Rochat, celles de J. Newton, celles d'Adolphe Monod et de tant d'autres, et qu'on prononce.

Digitized by Google

Finissons-en avec cette énumération d'*errata* que nous pourrions rendre plus longue encore.

Oh! sans doute, si c'est là la notion de la rédemption qu'ont eue les hommes du Réveil, nous comprenons qu'on ait peine à reconnaître en elle la croyance de l'Eglise universelle; nous comprenons qu'on revendique le droit d'en avoir une autre, sans être accusé de sortir de la grande catholicité chrétienne. Mais la doctrine du Réveil telle qu'on nous la donne n'est pas la doctrine du Réveil. On l'exagère, on la mutile tour à tour, et après l'avoir ainsi défigurée, on la cherche dans la croyance de l'Eglise primitive et de la Réformation, et on ne la trouve pas. Je le crois bien....

Qu'on cesse donc de chercher chez les Pères, chez les réformateurs, des textes qui parlent d'une équivalence absolue, d'une malédiction directe du Fils par le Père, d'une foi simple conviction de l'esprit, etc., etc.; qu'on en cherche où il soit dit que Jésus est mort pour nous, à notre place, qu'il a payé notre rançon, notre dette, qu'il a porté nos malédictions, et l'on ne dira plus que l'expiation, au sens réel et juridique de ce mot, est une explication du fait rédempteur, de formation récente, et qu'il est loisible à chacun d'admettre ou de rejeter, sans que cela tire à conséquence; mais on dira que c'est le fait rédempteur lui-même cru et professé par l'Eglise chrétienne universelle.

Digitized by Google

Reste une assertion souvent répétée par la jeune école et dont il importe de faire justice. La preuve, nous dit-on, que votre conception de la rédemption n'est qu'une tentative d'explication entre plusieurs autres, c'est que toute l'ancienne Eglise a vu dans la rédemption une rançon payée au diable. S'il faut, pour croire à la rédemption, croire ce que vous croyez, les confesseurs et les martyrs ne croyaient donc pas à la rédemption.

Nous avons déjà fait observer que l'idée juridique, la satisfaction pénale, est impliquée dans cette conception erronée qui fait des souffrances et de la mort de Christ une rançon payée au diable pour le salut du genre humain : M. Réville lui-même en convient. Il vaut la peine de le citer.

« Si nos lecteurs, dit-il, étudient de près cette théorie primitive, particulièrement la délivrance de l'homme retiré des mains du diable, *ils y trouveront déjà en germe presque toutes les idées dont le dogme orthodoxe s'est emparé plus tard,* mais en les plaçant sous un tout autre jour. On y peut voir une tentative de concilier la miséricorde divine à notre égard, et la justice en face du péché ou Satan. Le point de vue juridique joue déjà un rôle important. C'est par un *équivalent* que la rédemption se réalise. Le sang du Christ est une vraie rançon. L'incarnation est

Digitized by Google

d'avance nécessitée par la rédemption. C'est un *cur Deus homo* précoce (1). »

L'assertion qu'on nous oppose fût-elle donc vraie, elle n'infirmerait en rien nos conclusions; elle ne ferait que les corroborer. Mais loin d'être vraie, elle est contredite par une étude attentive et consciencieuse des textes, comme nous avons essayé de le prouver. Jusqu'à Origène, il n'y a point de traces d'une rançon payée à Satan. Ni Clément de Rome, ni Barnabas, ni Polycarpe, ni les *Lettres d'Ignace* ni le *Livre du Pasteur*, n'y font la moindre allusion. Même silence de Justin Martyr et d'Irénée. Clément d'Alexandrie lui-même se tait sur cette doctrine qu'on nous dit avoir été celle de toute l'antiquité chrétienne. Origène est le premier et le seul dans les trois premiers siècles qui se prononce catégoriquement là-dessus. « Nous avons été rachetés, » dit-il, « par le sang précieux du Fils unique. Si donc nous avons été rachetés à un certain prix, nous l'avons été de quelqu'un, évidemment de celui dont nous étions les esclaves, lequel a demandé le prix qu'il a voulu pour relâcher ceux qu'il tenait en son pouvoir. Or c'était le diable qui nous tenait en son pouvoir et nous avait liés par nos péchés. Il exigea donc le précieux sang de Christ pour notre rançon, et ce sang était assez précieux pour

(1) *De la Rédemption*, p. 19.

Digitized by Google

suffire à la rédemption de tous » (1). Mais Origène n'a jamais passé, que nous sachions, pour représenter fidèlement la pensée de son époque; il a plutôt été considéré, de tout temps, comme un esprit novateur qui fuyait les sentiers battus pour se frayer des voies nouvelles dans le champ à peu près inexploré jusqu'alors des spéculations théologiques. On sait ses idées étranges, bizarres sur la préexistence des âmes, sur la nature du Verbe et d'autres points encore où il a rompu ouvertement avec l'opinion générale de l'Eglise. Après lui, d'autres docteurs ont adopté ses idées sur la rançon payée à Satan, mais il n'est certainement pas exact de dire que ces idées, même alors, fussent universellement reçues. Au quatrième siècle, Grégoire de Nazianze, après avoir hésité un instant, se prononce formellement contre elles (2). Ce qui est vrai, c'est

(1) *In Epist. ad Rom.*, II, 13. — *Comment. in Matthæum*, vol. III de l'édition d'Huet, p. 726.

(2) M. de Pressensé cite ces paroles de Grégoire de Nazianze : « Comment cette rançon serait-elle payée à Dieu qui ne nous avait pas en son pouvoir? » (*Orat.* 42) pour prouver que la notion d'une rançon sanglante directement payée à Dieu est entièrement étrangère à toute l'antiquité chrétienne; et il oublie que dans le même endroit Grégoire finit par conclure que c'est à Dieu, non à Satan que la rançon a été payée. Ce passage est assez curieux pour qu'il vaille la peine de le transcrire en son entier : « Nous étions au pouvoir du Malin, puisque nous étions vendus au péché, et que nous avions contracté par là le goût du mal. Mais si une rançon ne peut être payée qu'à celui qui le tient captif en son pouvoir, je demanderai à qui et

Digitized by Google

que l'antiquité chrétienne considérait la rédemption comme une victoire sur Satan. Satan détenait l'homme dans son pouvoir, Jésus-Christ a brisé cet esclavage par ses souffrances et par sa mort. Cela, oui, les chrétiens des premiers siècles l'ont cru unanimement; mais la plupart n'ont pas été au delà. Ainsi Augustin, dont l'influence a été si grande en Occident, dit bien que ce n'est pas sans titres valables que le diable nous retenait sous son joug; que ces titres, il les a perdus en face d'un homme parfaitement saint, et que c'est pour cela qu'il a mérité d'être exposé à l'erreur qui l'a empêché de discerner la nature

pourquoi une rançon devait être offerte? Au Malin lui-même! Fi du blasphème, φεῦ τῆς ὕβρεως! Non-seulement le brigand aurait reçu de Dieu une rançon, mais encore il aurait reçu en rançon, superlative récompense de sa tyrannie, Dieu lui-même!... Ou bien devait-elle être payée au Père? Mais je demanderai d'abord comment? Car ce n'était pas le Père qui nous avait en son pouvoir. Puis, comment s'imaginer que le Père a pris plaisir au sang de son unique, lui qui n'a pas même voulu de celui d'Isaac, offert par son propre père, et qui préféra le sacrifice d'un bélier à celui d'une créature rationnelle? Ou plutôt, n'est-il pas évident que le Père a reçu la rançon, non qu'il l'exigeât ou qu'il en eût besoin, mais en vue du plan qu'il avait formé pour notre salut, et parce que l'homme devait être sanctifié par l'incarnation, afin qu'il nous délivrât en triomphant du tyran avec puissance et nous ramenât à lui par la médiation de son Fils? Ἦ δῆλον, ὅτι λαμβάνει μὲν ὁ πατὴρ οὐκ αἰτήσας οὐδὲ δεηθείς· ἀλλὰ διὰ τὴν οἰκονομίαν, καὶ τὸ χρεῖναι αγιαθῆναι τῷ ἀνθρωπίνῳ τοῦ Θεοῦ τὸν ἄνθρωπον, ἵν' αὐτὸς ἡμᾶς ἐξέληται, τοῦ τυράννου βίᾳ κρατήσας, καὶ πρὸς αὐτὸν επαναγάγῃ, διὰ τοῦ υἱοῦ μεσιθούσαντος. » (*Gregorii Nazianzii Orat.* 42, p. 692, édit. de Paris, 1609.)

Digitized by Google

supérieure de Jésus-Christ (Serm. XXIII, 3); mais nulle part, à notre connaissance, il n'a enseigné que la mort de Jésus-Christ fût une rançon payée à Satan. Le seul passage que cite à l'appui M. Réville, et on verra qu'il est loin d'être concluant, est celui-ci : « Il eût été injuste que le diable ne dominât pas sur celui qu'il avait conquis, et il ne se pouvait en aucune manière que la parfaite justice du Dieu souverain et véritable fît défaut à son plan de ruiner le péché. Le Fils de Dieu, ayant revêtu l'homme, subjugua le diable dans l'intérêt de l'homme, ne lui extorquant rien par la violence, mais triomphant de lui par la loi de justice (1) » (*De lib. arb.* III, 10).

On cite encore de nombreux passages empruntés aux écrits de Grégoire de Nysse (m. vers 394), d'Ambroise de Milan (m. 397), de Léon le Grand (440-461), de Grégoire le Grand (590-604), d'Isidore de Séville (m. 636), dans le but de prouver que c'était là la croyance générale de l'Eglise jusqu'au commencement du douzième siècle, époque où cette croyance fut supplantée par la théorie d'Anselme. Mais, à part Grégoire de Nysse, qui s'exprime avec une telle clarté qu'il ne peut rester le moindre doute sur sa pensée, ni le pape Léon, ni son successeur Grégoire, ni Ambroise de Milan, ni Isidore de Séville, ne di-

(1) Réville, *De la Rédemption*, page 29.

Digitized by Google

sent que la mort de Jésus fût une rançon payée à Satan. Tout ce qu'ils disent, le voici : c'est qu'en s'acharnant à Jésus pour le tenter, le faire souffrir et mourir, Satan a été victime d'un leurre, ces combats, ces souffrances et cette mort ayant été le moyen même dont Dieu s'est servi pour notre salut. C'est dans ce sens qu'ils comparaient la croix tantôt à un hameçon (Grégoire de Nysse et Grégoire le Grand), tantôt à un piége semblable à ceux qu'on tend aux oiseaux (Isidore de Séville), tantôt à une souricière dans laquelle le diable est allé donner tête baissée (Pierre Lombard). Mais que Satan ait été trompé dans ses desseins, en faisant mourir Jésus-Christ, ou que cette mort ait été une rançon à lui payée et non pas à Dieu, cela n'est pas tout à fait la même chose, et l'on n'est pas autorisé à s'appuyer sur des citations des Pères qui établissent la première de ces deux opinions, pour en conclure qu'ils professaient la seconde.

On nous pardonnera de nous être arrêté quelques instants là-dessus. L'assertion que toute l'ancienne Eglise a vu dans la rédemption une rançon payée au diable, est une de celles que l'école évangélique libérale, d'accord sur ce point avec l'école radicale, répète avec le plus d'assurance ; il importait de nous rendre compte de ce qu'elle vaut.

Ces malentendus écartés, récapitulons maintenant les

Digitized by Google

points sur lesquels nous sommes d'accord, quitte à revenir ensuite sur ceux où nous ne le sommes pas.

Nous sommes d'accord :

1° Pour ne pas confondre la rédemption avec la doctrine de l'équivalence;

2° Pour repousser avec horreur l'idée que Jésus, en lui-même et comme Fils, a été l'objet de la malédiction du Père;

3° Pour affirmer que l'obéissance morale aussi bien que l'obéissance passive font, l'une et l'autre, partie intégrante de l'œuvre de notre rédemption;

4° Pour reconnaître que cette œuvre, qui s'est consommée dans le sacrifice de la croix, a commencé à Bethléhem avec l'incarnation, et s'est continuée pendant la vie tout entière du Sauveur;

5° Pour dire que Jésus, dans les souffrances qu'il a endurées pendant sa longue carrière d'humiliations et de renoncements aussi bien que dans les heures ténébreuses de Gethsémané et de Golgotha, n'a pas connu tous les tourments des damnés; qu'il n'a pas connu ceux qui sont inséparables des souillures d'une mauvaise conscience, tels que la « haine, l'envie, la confusion, le remords; »

6° Pour maintenir l'élément moral aussi bien que l'élément mystique de la foi, et protester énergiquement contre toute assimilation de la foi qui sauve avec une

Digitized by Google

simple conviction de l'esprit qui peut laisser l'âme tout entière étrangère à la vie de Dieu;

7° D'accord enfin pour proclamer que la sanctification et la justification sont inséparables, que ces deux grâces ne vont pas l'une sans l'autre, qu'en recevant la foi, qui nous justifie, nous recevons par cela même le germe d'une justice qui doit se développer et dont le développement continu et progressif constitue proprement ce qu'on appelle la sanctification.

Sur tous ces points, nous sommes d'accord et nous sommes heureux de le constater.

Inutile donc d'y revenir. A quoi bon perdre son temps à discuter ce qui n'est pas en discussion? C'est, comme on dit vulgairement, s'amuser à enfoncer des portes ouvertes. Que nos frères de l'école évangélique libérale se le tiennent pour dit une fois pour toutes et qu'ils ne viennent plus embarrasser le débat de questions qui lui sont étrangères, et qui, outre l'inconvénient de l'allonger sans fin, ont le tort plus grave de le passionner en prêtant aux adversaires des opinions et des sentiments qu'ils repoussent et qu'on n'a pas le droit de leur imputer.

Est-ce tout? et notre accord ne va-t-il pas au delà?

M. de Pressensé reconnaît que Jésus est « mort pour nous, à notre place. » Il admet par conséquent la substitution.

Digitized by Google

Il fait plus : il parle « d'expiation, » de « satisfaction; » il va jusqu'à dire « que la mort de Christ donne satisfaction à la justice éternelle, » qu'elle est « notre rançon, » « le fondement de notre salut. »

Il s'élève avec force contre ceux qui ne voient dans la rédemption qu'une simple déclaration de l'amour de Dieu et de son pardon; il n'admet pas que « le pardon supprime la souffrance et le sacrifice dans l'œuvre du salut; » il répète le mot de Vinet : « Dieu ne peut signer que des paix glorieuses; » il proteste contre « les théories commodes qui noient les exigences de la sainteté dans une bonté amollie indigne de Dieu. » Il affirme « que les lois essentielles de l'ordre moral, violées par nous, doivent être maintenues et respectées à tout prix dans le mode même de notre réhabilitation. » Pour tout dire, en un mot, la rédemption pour lui est inséparable d'une réparation.

Certes, nous l'avouons, ce sont là de précieux points de rencontre, et il semble, après cela, que ce qui nous divise est bien peu de chose.

Oui, si les paroles de la nouvelle école que nous venons de rappeler étaient les seules, nous serions bien près de nous entendre. A vrai dire même, il n'y aurait pas de désaccord entre nous. Mais à côté de ces déclarations, il en est d'autres qui, non-seulement les restreignent, bien plus, qui les détruisent au moins en grande partie.

Digitized by Google

Un fait est hors de cause : la substitution. Christ a pris notre place devant Dieu, il est le divin représentant de l'humanité, le second Adam. Là-dessus, entente parfaite.

Mais ce second Adam, qu'a-t-il fait pour nous réconcilier avec Dieu? S'il y a un échange entre nous et lui, qu'est cet échange? Un échange de vie seulement ou bien une substitution réelle du juste prenant sur lui la peine, toute la peine qu'a méritée le coupable? Jésus-Christ est-il mort pour apaiser le courroux de Dieu? Fallait-il à Dieu la mort innocente de son Fils pour pardonner, ou la fallait-il à l'homme seulement pour jouir de ce pardon? — Tout autant de questions sur lesquelles nous ne sommes pas sûr de nous entendre avec la théologie nouvelle et qu'il nous faut absolument élucider.

Et d'abord, y a-t-il une colère de Dieu en sorte que Dieu ait besoin d'être réconcilié avec nous, ou est-ce nous simplement qui sommes ennemis de Dieu et qui avons besoin d'être réconciliés avec lui?

« Il n'y a pas de colère de Dieu. C'est nous seuls qui avons besoin d'être réconciliés avec lui, » répondent les sociniens et avec eux la plupart des théoriciens modernes sur la rédemption (1).

(1) « Non Deum vobis a Christo reconciliatum, sed nos Deo reconciliari. » (*Catech. Socin.*, Quæstio 410.)

« Dieu n'est pas réconcilié avec le monde, mais il réconcilie le

Digitized by Google

M. de Pressensé semble incliner tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, en sorte qu'il est bien difficile de dire exactement ce qu'il pense.

Il parle d'une colère de Dieu. « Dieu ne se borne pas, » dit-il, « à permettre que nos actes portent leurs conséquences; c'est lui-même qui a établi cette redoutable logique morale. Il *châtie*, il *condamne*; notre malheur est tout ensemble notre faute et sa *sentence*. Il n'est pas insensible à notre révolte; il en est atteint, offensé, indigné. *Nous sommes sous le coup de sa colère*, qui n'est que l'ardeur de son amour repoussé, insulté par notre péché. Le Dieu qui ne sait pas punir ne sait pas aimer » (p. 110, 2e article). Jusque-là, c'est bien. Seulement nous ne comprenons pas comment on peut concilier ces paroles avec celles-ci : « Comme un être qui se refuse à accepter la sainte loi de l'amour se perd par là même, ce ne serait pas l'aimer que se résigner à ce qui fait son malheur; haïr le mal qui est en lui, c'est l'aimer encore, lors même que, par sa faute, il s'exclut du bénéfice de cet amour » (p. 99). Ainsi Dieu hait le mal en l'homme, non parce qu'il est mal, mais parce qu'il rend celui-ci malheureux. Donc,

monde avec lui en Christ. » (Nitzch, *Syst. der Christl. Lehre*, § 135, 136.)

C'est aussi l'idée de Bushnell, pour qui « la rédemption est tout entière dans la régénération. »

La même confusion se retrouve dans les sermons de Robertson.

Digitized by Google

dès que l'homme abandonne le mal, il redevient heureux ; Dieu ne demande plus rien et n'a plus rien à demander. La colère de Dieu n'est qu'une vaine métaphore; Dieu n'a pas besoin d'être apaisé. Il ne peut sans doute faire que l'homme soit heureux s'il ne se repent et n'obéit, parce qu'il est de la nature des choses que celui qui n'aime pas Dieu soit malheureux, et que Dieu ne peut changer la nature des choses. Mais une fois le péché rétracté, la volonté de Dieu consentie, les rapports auparavant impossibles entre Dieu et l'homme se rétablissent. Comment? Par un changement de dispositions en Dieu? Non, puisque la colère n'est qu'une autre forme de l'amour; mais en l'homme. Le sacrifice de Jésus-Christ était nécessaire, si l'on veut; une réparation aussi; il la fallait. Mais à qui? A Dieu, pour pardonner? Non, mais à l'homme, pour rentrer en communion avec Dieu. M. de Pressensé le dit en tout autant de termes : « La notion même d'amour implique la réciprocité, car l'amour n'a sa réalisation bienfaisante que dans la réunion de deux êtres. Quand un seul aime, celui qui n'aime pas demeure dans sa froide solitude, et quand l'amour qu'il repousse est l'amour absolu et divin, son malheur ne saurait être qu'absolu » (p. 99). D'ailleurs si la justice s'absorbe dans l'amour, il n'y a plus de droit de Dieu dont il ait à se désister. La notion de droit est une notion juridique au premier chef; elle est

Digitized by Google

corrélative de celle de justice; et, s'il n'y a pas de justice, au sens propre et indépendant du mot, il n'y a pas de droit; s'il n'y a pas de droit, il n'y a pas de pardon; et s'il n'y a pas de pardon, que parlez-vous de pardon en Dieu? Dites que le sacrifice de Jésus-Christ nous réconcilie avec Dieu, mais ne dites pas qu'il réconcilie Dieu avec nous. Confondre l'une dans l'autre la notion d'amour et celle de justice, et prétendre retenir la réalité objective de la rédemption, c'est une illusion.

Pour la nouvelle école, la rédemption est tout entière un acte d'obéissance; aussi quand elle parle d'expiation, c'est toujours d'expiation morale, jamais d'expiation pénale ou juridique, à moins qu'il faille voir une concession implicite faite à cette idée dans l'emploi presque constant de l'expression restrictive de *strictement*, appliqué à ce dernier attribut (1). Le seul but de la rédemption, pour nos modernes théologiens, était de rétablir les vrais rapports entre l'humanité et Dieu, et ces vrais rapports se résument tout entiers dans l'obéissance. Jésus-Christ nous sauve en prosternant devant Dieu, dans une soumission absolue,

(1) Notre doute sur ce point a été levé par la réponse qu'a bien voulu nous faire M. de Pressensé. Il dit en propres termes : « Il n'est pas exact de dire que le point de vue judiciaire — si on entend par là le maintien de l'éternelle justice — soit écarté par moi. Ce que je repousse, c'est une certaine manière de comprendre ce point de vue judiciaire. »

Digitized by Google

l'humanité nouvelle dont il s'est constitué le représentant à la croix. La croix est ainsi la réparation suprême de la rébellion d'Adam, parce qu'elle est une marque d'obéissance absolue. En d'autres termes, c'est l'homme qui est réconcilié avec Dieu, ce n'est pas Dieu qui est réconcilié avec l'homme par la mort de Jésus-Christ. Telle est du moins la conséquence rigoureuse qui semble découler de ces prémisses, car si les vrais rapports entre l'homme et Dieu se résument dans l'obéissance, si la loi n'a pas de sanction pénale à réclamer pour tout un passé de révolte et de péché, une fois l'homme ramené à l'obéissance, que manque-t-il à l'œuvre de la rédemption? Absolument rien, on peut dire qu'elle est achevée. La rédemption se confond ainsi avec la régénération. C'est l'homme qui se rapproche de Dieu, l'homme qui met sa volonté d'accord avec la volonté divine. Dieu, lui, ne change pas, il reste vis-à-vis de l'homme ce qu'il était, il n'y a dans ses dispositions à son égard aucune modification. Son amour demeure ce qu'il est, ce qu'il a été de tout temps, « tour à tour rayonnant ou consumant, selon qu'il se trouve placé en face de ce qui lui est harmonique ou de ce qui lui est contraire. » Si l'homme est heureux, s'il est délivré de la condamnation et de la mort, ce n'est pas que Dieu ait abrogé sa sentence, c'est parce que « le péché étant en soi un principe de mort, le malheur par excellence, » en renonçant au

Digitized by Google

péché, en se rapprochant de Dieu, en rentrant dans sa communion, l'homme se place dans les conditions où il était avant la chute, dans les conditions d'une parfaite félicité. A quoi bon dès lors une expiation, j'entends une expiation pénale, juridique? Il n'y a rien à expier, ou plutôt l'homme expie lui-même son péché par la souffrance qu'il éprouve, tant qu'il reste éloigné de Dieu. Du moment qu'il s'en rapproche par l'obéissance, dès ce moment, non seulement son péché cesse, mais encore les conséquences désastreuses que le péché entraîne après lui sont véritablement détruites. Il est pardonné, parce qu'il est sanctifié; délivré de la mort et de la condamnation, parce qu'il est délivré du péché qui engendre l'une et l'autre. Encore un coup, ce n'est pas Dieu qui est réconcilié avec nous c'est nous qui sommes réconciliés avec Dieu.

La même pensée se dégage de paroles comme celles-ci « ce qui répare, ce qui expie, c'est le retour sincère du coupable, c'est la rétractation de sa révolte qui commence par l'acceptation du châtiment mérité » (p. 113). Ainsi la rédemption ou l'expiation consiste tout entière dans le retour de l'homme vers Dieu, dans la rétractation de sa révolte, ou en d'autres termes dans le repentir. Et comme cette rétractation et ce retour ne sont jamais complets de la part de l'homme souillé et pécheur, comme son repentir lui-même a toujours besoin de repentir; il a fallu

Digitized by Google

qu'un autre plus saint que lui se mît à sa place et accomplît pour lui cette œuvre de réparation qu'il était incapable d'accomplir. Mais supposez que l'homme eût pu se repentir parfaitement, l'homme se fût sauvé par le repentir, et à vrai dire il a été sauvé par le repentir d'un autre, de Jésus-Christ (1). Le salut se passe donc tout entier dans l'homme, c'est l'homme qui se repent, qui change ses dispositions vis-à-vis de Dieu ; mais Dieu change-t-il les siennes vis-à-vis de l'homme ? Il était irrité, s'apaise-t-il ? Et s'il s'apaise, je cherche la sanction de sa loi violée, je ne la trouve pas. Si c'est là ce qu'on appelle l'expiation, nous ne savons plus ce que parler veut dire. « C'est l'instinct moral de l'homme, » a dit un écrivain illustre, « que le repentir ne suffit pas à effacer la faute et qu'elle doit être *expiée ;* pour réparer, il faut souffrir. » (Guizot.)

Ailleurs M. de Pressensé s'exprime comme s'il n'y avait en Dieu ni colère, ni malédiction à l'égard de l'humanité déchue. « Comme Calvin l'a dit avec autant de raison que d'éloquence, la race déchue n'est plus entièrement sous la colère de Dieu. » Le mot *entièrement* disparaît dans la phrase suivante et l'auteur dit simplement :

(1) « Il n'y a qu'une issue au cercle dans lequel tu vois enfermée l'humanité pécheresse, la nécessité et l'impossibilité pour elle de se repentir : c'est — il faut bien que tu acceptes ce paralogisme si tu ne veux pas te résigner à périr—*c'est la repentance d'un saint.* » (Godet, *Supplément théolog. de la Revue chrét.*, février 1861, p. 30.)

Digitized by Google

« Depuis la première des promesses la race d'Adam n'est plus en état de damnation. »... « Dieu commence l'œuvre de la rédemption sur le seuil d'Eden dont la porte vient à peine d'être fermée. Le gage le plus touchant de cet amour miséricordieux du Père se retrouve dans chaque berceau où l'on dépose un nouveau-né. *Certes, une race maudite ne se multiplierait pas* » (p. 116).

Puisque la malédiction de Dieu n'était pas sur notre race, il n'était pas nécessaire que Dieu se réconciliât avec elle. Il était tout réconcilié d'avance. Une seule chose était nécessaire, c'est que cette race elle-même se réconciliât avec Dieu, et comme il n'y a que l'obéissance, que la rétractation du péché qui expie et qui répare, Christ nous a rachetés, il a fait l'expiation, en nous ramenant à Dieu.

La nouvelle école évangélique insiste, nous l'avons dit, sur la nécessité d'une réparation, comme condition *sine qua non* de la rédemption, elle la déclare nécessaire, indispensable; indispensable, à qui? A Dieu, pour pardonner? non, mais à l'homme pour profiter du pardon. « Une fois qu'il est établi que le péché est en soi un principe de mort, qu'il est le malheur par excellence, même avant de s'être développé dans ses conséquences, il est évident que la déclaration du pardon ne suffit pas à la réparation; tant que le péché domine dans l'être qu'il a perverti, la séparation subsiste entre lui et son créateur, et l'amour suprême ne

Digitized by Google

rencontrant pas l'amour en face de lui ne SAURAIT DÉPLOYER SON ACTION BIENFAISANTE. Pour que le pardon PORTE SES FRUITS, il faut donc qu'il inaugure toute une œuvre de rédemption, laquelle consiste à rétablir l'harmonie entre l'humanité et Dieu » (p. 112). Or, comme le Très-Haut a le mal en horreur, il faut que la race déchue considère son péché comme Dieu le considère, qu'elle le haïsse et le maudisse, qu'elle le rejette loin d'elle, en le jugeant au point de vue du Saint des Saints. Il faut ensuite qu'après cette œuvre de la pénitence, qui est une mort intérieure, elle accomplisse la loi du royaume, et l'accomplisse parfaitement, c'est-à-dire qu'elle soumette sa volonté à la volonté suprême, non dans les conditions heureuses et glorieuses du paradis, mais dans le monde de la chute, c'est-à-dire dans un monde dévasté par le péché. L'obéissance devra donc aller jusqu'à l'immolation. « Un saint repentir, une sainte immolation, voilà LE SEUL moyen de renouer les liens brisés entre l'humanité et Dieu. »

C'est toujours l'homme qui doit se réconcilier avec Dieu par le repentir, par l'immolation ; ce n'est pas Dieu qui se réconcilie avec l'homme. La réparation est nécessaire non pas pour que l'amour suprême puisse déployer son action, mais pour que cette action soit *bienfaisante* ; non pas pour que le pardon soit POSSIBLE, mais pour que le pardon PORTE SES FRUITS. La réparation n'est pas la con-

Digitized by Google

dition du pardon, c'est le pardon qui est la condition de la réparation. Il la précède. — Dieu se dessaisit de son droit et pardonne, avant que la réparation ait eu lieu. — Cette réparation n'a donc modifié en rien sa situation vis-à-vis de nous. Nous n'inventons pas, nous ne faisons que reproduire le langage de la nouvelle école. « Est-ce à dire que le pardon supprime la souffrance et le sacrifice dans l'œuvre du salut? Non certes. Le *pardon en est la première condition.* » S'il en est la première condition, il les devance. « Dieu a renoncé à son droit strict, et cette renonciation est son pardon. Mais à quoi servirait à la race déchue cette détermination de l'amour divin, si elle ne recevait pas un moyen assuré de rentrer dans la communion divine?... Un saint repentir, une sainte immolation, voilà le seul moyen de renouer les liens brisés entre l'humanité et Dieu. Ce n'est qu'ainsi que l'amour reparaîtra sur la terre pour répondre à l'amour du ciel; ce n'est qu'à ce prix que la rédemption sera consommée. Tout en revient donc à un sacrifice. *Le pardon l'a rendu possible* » (p. 116 et 117). — Est-ce clair? C'est le pardon qui a rendu le sacrifice possible, non le sacrifice le pardon. Dieu a pardonné sans que sa loi violée, sans que sa majesté outragée eussent reçu de réparation. Il est donc tout réconcilié en dehors du sacrifice de Jésus-Christ, seulement cette réconciliation ne devient efficace que par ce sacrifice, parce qu'alors

Digitized by Google

seulement « l'amour reparaît sur la terre pour répondre à l'amour du ciel. » Mais avant comme après, Dieu pardonne. Ses dispositions à notre égard ne sont pas changées; il n'y a de changé que les nôtres vis-à-vis de lui.

La même idée domine dans la conception qu'on se fait de l'institution des sacrifices. Là encore il ne s'agit pas d'apaiser la justice de Dieu, de désarmer sa colère, de rendre le pardon possible, il ne s'agit que de le rendre efficace. La victime immolée n'est pas la proclamation du droit de Dieu, elle n'est pas là pour attester qu'une peine a été encourue et qu'une peine doit être subie; elle atteste tout simplement que le rétablissement des rapports entre l'homme et Dieu n'est possible qu'à la condition que l'homme se donne à Dieu, qu'il se donne jusqu'au sacrifice. « L'homme sait qu'il a repris à Dieu ce qui lui appartient, son propre cœur, sa volonté, lui-même enfin. Comment retrouver Dieu? Evidemment en se donnant de nouveau à lui, en lui restituant son bien, c'est-à-dire l'homme tout entier. Aussi le sacrifice pris dans son ensemble est-il essentiellement une offrande, mais une offrande sanglante accompagnée de mort, car l'homme a mérité de mourir par sa révolte, il faut qu'il meure à lui-même, à sa nature rebelle pour accomplir l'acte de soumission absolue et pour désavouer sa désobéissance. Il faut ensuite qu'il meure au sens réel, selon la condamna-

Digitized by Google

tion formelle prononcée sur lui en Eden » (p. 124). — En immolant l'agneau qu'il avait pris dans son propre troupeau, l'Israélite s'immolait avec la victime et dans la victime dont la pureté rejaillissait sur lui. Et quand le prêtre, qui représentait Dieu, répandait le sang sur les cornes de l'autel, ce sang qui, selon le Lévitique, expiait « par le moyen de l'âme qui était en lui, » représentait l'âme humaine, mais l'âme humaine ayant recouvré une pureté morale aussi absolue que celle de l'Agneau sans tache et capable d'offrir à Dieu l'immolation parfaite (p. 125). Ainsi, c'est l'âme humaine qui par son retour à Dieu expie elle-même son propre péché, opère sa propre réconciliation. Le drame tout entier se passe en l'homme. L'acte rédempteur est son œuvre; il n'est plus l'œuvre de Dieu.

On répondra sans doute qu'ici l'homme, c'est Jésus-Christ, le nouvel Adam. Nous comprenons bien, mais cela ne change absolument rien à nos observations. C'est toujours l'homme ou l'humanité personnifiée en Jésus-Christ qui, par Jésus-Christ, retourne à Dieu, se réconcilie avec lui; ce n'est pas Dieu qui, satisfait dans les exigences de sa justice et de sa sainteté, d'irrité contre lui qu'il était, lui devient favorable et lui pardonne. La réconciliation s'opère dans l'homme, elle ne s'opère pas en Dieu.

Et pourtant, nous l'avons vu, M. de Pressensé fait pro-

Digitized by Google

fession de croire à l'objectivité du salut ; il y tient comme à l'essence même de la rédemption ; il met carrément en dehors de l'Evangile, de la grande tradition chrétienne, ceux qui réduisent la rédemption à une simple déclaration de l'amour de Dieu et de son pardon ; il s'indigne avec éloquence contre les faiseurs d'idylle qui s'imaginent qu'en présence de la misère humaine, « il suffit de dire que le ciel est bleu, que les fleurs sont parfumées, et que le sourire d'une divinité indulgente dissipe toutes nos alarmes » (p. 120).

Nous prenons acte de ces déclarations et nous ne mettons pas en doute, cela va sans dire, leur sincérité parfaite. Et pourtant plus nous y pensons, plus nous avons peine à comprendre la différence *essentielle* (nous soulignons ce mot) qui sépare la théorie de M. de Pressensé de celles qui réduisent la rédemption à un fait purement subjectif et lui ôtent toute réalité.

Pour lui Jésus-Christ n'est pas un simple révélateur, sans doute ; il est une victime, il s'immole. Mais cette immolation nous procure-t-elle le pardon ? Nous rend-elle Dieu propice ? Transforme-t-elle sa situation vis-à-vis de la race déchue ; désarme-t-elle le bras de sa colère levé contre elle ? Nous avons vu que non. Elle ne change en rien la situation de Dieu à notre égard. Dieu nous pardonnait avant, comme il nous pardonne après. Il était tout

Digitized by Google

apaisé, tout réconcilié d'avance; les souffrances et la mort de Jésus-Christ ne sont pas la cause de notre pardon; ce n'est pas en considération du sacrifice rédempteur que Dieu renonce à son droit de punir. Il y renonce parce qu'il veut y renoncer, et si vous parlez des exigences de sa justice, de la sanction de la loi violée, de la nécessité de maintenir les bases de l'ordre moral, on vous répondra qu'en Dieu l'amour est justice et la justice amour. Rien n'est donc changé du côté de Dieu par le fait de l'incarnation, des souffrances et de l'immolation volontaires de Jésus-Christ. Seulement comme Dieu est saint, qu'il est juste, comme il déteste le péché, comme il ne peut le voir sans le punir, pour que l'harmonie soit rétablie entre l'humanité pécheresse et lui, il faut qu'elle rétracte son péché, qu'elle y renonce, qu'elle prenne sur lui les mêmes sentiments qui sont en Dieu, qu'elle en accepte les conséquences douloureuses et qu'elle s'y soumette; il faut qu'elle pousse l'obéissance jusqu'au renoncement absolu, jusqu'à l'immolation. Alors l'amour de la créature répondant à l'amour du Créateur, l'harmonie est rétablie; l'Eden perdu, retrouvé; la rédemption consommée. Jésus-Christ en qui l'humanité tout entière est comme résumée (*recapitulata*), se charge de cette œuvre. Il vient dans un monde dévasté par la chute, se soumet à toutes les conditions de notre race déchue; il en prend sur lui toutes les

Digitized by Google

misères, toutes les douleurs, toutes les hontes; il souffre de toutes nos souffrances, il les subit comme la juste punition du péché; tout ce que l'homme a voulu dans sa révolte, il le rétracte; tout ce que Dieu ordonne, il l'accomplit; il obéit jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix; et lorsque par ce sacrifice entier, absolu de lui-même, il a ramené l'homme à Dieu, du haut de l'instrument de son supplice il laisse tomber cette parole triomphante : Tout est accompli; le salut est consommé.

Il y a certainement du vrai dans ce point de vue, et nous ne saurions, sans injustice, l'assimiler à ces théories de la rédemption qui réduisent la croix à une simple manifestation de l'amour divin. Dans le premier cas Jésus-Christ nous procure le salut, dans le second, il nous l'annonce. L'objectivité de la rédemption est donc maintenue dans un certain sens; en ce sens que le salut s'accomplit d'abord hors de nous pour qu'il puisse ensuite s'accomplir en nous. Mais entre les théories purement déclaratives et le point de vue de la nouvelle école, il y a ceci de commun: le pardon est indépendant de la rédemption, il rend possible la réparation, au lieu que la réparation le rende possible. Le pardon est donc un acte arbitraire en Dieu, il ne tient aucun compte des exigences de sa justice, il se déploie au mépris des lois éternelles qui sont le fondement de l'ordre moral. En outre, la réparation s'accomplissant toute en

Digitized by Google

l'homme puisqu'elle se résume dans un « saint repentir,» dans une « sainte immolation, » ce n'est pas Dieu qui se trouve dans une nouvelle situation vis-à-vis de nous, c'est nous qui nous trouvons dans une nouvelle situation vis-à-vis de Dieu. Dans cette vue de la rédemption, comme dans toutes les théories idylliques, ainsi que les appelle M. de Pressensé, la position de Dieu vis-à-vis de l'homme n'est point changée, et c'est ce qui nous faisait dire que malgré les différences très-réelles qui les séparent, il n'y a pourtant pas entre elles de différence essentielle.

Nous arriverons à la même conclusion, en essayant de nous rendre compte de ce que la nouvelle école entend par réparation.

A cette question : qu'est-ce que Jésus-Christ a fait pour nous mériter le pardon et nous réconcilier avec Dieu ? nous répondons : Il a fait deux choses : premièrement, il a expié nos péchés en subissant à notre place le châtiment que nous avions encouru ; secondement, il a rendu à la loi une obéissance parfaite.

Que répond la théologie nouvelle ?

D'abord, nous avons vu que pour elle, il n'y a pas de pardon à mériter. Se faisant l'écho de la pensée de Socin, elle prétend qu'il y a incompatibilité entre l'idée de pardon et celle d'expiation. Ou Dieu pardonne, dit-elle avec lui, ou il réclame le payement de ce qui lui est dû. Ces

Digitized by Google

deux choses ne peuvent coexister ensemble en même temps. « *Non possunt ista duo eadem in re eodemque tempore simul jungi* » (*Præl. theolog.* p. 571). M. de Pressensé n'a fait qu'exprimer la même pensée en d'autres termes quand il a dit : « Il est impossible de concevoir un pardon qui laisse subsister le châtiment tout entier ; il y aurait là une contradiction absolue. Si vous dites : *Dent pour dent, œil pour œil,* peine infinie pour un péché infini, ne parlez pas de pardon, mais de créance » (p. 115).

Il est donc bien entendu que l'œuvre de Christ n'est pas la cause méritoire du pardon. Si elle n'est pas la cause méritoire du pardon, si même il y a contradiction entre la notion de pardon et celle d'expiation, la conclusion qui s'impose forcément est celle-ci : Christ n'a rien expié, il n'y a pas d'expiation ; ou, si l'on parle encore d'expiation, les mêmes mots recouvrent des idées différentes. Pour nous, orthodoxes de droite, Christ a porté la peine de nos péchés d'abord, il a rendu à la loi de Dieu ensuite l'obéissance que nous étions tenus de lui rendre nous-mêmes. A cette double condition seulement, pouvait s'opérer l'œuvre de notre rédemption. Pour la nouvelle école, ni l'une ni l'autre de ces deux conditions n'était nécessaire au point de vue du pardon. Dieu pouvait parfaitement nous pardonner sans cela, et il avait pardonné en effet, sans quoi il n'y aurait eu que des âmes perdues avant Jésus-

Digitized by Google

Christ, attendu qu'il n'est pas possible que la justice divine demeure un seul instant sans la satisfaction à laquelle elle a droit, et que si cette satisfaction était nécessaire pour donner lieu au pardon, tant que cette condition n'avait pas été remplie, la justice devait demeurer inflexible. Toute participation à la vie divine, toute joie laissée au pécheur lui eût fait tort (1) » (p. 116).

Voici donc un deuxième point sur lequel se séparent l'ancienne et la nouvelle théologie : la nécessité d'une expiation ou d'une satisfaction, au sens vrai du mot.

Pour nous, le pardon des péchés, et par suite le renouvellement du cœur qui en découle, se rattachent d'une manière nécessaire à l'œuvre de Christ, laquelle est à la fois expiation et obéissance parfaite. La loi sainte et inviolable est ainsi maintenue dans sa sanction pénale et dans ses préceptes; l'ordre moral reste debout; le caractère de Dieu, dans ses attributs divers et en apparence contradictoires, est respecté; la conscience est satisfaite. Pour la nouvelle école, le pardon a lieu bien que la loi soit foulée aux pieds; il a lieu au mépris de l'ordre éternel qui veut que le péché soit puni et que la loi soit obéie. Il est ainsi un acte arbitraire qui porte l'atteinte la plus grave à la justice et à la sainteté du souverain législateur. Dans cette

(1) M. de Pressensé oublie que la rédemption était accomplie dans les desseins de Dieu, dès les temps éternels.

Digitized by Google

donnée, Dieu n'est pas plus le Dieu de la Bible que celui de la conscience, car la conscience et la Bible s'accordent pour attester que le droit de Dieu est absolu, qu'il est inaliénable, que Dieu ne peut pas plus cesser un seul instant d'être saint et d'être juste, qu'il ne peut cesser d'être Dieu. Ainsi, en voulant relever le côté moral du christianisme, on l'obscurcit; car toute atteinte portée au caractère de Dieu ne peut qu'affaiblir le sentiment de l'obligation dans l'homme.

— Mais, dira-t-on, n'affirmons-nous pas que le pardon ne porte ses fruits, qu'il ne profite à l'homme qu'à condition qu'il se repente, qu'il condamne son péché, qu'il en accepte le juste châtiment et qu'il accomplisse la loi du royaume ? La justice et la sainteté de Dieu sont donc satisfaites.

Nous répondons : La loi n'est satisfaite que par l'obéissance absolue ou le châtiment. Or, dans le système de la nouvelle école, la loi n'est pas obéie, et pourtant le coupable n'est pas châtié, Dieu pardonne. N'est-ce pas le renversement de l'ordre moral ?

Pour qu'il y ait expiation, au sens réel du mot, il faut que la sanction pénale de la loi soit maintenue; Christ a expié nos péchés, parce qu'il en a porté la peine. On dit d'un homme qu'il expie ses fautes, quand il en souffre, et non quand il les répare. On prétend que la souffrance à

Digitized by Google

elle seule ne répare rien, qu'elle n'expie pas la moindre faute. C'est une erreur, et la preuve, c'est que la conscience humaine a toujours uni ces deux choses : souffrir et expier. La souffrance du coupable est la réparation de l'ordre éternel qui veut que le mal et le désordre soient inséparablement unis ; elle est ainsi une satisfaction donnée à la justice et à l'amour outragés.

La jeune théologie en convient dans une certaine mesure, puisqu'elle aussi veut que Jésus ait porté la peine de nos péchés. « Si le désordre moral, » dit M. de Pressensé, « a été réparé par l'obéissance du second Adam, la condamnation qui était résultée du péché a été également anéantie par lui. » Et comment ? Par sa souffrance. « C'est ici que la souffrance, » ajoute-t-il, « joue un rôle considérable ; la mort avait été la conséquence du péché. Par le péché, la mort est entrée dans le monde. Dans le langage de l'Ecriture, la mort est le salaire du péché, la sanction redoutable de la loi de Dieu, la revendication terrible de son droit violé. Jésus-Christ, en se soumettant à la mort, s'est soumis aux conditions de l'humanité condamnée ; il l'a vraiment représentée. En mourant pour nous, il a été fait malédiction pour nous, il a été fait *péché ;* car il a subi la peine du péché, dans la mesure où c'était possible à un être innocent » (*Histoire des trois premiers siècles*, 1re série, 2e vol., p. 149).

Digitized by Google

Au premier abord, il semble que l'expiation, pour la nouvelle école aussi bien que pour nous, fait partie intégrante de la rédemption. Christ a subi la peine de nos péchés, — il a été fait malédiction, péché pour nous ; que peut-on désirer de plus ? Oui, il le semble. Mais quand on va au fond, quand on essaye de s'entendre, quand sous les mots on cherche l'idée, en réalité, il se trouve que pour cette école, Christ *n'a pas* subi la peine de nos péchés, qu'il *n'a pas* été fait malédiction pour nous, c'est-à-dire que, tout en ayant l'air d'admettre la doctrine de l'expiation, en réalité elle la nie.

Pour mettre cette vérité dans tout son jour, commençons par rappeler ce que nous dit M. de Pressensé lui-même sur les conséquences du péché. La mort n'est pas seulement pour lui l'effet de lois impersonnelles qui fonctionneraient à elles seules comme une sorte de mécanique céleste d'un ordre supérieur, elle est un châtiment, le résultat d'une condamnation directe et positive de la part de Dieu, et cette condamnation entraîne avec elle, à la fois, la mort physique et la mort de l'âme ou mort seconde (p. 111).

Cette doctrine est conforme à l'enseignement de l'Ecriture, notamment à cette parole de saint Paul ; « Le gage du péché, c'est la mort, mais le don de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ, notre Seigneur, » où l'on voit

Digitized by Google

que la vie éternelle est opposée à la mort, la mort éternelle. Si Christ a subi la peine de nos péchés, il a dû passer à la fois par la mort du corps et la mort de l'âme; s'il n'a connu que la mort du corps, il n'a pas subi la peine, toute la peine de nos péchés; il ne les a donc pas expiés, il n'a pas satisfait pour nous à la loi de Dieu et à sa justice; nous sommes encore dans nos péchés.

Il ne s'agit pas ici de malédiction directe ou indirecte. Ne compliquons pas les questions; laissons-les dans toute leur simplicité! Personne ne dit ni ne soutient que Jésus ait été, lui proprement, considéré dans sa personne adorable et sainte, l'objet du courroux du Père, qu'il ait été maudit de lui (1). Il s'agit de Christ, dans son office de médiateur, de Christ représentant de l'humanité coupable. Comme Fils bien-aimé du Père, Jésus n'a pas plus été maudit directement dans son corps qu'il n'a été maudit dans son âme. Et pourtant il a connu la mort du corps;

(1) M. de Pressensé persiste à croire que cette idée est une concession arrachée à ses contradicteurs, une victoire remportée par lui sur la théologie du premier réveil. Nous n'y pouvons rien. M. L. Gaussen cependant était, à ce qu'il nous semble, un représentant assez authentique de cette vieille théologie, et voici ce qu'il imprimait, il y a trente ans : « A ne voir que Lui-même sur la croix, il était le Saint et le Juste, il était le Bien-Aimé du Père; il était l'Agneau de Dieu; — mais à le voir comme le représentant de son peuple, il était abandonné, il était maudit, il était péché, il était le Serpent élevé sur le bois. » (*Le Serpent d'airain.*)

Digitized by Google

tout le monde en convient. Ecartons donc une fois pour toutes cette idée, ce blasphème, si l'on veut, que Jésus a été EN LUI-MÊME l'objet de la colère de Dieu. Reste toujours la question : Jésus a-t-il souffert, oui ou non, les effets du courroux de Dieu ? Et comme l'un des effets de ce courroux, le plus terrible de tous, c'est l'abandon de Dieu, la malédiction, la mort seconde, Jésus-Christ a-t-il, oui ou non, connu cette mort ?

Nous disons : oui.

La nouvelle école dit : non.

Là est une des divergences les plus profondes qui nous séparent. Essayons d'en mesurer toute la portée.

Si Christ n'a pas souffert la mort seconde (et vous le dites), il n'a pas porté la peine de nos péchés, puisque vous reconnaissez que cette mort fait partie de la terrible sanction attachée par Dieu lui-même à la violation de sa loi (p. 110). La justice de Dieu n'est pas satisfaite, le droit de Dieu n'est pas garanti, l'ordre moral est renversé.

Il l'est, car cet ordre est absolu de sa nature, ne souffre de dérogation d'aucune espèce. Admettez qu'il peut être violé en un seul point, il peut l'être en tous. Si une part quelconque de la pénalité attachée à sa violation peut être supprimée ; elle peut l'être tout entière. Ce qui veut dire, dans l'espèce, que si Dieu pouvait pardonner, sans que Jésus souffrît la mort seconde, il pouvait pardonner, sans

Digitized by Google

qu'il souffrît la mort physique. On ne peut pas plus scinder la loi dans sa sanction qu'on ne peut la scinder dans ses préceptes. Elle est ou elle n'est pas. Une fois que vous introduisez l'arbitraire sur un point, il n'y a pas de raison pour que vous ne l'introduisiez pas sur tous. Or, Dieu pardonnant, sans qu'une partie de la sanction pénale attachée par lui à la transgression de sa loi soit maintenue, c'est l'arbitraire en Dieu.

Nous comprenons ceux qui disent : Dans le salut, l'obstacle est tout entier du côté de l'homme. L'homme n'aime pas Dieu, il le hait; et comme la haine de Dieu, c'est la mort, pour sauver l'homme, il n'y a qu'une chose à faire : il faut l'amener à aimer Dieu; et pour l'amener à aimer Dieu, il faut lui montrer son amour. — Une fois la notion de justice écartée, cela est logique et conséquent.

Mais dire : Il faut à la loi une sanction; toute infraction à cette loi entraîne un châtiment de la part de Dieu. Une portion de ce châtiment, l'homme la subira, ou un autre doit la subir à sa place; l'autre portion n'a pas besoin d'être subie, il est loisible à Dieu de l'abroger. — C'est se placer en dehors de tous les principes, c'est introduire l'arbitraire en Dieu, c'est renverser l'ordre moral tout en ayant l'air de le maintenir.

— Mais le pardon ! Que faites-vous du pardon? Si Dieu exige le payement intégral de la dette, le salut n'est plus

Digitized by Google

un don, le pardon n'est plus un pardon, c'est une créance!

Misérable sophisme.

Et d'abord, que la dette soit payée partiellement ou intégralement, on pourra toujours dire que le salut n'est pas un don, que le pardon n'est plus le pardon, puisque Dieu ne remet la dette qu'à condition qu'elle soit payée, — en partie du moins. Ce qui est payé n'est pas remis, n'est pas pardonné. Cette objection n'est de mise que dans la bouche de ceux qui excluent toute idée d'expiation. Dites qu'entre l'idée de pardon et celle d'expiation, il y a opposition, et concluez, avec les Sociniens, que Dieu n'avait pas besoin d'expiation pour pardonner, vous raisonnerez juste. Vous cessez de le faire, en disant qu'une partie de la dette doit être payée, l'autre non, parce que vouloir que la condamnation méritée par le pécheur soit nécessairement subie dans tous ses éléments par un représentant de l'humanité, serait mettre la loi du talion au-dessus de la libre miséricorde de Dieu; vous posez un principe et reculez devant sa conséquence. Si une partie de la dette doit être payée, l'autre doit l'être aussi; et si elles ne doivent pas l'être toutes les deux, aucune d'elles ne le doit, car l'une et l'autre sont également exigibles.

En second lieu, c'est Dieu qui paye la dette, c'est lui qui se donne à nous dans la personne de son Fils; il pardonne tout en punissant, il s'immole lui-même, tout en

Digitized by Google

exigeant que la sanction de la loi soit maintenue dans son intégrité. Ainsi tombe l'antinomie. Le pardon reste pardon, puisque d'abord il est entièrement libre et gratuit: Dieu n'avait qu'à laisser le péché porter ses conséquences pour que l'homme fût entièrement perdu. « La logique des choses et des situations, » dit excellemment M. de Pressensé, « entraînait le maintien de la condamnation. » En écartant la condamnation, Dieu fait une chose à laquelle il n'était pas contraint; il ne s'y décide que parce qu'il le veut bien. A ce premier égard, il n'y a donc pas lieu de comparer le pardon à une créance. En outre, nous ne voyons pas comment, dans cette donnée, nous sacrifions « la libre miséricorde de Dieu, » puisque si le pardon doit être acquis, c'est Dieu lui-même qui en fournit le prix. La libre miséricorde de Dieu n'est pas atteinte par la souffrance infinie et l'obéissance du Rédempteur, sans lesquelles vous dites vous-même qu'il ne pouvait y avoir de rédemption. Pourquoi le serait-elle, parce que dans cette peine infinie nous faisons entrer la mort seconde, dont vous ne voulez absolument pas? La comparaison du maître qui, après avoir blâmé son intendant d'avoir réclamé le payement complet de son compagnon de service et l'avoir puni de sa dureté, en le faisant jeter dans les fers, jusqu'à ce qu'il ait soldé la dernière obole de sa créance, se montrerait lui-même tout aussi exigeant, ne trouve pas

Digitized by Google

ici d'application. Le Maître dont il s'agit est si peu dur, que c'est lui-même qui acquitte la dette. Disons enfin que tel n'est pas le sens de la parabole, dans l'intention du Sauveur, et qu'il n'est jamais permis, en bonne herméneutique, de presser les idées secondaires d'un enseignement parabolique, de s'écarter de la pensée mère qui l'a dicté. Or cette pensée, Jésus a pris soin lui-même de la faire ressortir dans cette conclusion : « C'est ainsi que vous fera mon Père céleste, si vous ne pardonnez de tout votre cœur, chacun à son frère, ses fautes. » (Luc XVIII, 35). L'accent est mis non sur l'idée de payement intégral dont il n'est pas même question, mais sur celle de miséricorde réciproque.

Il faut en dire autant de la parabole de l'Enfant prodigue et de la demande de l'Oraison dominicale. « Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés? » Les invoquer pour ou contre la doctrine de l'expiation, c'est, qu'on nous passe l'expression, faire flèche de tout bois. — Dieu pardonne à ceux qui se repentent. — Si nous voulons qu'il nous pardonne nos offenses, nous devons pardonner aussi celles des autres. — Voilà ce que nous disent ces textes. De l'œuvre de Christ, de ses rapports avec le salut, il n'y est pas fait même la plus légère allusion.

En résumé, deux conceptions différentes du dogme de

Digitized by Google

l'expiation sont en présence. Dans l'une, le caractère moral de Dieu demeure intact; la loi sainte du royaume méconnue, outragée par la révolte de notre race, reçoit une pleine et entière réparation. Obéie dans tous ses préceptes, elle est en outre maintenue dans sa redoutable sanction (mort physique et mort seconde) par les souffrances, l'agonie et la mort expiatoires du Rédempteur. Ce que nous devions faire, il l'a fait; ce que nous devions souffrir, il l'a souffert. Ainsi la dette est annulée, les saintes exigences de la loi sont satisfaites, la miséricorde peut avoir son cours. — Dans l'autre, il y a aussi réparation, mais incomplète. « Le péché passé est rétracté, maudit, repoussé, ressenti dans toute son amertume; il est vaincu dans sa puissance actuelle par une obéissance absolue. » Mais la peine qu'il a mérité n'est point expiée, et si elle n'est point expiée, elle demeure; le pécheur doit être frappé.

Nous avons beau tenir compte des opinions différentes de la nôtre, faire une large part à l'optimisme dans nos appréciations, il nous est impossible de ne voir là qu'une variante du même thème, qu'une explication différente du même fait, une simple question de théologie.

Ah! si Jésus-Christ n'a point porté à la croix la colère de Dieu, la malédiction éternelle que nous avons méritée, qui nous délivrera de cette colère et de cette malédiction?

Digitized by Google

S'il n'a souffert que la mort physique, il n'a donc pu nous délivrer que de cette mort, et comme il ne nous en délivre pas, puisqu'il nous faut mourir, il en résulte qu'au fond il nous laisse abîmé dans toute notre misère, il ne nous délivre de rien.

Comment pourrions-nous dire après cela que le débat pendant entre la nouvelle théologie et nous est une pure dispute d'école, que la foi et la vie de l'Eglise n'y sont nullement intéressées ?

Enfin, il est un dernier point qui ne le cède en rien en importance, à ceux que nous venons de toucher, et sur lequel nous dirons aussi un mot : la justification par la foi, cet article fondamental dont Luther disait qu'avec lui l'Eglise tombe ou reste debout, *articulus stantis aut cadentis Ecclesiæ*.

La nouvelle école l'inscrit en toutes lettres sur son drapeau. Elle déclare vouloir la maintenir dans son intégrité. Elle répudie hautement toute conception du christianisme dans laquelle le mérite de l'homme revendiquerait une part quelconque dans l'œuvre du salut.

Mais en affirmant cette doctrine, elle la nie, ou si l'on aime mieux, elle l'affirme et elle la nie tout ensemble. Etre justifié pour elle, ce n'est pas être déclaré juste, être tenu pour tel, quoique on ne le soit point, c'est le devenir. L'homme est justifié par la foi, parce que la foi l'unit à Jésus-Christ, et que dans cette union, il voit se rétablir en

Digitized by Google

lui l'image de Dieu qui avait été effacée par le péché. Il participe à la justice de Jésus-Christ, non pas parce qu'elle lui est imputée, mais parce qu'elle lui est communiquée. C'est une justice propre, inhérente, qui se perfectionne graduellement et se confond ainsi avec la sainteté, comme la justification se confond avec la sanctification. Or, comme ce travail de la sanctification dure aussi longtemps que dure la vie, il s'ensuit que nous ne sommes jamais justifiés, jamais complétement du moins; et si nous ne sommes pas justifiés, comment pouvons-nous avoir la paix avec Dieu, avec un Dieu de justice et de sainteté?

Nous le pouvons, répond M. de Pressensé, parce qu'il n'est pas nécessaire que notre union avec Jésus-Christ soit absolue, pour que nous soyons assurés de notre salut. « Sa justice nous couvre devant Dieu, dès le moment où nous avons accepté le pardon; mais cette acceptation n'est réelle que quand un lien s'est formé entre notre âme et lui » (1).

Que la vraie foi établisse un lien réel entre notre âme et Jésus-Christ, là n'est pas la question; nous en convenons tous. Mais que faut-il entendre par cette justice de Jésus-Christ qui nous couvre devant Dieu, dès que nous avons cru? Est-ce une justice imputée, une justice étrangère qui

(1) *Hist. des trois premiers siècles*, 2e série, 2e vol., p. 156.

Digitized by Google

devient nôtre par la foi? Si c'est là la pensée de M. de Pressensé, nous sommes d'accord. La foi nous justifie, parce qu'elle fait que Dieu nous tient pour justes, quoique nous ne le soyons pas, en considération de l'œuvre de Jésus-Christ. C'est la doctrine du Réveil, celle des réformateurs. M. de Pressensé et la jeune école évangélique ne nous disent rien de nouveau; ils ne font que répéter ce qu'on savait déjà, et il ne valait pas la peine de s'élever si fort contre l'orthodoxie de droite, pour se ranger ensuite à son opinion. Que si cette justice qui nous couvre devant Dieu est au contraire une justice communiquée, une justice qui se réalise en nous par notre union avec Jésus-Christ, nous ne voyons pas comment une justice nécessairement toujours imparfaite, puisque notre union avec Jésus-Christ d'où elle découle l'est aussi, pourrait nous donner l'assurance du salut? Or, nous ne croyons pas nous tromper, en affirmant que c'est bien dans cette dernière acception que l'entend M. de Pressensé; preuve en soit ce qu'il ajoute quelques lignes plus bas : « Dieu a consenti à accepter cette assimilation de l'œuvre rédemptrice opérée par la foi, quelque incomplète qu'elle fût, pourvu qu'elle eût sérieusement commencé. Ainsi la condition qui nous est imposée est encore un effet de son amour et une preuve de la gratuité de ses dons » (1).

(1) *Hist. des trois premiers siècles.*

Digitized by Google

Si nous comprenons bien, cela veut dire que la gratuité du salut consiste en ce que Dieu se contente d'une sanctification incomplète, ce qui au fond est la même chose qu'une assimilation incomplète de l'œuvre rédemptrice, ou d'une obéissance imparfaite; mais imparfaite ou non, c'est toujours l'obéissance qui est le fondement de notre justification, ce n'est plus l'œuvre de Christ. — Est-ce bien là le salut gratuit?

Savez-vous pourquoi saint Paul combat avec énergie le salut par les œuvres? Vous croyez peut-être que c'est parce que l'homme, quoi qu'il fasse, ne peut rendre à la loi une obéissance absolue; et que cette obéissance absolue est nécessaire à sa justification. Nullement. « C'est parce que les œuvres légales ne réalisent pas véritablement la justice de Dieu, mais nourrissent l'orgueil toutes les fois qu'elles ne conduisent pas au désespoir; » tandis que « la sainteté (la vraie s'entend) procède de la foi» (1). La foi est donc principe de justification, parce qu'elle produit la vraie sainteté; la loi, non, parce qu'elle ne produit que des œuvres légales qui ne réalisent pas véritablement la justice de Dieu. D'où il résulte que nous sommes justifiés par les œuvres de la foi, si nous ne le sommes pas par les œuvres de la loi. — Nous renouvelons notre question et nous demandons : Est-ce là le salut gratuit?

(1) *Hist. des trois premiers siècles.*

Digitized by Google

On essaye d'appuyer cette vue de la justification sur la notion que saint Paul nous donne de la foi. Pour lui, nous dit-on, la foi consiste à avoir « Christ habitant dans le cœur » (Eph. III, 17). Par la foi nous devenons une même plante en sa mort et en sa résurrection, crucifiant le vieil homme avec ses convoitises, tout en participant à la vie céleste (Rom. VI, 4, 6). En un mot, la foi est une assimilation absolue de son œuvre, une greffe morale qui nous fait passer de l'olivier sauvage sur l'olivier franc; une appropriation toute personnelle du sacrifice rédempteur. « Ce n'est plus moi qui vis, » dit l'Apôtre, « c'est Christ qui vit en moi » (Gal. II, 20). « Examinez-vous vous-mêmes, » écrit-il encore aux Corinthiens, « pour voir si vous êtes dans la foi; ne reconnaissez-vous pas vous-mêmes que Jésus-Christ est en vous » (2 Cor. XIII, 5) (1).

Nous sommes loin de méconnaître la portée de ces déclarations. Elles ont une grande valeur dans la question qui nous occupe, et ce serait tomber dans une faute grave que de les négliger.

Remarquons seulement qu'aucune d'elles n'a trait à la justification. Ce n'est pas de la foi justifiante qu'il s'agit dans tous ces textes, mais de la foi dans ses rapports avec la sanctification, ce qui est bien différent. Que la foi soit

(1) *Bulletin théologique*, 2e article, p. 174.

Digitized by Google

un principe de vie; qu'elle doive nous unir à Jésus-Christ et nous faire devenir avec lui une même plante; qu'elle ne soit réelle et efficace qu'à ce prix, ce n'est pas saint Paul qui le dit seulement, c'est toute l'Ecriture, c'est la Réformation, c'est le Réveil, c'est l'Eglise chrétienne universelle tout entière. Mais de ce que la foi est la source de la sanctification, s'ensuit-il qu'elle ne soit pas autre chose; qu'elle nous soit toujours présentée à ce point de vue, jamais autrement? Ainsi posée, et c'est ainsi qu'elle doit l'être, la question n'est pas susceptible de deux réponses. Il suffit de lire l'épître aux Romains, notamment les cinq premiers chapitres, pour se convaincre qu'à côté de la notion de la foi que relève exclusivement la nouvelle école, il en est une autre dont elle ne parle jamais, et devant laquelle s'efface la première, toutes les fois qu'il s'agit de la justification. « Abraham crut à Dieu, » dit l'Ecriture, « et cela lui fut imputé à justice. » Cette foi d'Abraham n'était pas une simple adhésion intellectuelle, sans doute, elle était un acte moral, l'abandon confiant de tout son être à la fidélité de Dieu. Mais y voir une assimilation absolue de l'œuvre de Christ, ou quelque chose d'approchant, c'est mettre dans le texte ce qui n'y est pas. « A celui qui fait les œuvres, » dit saint Paul, « le salut lui est imputé comme une chose due; mais à celui qui ne fait pas les œuvres, et qui croit en celui qui justifie le

Digitized by Google

méchant, sa foi lui est imputée à justice. » Et encore : « Abraham ayant espéré contre espérance, crut qu'il deviendrait le père de plusieurs nations, selon ce qui lui avait été dit : « Ainsi sera ta postérité; » et n'étant pas faible dans la foi, il n'eut point égard à son corps qui était déjà affaibli, vu qu'il avait environ cent ans, ni à l'âge de Sara qui était alors hors d'état d'avoir des enfants, et il ne forma point de doute sur la promesse de Dieu par défiance, mais il fut fortifié par la foi, donnant gloire à Dieu, etc. C'est pourquoi cela lui a été imputé à justice. Or, que cela lui ait été imputé à justice, il n'a point été écrit seulement pour lui, mais aussi pour nous, à qui aussi il sera imputé; à nous, dis-je, qui croyons en celui qui a ressuscité des morts, Jésus notre Seigneur. » (Rom. IV, 18-24.)

Evidemment la foi dont parle ici saint Paul, c'est la « confiance aux promesses, » et rien d'autre; et c'est cette foi-là, remarquons-le, qui nous justifie, ou, comme dit l'Apôtre, « qui nous est imputée à justice. »

D'ailleurs, si la foi justifiait en tant qu'elle sanctifie, et que c'eût été là l'enseignement de saint Paul, il serait difficile de comprendre le reproche qu'on lui adressait et qu'on a adressé de tout temps à tous ceux qui ont professé la même doctrine, le reproche d'anéantir la loi, d'affaiblir l'obligation morale. Quoi ! l'Apôtre aurait en-

Digitized by Google

seigné que la foi nous justifie, parce que de méchants que nous sommes elle nous rend participants de la vie de Dieu, et on l'aurait accusé de prêcher une doctrine immorale !... Cela ne se conçoit pas, tandis qu'on le comprend à merveille, s'il entendait que la foi nous est imputée à justice, en ce sens qu'elle nous tient lieu de justice, ou en d'autres termes, qu'à cause de notre foi, Dieu nous traitera comme justes, en considération de Jésus-Christ, bien que par nos œuvres nous ayons mérité qu'il nous traite comme pécheurs.

En outre, bien loin d'identifier la justification et la sanctification, comme le prétend la nouvelle école, la Parole de Dieu les distingue partout soigneusement. C'est ce que fait saint Paul en particulier dans l'épître aux Romains. Après avoir montré que tous les hommes, tant juifs que païens, sont sous la condamnation, parce qu'ils ont tous violé la loi de Dieu, et que par conséquent ils ne sauraient être justifiés par elle, il établit que Dieu leur a ouvert une nouvelle voie de justification, celle de la grâce, par la foi en Jésus-Christ; c'est-à-dire que les hommes qui sont condamnés par la loi, parce qu'ils ne l'ont pas observée, sont relevés de cette condamnation et justifiés par la foi, à cause de la rédemption accomplie par Jésus-Christ. Tel est le résumé de l'enseignement de l'Apôtre dans les cinq premiers chapitres. Au chapitre VI, ce n'est plus de justi-

Digitized by Google

fication qu'il s'agit, mais de sanctification, et saint Paul fait voir que la même foi qui nous met à couvert de la colère de Dieu, en nous appropriant les bienfaits de la rédemption, nous délivre en même temps de la puissance du péché et nous sanctifie, en nous unissant à Jésus-Christ et nous rendant ainsi participants de sa vie. C'est là l'objet des chapitres VI et VII. Au chapitre VIII enfin, la foi justifiante et sanctifiante nous est encore présentée comme la source d'une paix et d'une consolation ineffables dans le cœur des croyants.

Nous en appelons à tout lecteur attentif et intelligent et nous demandons si ce n'est pas là la marche et l'enchaînement des idées du grand Apôtre.

Mais si justification et sanctification sont synonymes, toute l'économie de l'épître en est bouleversée. Les chapitres VI et VII ne sont qu'une vaine répétition des chapitres précédents. Et puis, à quoi bon distinguer et discuter séparément deux faits qui se confondent, qui sont identiques l'un à l'autre? Pourquoi surtout, s'ils sont identiques, les présenter dans une opposition telle qu'on n'arrive au second qu'en réfutant une objection contre le premier? La plus harmonique et la mieux liée des épîtres du Nouveau Testament en devient ainsi la plus incohérente et la plus obscure.

La même distinction que nous venons de relever dans

Digitized by Google

l'épître aux Romains, se trouve indiquée en d'autres endroits, entre autres dans ce passage bien connu : « Christ nous a été fait de la part de Dieu, sagesse, *justice* ou *justification*, *sanctification* et rédemption. » Donc la justification est un et la sanctification est un autre.

Ce qui le prouve encore, c'est que le Nouveau Testament est plein d'exhortations à la sanctification, tandis qu'on n'en saurait découvrir une seule à la justification. Pourquoi cela si la justification et la sanctification sont une seule et même chose ?

Enfin, et c'est ici pour nous une considération décisive, le mot justification dans le sens où le prend la nouvelle école est tout à fait étranger à nos livres saints. Pour elle, nous l'avons dit, justifier c'est rendre juste. La foi nous justifie parce qu'elle nous sanctifie. Toutefois, il faut l'avouer, sur ce point comme sur bien d'autres, le langage de M. de Pressensé manque de clarté et de précision, et l'on craint toujours de se tromper, en lui attribuant des vues autres que les siennes, quand on essaye d'écarter les voiles brillants dont il enveloppe d'ordinaire sa pensée. Ainsi en parlant de la justification : « Sans doute, » dit-il, « cette assimilation du Christ est lente et graduelle et s'accomplit au milieu de bien grandes misères. C'est le douloureux travail de la sanctification qui se poursuit « avec crainte et tremblement » (Philipp. II, 12). Seulement Dieu

Digitized by Google

n'attend pas qu'il soit achevé pour nous réintégrer dans sa communion; du moment ou nous sommes unis à Jésus-Christ par un acte sincère, il nous applique les résultats de son œuvre, et nous enveloppe dans la solidarité de son sacrifice. Nous maintenons donc fermement la justification par la foi » (2e article, p. 163).

En d'autres termes, pour la nouvelle école, la justification est cet acte de la miséricorde de Dieu, par lequel nous sommes réintégrés dans sa communion bien que notre justice laisse encore infiniment à désirer, parce que étant unis à Christ par la foi, le germe de vie nouvelle qui est en nous ne peut manquer de se développer, et que cette vie est renfermée dans la foi comme le chêne est renfermé dans le gland. Dieu se contente de la foi pour nous justifier parce que cette foi porte en elle toute notre régénération. La justification par la foi est, comme le dit M. de Pressensé, une miséricordieuse anticipation sur le développement futur de la vie de Dieu qui est en nous, ou sur la sainteté. Si Dieu nous tient pour justes, quand nous croyons, c'est que nous le sommes virtuellement, sinon réellement. Etant justifiés, nous ne sommes donc pas réputés justes, quoique ne l'étant pas, à cause de notre foi; mais par elle, nous sommes rendus tels, et c'est parce que nous sommes rendus tels, que nous sommes aussi traités comme tels.

Digitized by Google

Que Dieu n'attende pas, pour nous réintégrer dans sa communion, que le travail de la sanctification soit achevé en nous; qu'il nous applique les résultats de l'œuvre de Christ, et nous enveloppe dans la solidarité de son sacrifice, avant que nous soyons parfaitement justes, nous ne voyons pas en quoi cela garantit la gratuité du salut, « si la foi porte en germe toute notre régénération, comme le gland enferme le chêne. » Un créancier qui se contente d'un à-compte, sachant bien que le reste lui sera payé sûrement, ne fait pas acte de grande générosité. Si c'est à cause de son caractère moral, parce qu'elle est un acte d'obéissance, plus que cela, parce qu'elle implique l'obéissance parfaite que la foi nous justifie, que devient le salut gratuit et comment peut subsister cette parole de l'Apôtre : « C'est par la foi, afin que ce soit par grâce? »

L'erreur de la nouvelle école sur ce point est identiquement la même que celle du catholicisme. Pour ce dernier aussi la foi n'est justifiante que parce qu'elle est sanctifiante.

Voici comment s'exprime le concile de Trente.

« La justification de l'impie n'est autre chose que la translation et le passage de l'état auquel l'homme naît enfant du premier Adam, à l'état de grâce et d'enfant adoptif de Dieu par le second Adam, Jésus-Christ notre Sauveur (1). »

(1) Quibus verbis justificationis impii descriptio insinuatur, ut sit

Digitized by Google

Et encore :

« La justification n'est pas seulement la rémission des péchés, mais aussi la sanctification et le renouvellement de l'homme intérieur, par la réception volontaire de la grâce et des dons qui l'accompagnent. D'où il arrive que l'homme d'injuste devient juste, et ami d'ennemi qu'il était, pour être, selon l'espérance qui lui en est donnée, héritier de la vie éternelle » (1).

La justification, dans la doctrine catholique, est tout ensemble sanctification et pardon des péchés. L'homme n'est pas seulement réputé juste, mais rendu tel ; et c'est en ce sens-là qu'il est justifié.

La différence entre le catholicisme et la nouvelle école d'une part, et notre manière d'entendre la justification de l'autre, gît donc tout entière dans le sens qu'on donne au mot justifier,

Lequel de ces deux sens est le plus conforme à l'enseignement de l'Ecriture ? Nous n'hésitons pas à répondre que c'est le premier.

A notre connaissance, il n'y a qu'un seul texte dans

translatio ab eo statu, in quo homo nascitur filius primi Adæ, in statum gratiæ et adoptionis filiorum Dei per secundum Adam Jesum Christum, Salvatorem nostrum. (*Concil. Trid.*, Sess. VI, c. IV.)

(1) Quæ (justificatio) non est sola peccatorum remissio, sed et sanctificatio et renovatio interioris hominis per voluntariam susceptionem gratiæ et donorum ; unde homo ex injusto fit justus, etc. (*Ibid.*, c. VII.)

Digitized by Google

tout le Nouveau-Testament où le mot justifier ait le sens de sanctifier, et ce seul texte est d'une authenticité douteuse : Ὁ δίκαιος δικαιωθήτω ἔτι, *que le juste devienne ou soit rendu plus juste encore* (Apoc. XXII, 11.) Griesbach remplace les mots δικαιωθήτω ἔτι par ceux-ci que portent plusieurs manuscrits : δικαιοσύνην ποιησάτω ἔτι. Partout ailleurs dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, les mots *tsadak* en hébreu, δικαιόω en grec, ont le sens judiciaire que leur a toujours prêté la théologie protestante.

En effet dans la plupart des cas justifier est opposé à condamner. Ainsi au livre des Proverbes XVII, 15. « Celui qui *justifie* le méchant et celui qui *condamne* le juste, sont tous deux en abomination à l'Eternel. » De même au livre de Job IX, 29 : « Si je me *justifie*, ma bouche me *condamnera*. » Ainsi au Deutér. XXV, 1 : « On *justifiera* le juste et on *condamnera* le méchant. » Et dans le Nouveau Testament, dans saint Matth. XII, 37 : « Tu seras *justifié* par tes paroles, et par tes paroles tu seras *condamné*. » Dans Rom. VIII, 32 : « Qui est-ce qui *condamnera*? Dieu est celui qui *justifie*. » De même dans la 1re aux Corinth. VI, 4 : « Je ne me sens *coupable* de rien, » dit l'Apôtre, « mais pour cela je ne suis pas *justifié*. » Et dans le XIe de saint Matthieu, v. 19 : « La sagesse de Dieu a été justifiée par ses œuvres, » Jésus-Christ veut-il dire que la sagesse de Dieu a été régénérée ou sanctifiée? Il veut dire qu'elle a

Digitized by Google

été reconnue juste, en dépit des accusations dont elle a été l'objet. (Voyez encore Luc XVIII, 14; Act. XIII, 38, 39; Rom. III, 22-25.)

Le sens du mot justifier nous donne celui du mot justification. La δικαιοσύνη, δικαίωσις, δικαίωμα n'est point la régénération ou la sanctification, mais la délivrance de la condamnation, la réintégration dans la faveur de Dieu, le fruit de la rédemption ou la rémission des péchés (Eph. I, 7. C'est ce qui résulte de passages tels que ceux-ci : « Il n'en est pas du don comme de ce qui est arrivé par un seul qui a péché; car le jugement vient d'un seul, en *condamnation*, εἰς κατάκριμα, mais le don gratuit vient de beaucoup d'offenses, en *justification*, εἰς δικαίωμα » (Rom. V, 16). « Comme par une seule offense (les conséquences de cette offense furent) envers tous les hommes, en *condamnation*, εἰς κατάκριμα, ainsi aussi par une seule justice (les conséquences de cette justice furent) envers tous les hommes en justification de vie, εἰς δικαίωσιν ζωῆς (Rom. V, 18). « Si le ministère de la *condamnation*, τῆς κατακρίσεως, a été glorieux, le ministère de la *justification* ou de la justice, τῆς δικαιοσύνης, le dépasse de beaucoup en gloire. » (2 Cor. III, 9.)

Rien donc n'est plus contraire à l'esprit comme à la lettre des Ecritures que de confondre, ainsi que le fait la nouvelle école, la justification et la sanctification. Par cette

Digitized by Google

confusion, elle néglige l'un des données fondamentales du dogme évangélique, et compromet ce qui constitue l'essence de l'économie chrétienne : la gratuité du salut.

L'Evangile en effet, sans la gratuité du salut, est-ce bien encore l'Evangile, la bonne nouvelle pour une âme angoissée ? Quand pourra-t-elle se réjouir dans l'assurance du salut, cette âme que la foi ne justifie qu'en la sanctifiant, puisque jamais sa sanctification ne sera parfaite? qu'est-ce qui la consolera, lorsque, malgré tous ses efforts pour vaincre le mal, pour faire le bien, pour réaliser la volonté de Dieu, elle verra son péché se dresser devant elle et l'accuser? — Jésus-Christ? — Oui, si ses mérites et ses souffrances lui sont imputés, si elle peut les considérer comme les siens propres. Elle est pécheresse, mais Jésus-Christ est juste. Elle a mérité la mort, la mort éternelle, mais Jésus-Christ l'a endurée pour elle, elle n'a plus à la redouter, car « il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. » « Qui accusera les élus de Dieu? Dieu est celui qui justifie, qui les condamnera? Christ est celui qui est mort, qui plus est, qui est ressuscité, qui aussi est à la droite de Dieu et qui même prie pour nous. » Mais si Jésus-Christ ne justifie cette âme qu'à mesure et dans la proportion qu'il la sanctifie ; si son œuvre ne lui profite qu'en tant qu'elle l'aura ratifiée elle-même, c'est-à-dire qu'elle en aura subi l'influence ré-

Digitized by Google

génératrice et salutaire; s'il faut qu'elle regarde à elle, à son repentir, à son amour pour Dieu, à ses progrès spirituels, à sa justice enfin, au lieu de regarder à Christ, vous la condamnez à gémir sa vie durant, sous le poids de sa misère, et à répéter avec Luther, dans les longs corridors du couvent d'Erfurt : « Mon péché! mon péché! qui me délivrera de mon péché? (1) »

Qu'on mesure d'après cela l'importance des questions engagées et la distance qui nous sépare.

Nous avons rappelé les principes, et nous avons essayé de montrer les conséquences qui en découlent. Avons-nous besoin d'ajouter que nous n'imputons pas toutes ces conséquences aux défenseurs de la théologie nouvelle? Nous sommes convaincu que plusieurs d'entre eux, la plupart peut-être, retiennent véritablement les grandes doctrines de la foi qu'ils compromettent ou qu'ils renient dans leur système. Heureusement qu'on ne se défait pas

(1) Voyez là-dessus un beau morceau dans les *Gelegenheitschriften* de Neander, p. 23. Après avoir montré que le croyant ne peut jamais fonder sa justification sur sa vie spirituelle ou sur ses œuvres, il ajoute : « Assurément les choses iraient bien mal pour le chrétien, s'il avait à édifier sa justification sur une base aussi peu solide, s'il ne savait pas que « si nous confessons nos péchés, et que nous mar- « chions dans la lumière, comme lui est dans la lumière, le sang de « son Fils Jésus-Christ nous purifie de tout péché. » Aussi Paul renvoie les rachetés eux-mêmes, troublés par les reproches de leur conscience au milieu des combats et des épreuves de la vie, non pas à l'œuvre de Christ EN EUX, mais à ce que l'amour de Dieu en Christ a fait POUR EUX, et qui demeure éternellement certain, malgré leurs propres péchés qui se renouvellent. »

Digitized by Google

comme on veut des impressions et des souvenirs d'un autre âge. Il en est des idées et des principes qui bercèrent notre enfance, présidèrent à notre éducation comme de ces émanations subtiles qu'on respire à son insu, dans l'air ambiant, et qui pénètrent si profondément notre organisme qu'elles finissent par faire partie de notre propre substance. Toutefois, et sans rien méconnaître de la portée de cette observation, l'erreur est toujours l'erreur, et d'autant plus dangereuse qu'elle est revêtue de formes brillantes et servie par une piété sincère. Il n'a fallu rien moins que cette conviction pour nous décider à prendre la plume. Nous l'avons fait avec tremblement, dans le sentiment de notre faiblesse, mais avec confiance, persuadé que si aujourd'hui peut appartenir à l'erreur, demain appartient toujours à la vérité.

Digitized by Google

NOTES

—

Note A (p. 7).

Il faut distinguer le dogme de la dogmatique. Le dogme est la notion de la vérité religieuse ; la dogmatique, sa systématisation. En entreprenant notre travail sur l'histoire du dogme de la rédemption, nous nous sommes proposé de montrer ce qu'avaient cru sur ce point fondamental les Pères, les réformateurs et les hommes du Réveil, nullement de montrer quelle place il occupait dans leur système ou de quelle manière ils cherchaient à s'en rendre compte rationnellement. La première question intéresse la religion, la vie de l'Eglise ; la seconde n'intéresse que la théologie. Pour écrire l'histoire de la dogmatique, au point de vue de la rédemption, il eût été nécessaire de se placer au centre de chaque système, de montrer l'enchaînement, la filiation des idées, et de marquer dans quels rapports le dogme spécial dont il s'agit se trouve avec la conception mère du système tout entier. Pour écrire l'histoire du dogme ou de la croyance, il devait suffire d'interroger les auteurs ecclésiastiques aux différents âges de l'Eglise, et de recueillir les témoignages dans lesquels ils ont déposé l'expression de leur manière d'entendre le fait rédempteur.

S'il y a une histoire de la dogmatique, comme il y a une histoire de la philosophie, il y a aussi une histoire des dogmes en général ou de chaque dogme en particulier, comme il y a une

Digitized by Google

histoire de la doctrine de Platon, par exemple, ce qui n'implique pas qu'il n'y a rien de fixe et de persistant dans cette doctrine. Ceux qui se prévalent du fait qu'il y a une histoire des dogmes, pour en conclure que le christianisme n'est pas un dogme ni un ensemble de dogmes, que sa conception peut changer de siècle en siècle et de fond en comble, sans qu'il cesse d'être toujours identique à lui-même, raisonnent comme ferait celui qui, parce qu'il y a une histoire du platonisme, se croirait en droit de conclure qu'on peut professer telle doctrine philosophique que l'on veut, sans cesser d'être disciple de Platon.

Au reste, le mot δόγμα, qui se trouve bien dans le Nouveau Testament, mais dans le sens de décret, d'ordonnance politique ou rituelle (Luc II, 1 ; Act. XVII, 7 et XVI, 4), ne signifie pas nécessairement une conception systématique de la vérité chrétienne; il signifie une conception intellectuelle de cette vérité. Le christianisme est un fait sans doute ou un ensemble de faits ; mais ces faits ont un sens, ils correspondent donc forcément à certaines notions; ces notions sont des dogmes, les dogmes chrétiens. Et comme l'interprétation de ces faits n'a pas été laissée à l'arbitraire de chacun, qu'elle nous a été donnée de Dieu dans sa Parole, il en résulte qu'il peut y avoir et qu'il y a en effet un ensemble de dogmes, expression adéquate des faits évangéliques et immuable comme eux.

C'est de cette vérité fixe sur la rédemption que nous nous sommes proposé d'écrire l'histoire dans ce travail.

—

Note B (p. 142).

M. de Pressensé, dans la réponse qu'il a faite à notre travail (*Bulletin théologique*, n° 4, 1867, p. 318), croit pouvoir se débarrasser de notre conclusion, en disant que des représentants éminents de l'Eglise, tels que les Pères d'Alexandrie, n'ont pas,

Digitized by Google

de notre propre aveu, formulé le dogme de cette manière. — Nous ne comprenons rien à cette objection. Nous la comprendrions si nous avions avancé que *tous* les Pères absolument avaient *toujours* retenu *tous* les éléments essentiels de la vérité chrétienne. Bien loin d'avoir avancé rien de pareil, nous avons dit juste le contraire. Nous avons voulu simplement montrer le mal fondé de cette affirmation péremptoire, répétée à plusieurs reprises par M. de Pressensé, savoir, que « la notion d'une rançon sanglante directement payée à Dieu est entièrement étrangère à toute l'antiquité chrétienne, » et nous croyons, malgré tout, que notre démonstration demeure. Il n'est pas nécessaire, en effet, pour établir la foi constante et universelle de l'Eglise sur un point, de fournir la preuve qu'*aucun* docteur n'a *jamais* professé d'idées contraires ; il suffit de prouver que cette foi a eu des représentants à tous les âges et dans toutes les grandes fractions de l'Eglise, et qu'il y a une chaîne non interrompue de témoignages qu'on peut invoquer en sa faveur. Autrement, il n'est pas un seul article de la foi chrétienne dont on pût dire qu'il a fait partie de la foi de l'Eglise universelle. M. de Pressensé n'ignore pas que le mérite des œuvres se trouve dans Hermas, dans Origène, dans Tertullien et dans bien d'autres Pères encore. En conclura-t-il que c'est là aussi un point qui « rentre dans le mouvement varié des explications théologiques? » Et, sans sortir du sujet qui nous occupe, M. de Pressensé place en dehors de la foi chrétienne toute doctrine qui ne retient pas l'objectivité du salut, qui n'affirme pas que le sacrifice de Jésus-Christ a transformé la relation de Dieu à notre égard. Or, il ne trouvera rien de semblable chez Lactance. Clément d'Alexandrie lui-même, sauf quelques rares passages où il se fait l'écho et peut-être l'écho inconscient de la foi générale de l'Eglise, réduit l'office de Jésus-Christ à celui d'un simple révélateur. Est-ce à dire que l'objectivité du salut ne fait pas partie du trésor de l'Eglise, et qu'il faut la ranger parmi les questions qui rentrent dans la variété des explications théologiques ? Non, M. de Pres-

Digitized by Google

sensé, pas plus que nous, ne souscrit à cette conclusion. Pourquoi? Parce qu'il suffit, non pas que tous les docteurs de l'Eglise, mais que l'Eglise elle-même, dans tous les temps, ait cru à cette objectivité et qu'on en puisse retrouver des traces non équivoques, pour établir qu'elle appartient à la grande catholicité évangélique. Nous demandons qu'on se souvienne de la même règle quand il s'agit de l'expiation, et notre conclusion, bien loin d'en être ébranlée, en recevra une pleine confirmation.

—

Note C (p. 140).

On insiste et l'on cite à tout propos la page de Vinet où il reproche au Réveil son antinomisme. Dans cette page Vinet signale il est vrai, « l'antinomisme comme une des faiblesses du Réveil et comme l'un des défauts de la prédication du Réveil; » il y affirme que la repentance est « une condition du salut, que le salut n'est offert dans l'Evangile qu'à la repentance, et que la foi ne sauve qu'en tant qu'elle implique ou qu'elle produit la repentance; » mais en quoi cela établit-il, je vous prie, que Vinet ait répudié la théologie du Réveil? Ne peut-on relever des lacunes, des imperfections dans une Eglise, dans une école, dans une tendance théologique à laquelle on appartient, sans rompre avec cette tendance, avec cette école, avec cette Eglise? Quoi! parce que j'aurai dit que les Français sont vaniteux, légers, je ne serai plus Français, j'aurai renié mon pays! Parce que M. de Pressensé aura dénoncé les misères, les désordres, les défaillances du protestantisme et des Eglises libres en particulier, M. de Pressensé devra être accusé de passer au catholicisme, de déserter la bannière de l'indépendance pour se ranger au régime des concordats! N'avions-nous pas raison de dire que cette manière d'argumenter n'est pas sérieuse?

Digitized by Google

— Mais Vinet a présenté la repentance comme une condition de salut, et le Réveil pas !...

En êtes-vous bien sûr ?

J'ouvre au hasard la littérature du Réveil, et voici ce que je lis dans un *Commentaire sur le livre des Psaumes*, traduit de l'anglais de Matt. Henry et de Th. Scott et publié en 1839 par la Société des Livres religieux de Toulouse : « Quoique la repentance et la confession ne méritent pas le pardon des péchés, elles sont toutefois *indispensables* pour que nous jouissions vraiment de cette grâce. En cela se montrent toute la sagesse et toute la bonté de ce décret qui attache la manifestation de la miséricorde divine à notre égard, aux larmes de la repentance et à une humble confession de nos fautes » (Tom. I, p. 233).

« Le salut n'est point sans condition, » écrit M. le professeur Jalaguier. « En appelant les hommes à la foi, l'Evangile les appelle aussi à la repentance. » Matt. IX, 13; Marc I, 15; Act. XX, 21. (*Revue théologique*, tom. II, p. 369.)

« La foi, dit-il encore (p. 406), renouvelle le cœur; elle est la semence de la sanctification, la racine de la vie spirituelle, la source de la charité; la foi qui ne régénère pas ne justifie pas non plus; elle n'est point la foi évangélique. *La véritable foi est indissolublement liée à la repentance et à l'obéissance;* car, d'un côté, elle suppose un vif sentiment du péché et un ardent désir du pardon; d'un autre côté, nous unissant à Christ elle a pour tendance et pour effet nécessaires de nous pénétrer des *sentiments qui étaient en lui.* »

« On peut objecter, lisons-nous aussi dans les *Essais* de Th. Scott, que les Ecritures parlent fréquemment de la repentance, de la conversion, de la charité, de l'obéissance, de l'observation des commandements de Dieu et du pardon des ennemis, comme de choses absolument nécessaires pour que nous soyons acceptés de Dieu et pour que nous soyons admis à jouir de l'héritage céleste. Comment cela s'accorde-t-il avec la justification par la foi *seulement* ? Il n'est pas douteux que toutes ces dispo-

Digitized by Google

sitions sont nécessaires. Sans elles, il n'y a même point de salut pour ceux du moins qui ont eu le temps et l'occasion d'exercer ces vertus, et tout homme en qui elles se trouvent ne saurait être exclu du ciel. Ce sont là « des choses convenables au salut, » puisqu'elles préparent le cœur à recevoir Jésus par la foi, ou qu'elles servent à prouver qu'on l'a déjà reçu. Cependant Christ lui-même est tout notre salut. C'est par la foi seule que nous le recevons et que nous nous approprions ses grâces, non point en croyant sans preuves que Christ nous appartient, mais en nous attachant à lui, suivant la parole de Dieu, afin que, de cette manière, il puisse nous appartenir » (T. I, p. 325).

La nécessité de la repentance était donc pleinement reconnue par les hommes du Réveil comme par Vinet lui-même. Ce qu'ils n'admettaient pas, ce que Vinet n'admettait pas plus qu'eux, c'est que la repentance et les autres éléments du christianisme pratique qui sont inséparables de la foi, entrent pour une part quelconque dans l'acte de notre justification.

« Les deux grandes conditions évangéliques sont la foi et la régénération. Elles sont absolument exigées l'une et l'autre; celui qui refuse de s'amender demeure sous la condamnation aussi bien que celui qui refuse de croire. Sous ce rapport, la foi et la régénération s'offrent comme absolument indispensables et semblent se placer sur la même ligne. Mais au point de vue particulier de la justification, la foi devient condition fondamentale et même condition unique; non-seulement elle s'élève au-dessus des autres éléments de la vie chrétienne, mais elle s'en sépare et se montre seule : c'est qu'elle est condition à un autre titre que la conversion, la sanctification ou les œuvres; ou, pour mieux dire, elle est plus que condition, elle est *moyen*. Elle l'est, non par sa valeur intrinsèque, mais en tant que reconnaissant l'entière impossibilité du salut par les œuvres de la loi, elle s'élève, se soumet, s'attache à la dispensation de grâce, dont elle saisit et s'applique les promesses. Elle devient cause occasionnelle ou instrumentale de la justification, parce qu'elle en fait agir

Digitized by Google

sur l'âme la cause méritoire, savoir Christ et Christ crucifié; et, dans cet acte, elle paraît seule, se dépouillant en quelque sorte des sentiments et des faits moraux qui la précèdent, l'accompagnent ou la suivent, et qui, jugés à la rigueur, laisseraient encore exposé à la colère à venir; elle renonce à tout ce qui est de l'homme, et par cela même défectueux et impur sous mille rapports, pour ne regarder qu'au don de la miséricorde; elle se repose uniquement sur celui qui nous *a été fait, de la part de Dieu, sagesse, justice, sanctification et rédemption* » (Jalaguier, *Revue théologique*, tom. II, p. 372).

En réalité, la notion de la foi que la théologie nouvelle nous présente comme un progrès n'est qu'un retour au passé, une vieille erreur que nos réformateurs ont combattue : Calvin, plusieurs fois dans son *Institution*, et Mélanchthon dans son *Argument sur l'épître aux Romains* « *Alii hoc modo depravant*, dit-il, *fide, id est interiori cultu non externis operibus, justi sumus.* » C'est la même notion qu'ont professée la plupart des rationalistes, quoiqu'il soit juste de reconnaître qu'elle a été adoptée aussi par des hommes d'une piété réelle et d'un christianisme vivant. « *Dogmatis de justificatione Summa*, dit Wegsheider..., *ad hanc sententiam simplicem revocari potest : homines non singulis quibusdam recte factis operibusque operatis, nec propter meritum quoddam iis attribuendum, sed sola vera fide, id est animo ad Christi exemplum ejusdemque præcepta compositio et ad Deum et sanctissimum et benignissimum converso, ita ut omnia cogitata et facta ad Deum ejusque voluntatem sanctissimam pie referant, Deo vere probantur et benevolentiæ Dei confisi spe beatitatis futuræ pro dignitate ipsorum morali iis concedendæ certissima imbuuntur* » (*Institutiones theologiæ Christianæ dogmaticæ*. Pars. III, cap. III, § 155).

— Mais, poursuit-on encore, Vinet n'a-t-il pas présenté la foi comme une œuvre?

Sans doute il l'a présentée comme telle, et nous n'éprouvons aucun embarras à citer ici ses propres paroles : « Résumons-

Digitized by Google

nous, mes frères. Nous avons supposé un homme qui, touché de l'intérêt de son âme et du sérieux des questions éternelles, examine avant de croire : c'est une œuvre déjà ; — un homme qui, en soumettant son esprit aux vérités de l'Evangile, consent à l'humiliation qu'elles lui apportent et au dépouillement qu'elles lui imposent : c'est une œuvre encore ; — un homme enfin qui, d'avance, embrasse volontairement toutes les conséquences de la grâce, c'est-à-dire tous les devoirs de la vie chrétienne : ceci encore a le caractère d'une œuvre. Qu'est-ce que toutes ces choses ensemble ? C'est la foi » (*Nouveaux Discours*, p. 108).

En d'autres termes, pour Vinet, la foi n'est pas une simple conviction intellectuelle de la vérité de l'Evangile ; elle n'est pas un fait involontaire, un état passif où l'âme n'est pour rien ; elle est une adhésion volontaire, un acte libre, un abandon conscient et consenti à la grâce de Dieu en Jésus-Christ.

A cela l'orthodoxie de droite n'a jamais contredit. D'ailleurs, de quelque manière qu'on conçoive la foi, comme un acquiescement passif ou comme un acte de la volonté, elle sera toujours une œuvre, servile dans le premier cas, libre dans le second, mais une œuvre, enfin. Là n'est pas le vrai point de la question. Où il est, le voici : Cette foi, qui est une œuvre, nous rend-elle justes devant Dieu, en vertu de sa valeur morale, et, à ce titre, est-elle la cause réelle ou méritoire du salut?

Le Réveil et Vinet sont unanimes à répondre : Non.

« Un fait demeure, dit Vinet, l'homme ne sera sauvé que lorsqu'il aura renoncé à vouloir l'être par ses œuvres. Cette renonciation n'est pas ce qui le sauvera, car cette renonciation suppose qu'il n'y a rien en lui, absolument rien par quoi il puisse être sauvé ; mais cette renonciation est-elle, oui on non, une action, une œuvre? Oui, elle est une action, une œuvre. Donc une œuvre nous est présentée par l'Evangile comme une condition de salut ; mais comme toutes les œuvres et plus évidemment que toutes les œuvres, cette œuvre est une grâce, un don et non pas un mérite. Elle est l'œuvre de Dieu... » (*Nouveaux Discours*, p. 113).

Digitized by Google

Et que disent les hommes du Réveil? Absolument la même chose.

« Nous ne sommes pas plus justifiés par le mérite de notre foi, dit Th. Scott, que par celui de nos bonnes œuvres. Une véritable foi sans doute est agréable à Dieu, parce qu'elle glorifie son nom; cependant elle ne saurait ni expier le péché, ni nous acquérir le ciel. Ses imperfections mêmes nous condamneraient, si nous devions être jugés d'après ses mérites. Mais nous *sommes justifiés par la foi seulement*, parce que par elle seule, nous recevons cette justice qui peut nous rendre acceptables devant Dieu» (*Essais*, tom. I, p. 321).

Terminons enfin, par une dernière citation où l'accord entre la pensée du Réveil et celle de Vinet ressort plus clairement encore; elle est de M. le professeur Jalaguier.

« Ainsi, dit-il, en résumant son opinion sur le sujet qui nous occupe, quoique nous ne puissions voir le royaume des cieux sans la régénération, ce n'est cependant point par elle qu'on y est introduit, c'est uniquement par la rédemption; on n'y entre qu'au nom de Christ, en vertu de sa médiation et de sa croix, ce n'est qu'en lui et par lui que les pécheurs qui s'appuient sur sa promesse sont traités devant Dieu comme justes. Mais il faut qu'ils le reconnaissent; et ce sentiment, cet aveu se trouve impliqué dans la foi chrétienne, dont l'élément constitutif est la conviction de notre indignité, un humble recours à la miséricorde, une pleine confiance en la parole de l'Evangile. Nul autre plan ne pouvait, ce semble, garantir mieux cette disposition essentielle. C'est donc par la foi que nous sommes justifiés, c'est-à-dire au moyen de la foi, et non à cause ou en considération de la foi, *per fidem* et non *propter fidem*, διὰ πίστεως, et non ὑπὲρ πίστεως ou διὰ πίστιν : *C'est par la foi, afin que ce soit par grâce*, suivant l'expression de saint Paul » (*Revue théolog.*, tom. II, p. 374).

Paris. Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. 1867

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE
-5.XII.1932

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google